

THESE

pour le DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

présentée et soutenue publiquement le 17 décembre 2014

par

M. BERNONVILLE Brice

Né le 05/10/1989

à Aubenas (07)

**COMPARAISON DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2013/2014 DES
DIFFERENTES FACULTES DE PHARMACIE DE FRANCE**

JURY

M. LOCHER François, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Mme WALCHSHOFER Nadia, Professeur des universités

M. VOLCKMANN Jacques, Docteur en Pharmacie

M. GUILLOT Jean-Christophe, Docteur en Pharmacie

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

- Président de l'Université M. François-Noël GILLY
- Vice-Président du Conseil d'Administration M. Hamda BEN HADID
- Vice-Président du Conseil Scientifique M. Germain GILLET
- Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire M. Philippe LALLE

Composantes de l'Université Claude Bernard Lyon 1

SANTE

- UFR de Médecine Lyon Est Directeur : M. Jérôme ETIENNE
- UFR de Médecine Lyon Sud Charles Mérieux Directeur : Mme Carole BURILLON
- Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques Directrice : Mme Christine VINCIGUERRA
- UFR d'Odontologie Directeur : M. Denis BOURGEOIS
- Institut des Techniques de Réadaptation Directeur : M. Yves MATILLON
- Département de formation et centre de recherche en Biologie Humaine Directeur : Anne-Marie SCHOTT

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

- Faculté des Sciences et Technologies Directeur : M. Fabien DE MARCHI
- UFR de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) Directeur : M. Yannick VANPOULLE
- Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon (ex ISTIL) Directeur : M. Pascal FOURNIER
- I.U.T. LYON 1 Directeur : M. Christophe VITON
- Institut des Sciences Financières et d'Assurance (ISFA) Directeur : M. Nicolas LEBOISNE
- ESPE Directeur : M. Alain MOUGNIOTTE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

ISPB -Faculté de Pharmacie Lyon

Directrice : Madame la Professeure Christine VINCIGUERRA

Directeurs Adjoints : Madame S. BRIANCON, Monsieur P. LAWTON, Monsieur P. NEBOIS, Madame S. SENTIS, Monsieur M. TOD

Directrice Administrative : Madame P. GABRIELE

LISTE DES DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES

**DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUE ET PHARMACIE
GALENIQUE**

• **CHIMIE ANALYTIQUE, GENERALE, PHYSIQUE ET MINERALE**

Monsieur Raphaël TERREUX (Pr)

Monsieur Pierre TOULHOAT (Pr - PAST)

Madame Julie-Anne CHEMELLE (MCU)

Monsieur Lars-Petter JORDHEIM (MCU)

Madame Christelle MACHON (AHU)

• **PHARMACIE GALENIQUE -COSMETOLOGIE**

Madame Marie-Alexandrine BOLZINGER (Pr)

Madame Stéphanie BRIANCON (Pr)

Madame Françoise FALSON (Pr)

Monsieur Hatem FESSI (Pr)

Madame Joëlle BARDON (MCU - HDR)

Monsieur Eyad AL MOUAZEN

Madame Sandrine BOURGEOIS (MCU)

Madame Ghania HAMDI-DEGOBERT (MCU - HDR)

Monsieur Plamen KIRILOV (MCU)

Monsieur Fabrice PIROT (PU - PH)

• **BIOPHYSIQUE**

Monsieur Richard COHEN (PU – PH)

Madame Laurence HEINRICH (MCU)

Monsieur David KRYZA (MCU – PH)
Madame Sophie LANCELOT (MCU - PH)
Monsieur Cyril PAILLER-MATTEI (MCU - HDR)
Madame Elise LEVIGOUREUX (AHU)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE PHARMACEUTIQUE DE SANTE PUBLIQUE

- **DROIT DE LA SANTE**

Monsieur François LOCHER (PU – PH)
Madame Valérie SIRANYAN (MCU - HDR)

- **ECONOMIE DE LA SANTE**

Madame Nora FERDJAOUI MOUMJID (MCU - HDR)
Monsieur Hans-Martin SPÄTH (MCU)
Madame Carole SIANI (MCU – HDR)

- **INFORMATION ET DOCUMENTATION**

Monsieur Pascal BADOR (MCU - HDR)

- **HYGIENE, NUTRITION, HYDROLOGIE ET ENVIRONNEMENT**

Madame Joëlle GOUDABLE (PU – PH)

- **INGENIERIE APPLIQUEE A LA SANTE ET DISPOSITIFS MEDICAUX**

Monsieur Gilles AULAGNER (PU – PH)
Monsieur Daniel HARTMANN (Pr)

- **QUALITOLOGIE – MANAGEMENT DE LA QUALITE**

Madame Alexandra CLAYER-MONTEMBault (MCU)
Monsieur Vincent GROS (MCU PAST)
Madame Audrey JANOLY-DUMENIL (MCU-PH)
Madame Pascale PREYNAT (MCU PAST)

- **MATHEMATIQUES – STATISTIQUES**

Madame Claire BARDEL-DANJEAN (MCU)
Madame Marie-Aimée DRONNE (MCU)
Madame Marie-Paule PAULTRE (MCU - HDR)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE SCIENCES DU MEDICAMENT

- **CHIMIE ORGANIQUE**

Monsieur Pascal NEBOIS (Pr)
Madame Nadia WALCHSHOFER (Pr)
Monsieur Zouhair BOUAZIZ (MCU - HDR)
Madame Christelle MARMINON (MCU)
Madame Sylvie RADIX (MCU -HDR)
Monsieur Luc ROCHEBLAVE (MCU - HDR)

- **CHIMIE THERAPEUTIQUE**

Monsieur Roland BARRET (Pr)
Monsieur Marc LEBORGNE (Pr)
Monsieur Laurent ETTOUATI (MCU - HDR)
Monsieur Thierry LOMBERGET (MCU - HDR)
Madame Marie-Emmanuelle MILLION (MCU)

- **BOTANIQUE ET PHARMACOGNOSIE**

Madame Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA (Pr)
Madame Marie-Emmanuelle HAY DE BETTIGNIES (MCU)
Madame Isabelle KERZAON (MCU)
Monsieur Serge MICHALET (MCU)

- **PHARMACIE CLINIQUE, PHARMACOCINETIQUE ET EVALUATION DU MEDICAMENT**

Madame Roselyne BOULIEU (PU – PH)
Madame Magali BOLON-LARGER (MCU - PH)
Madame Céline PRUNET-SPANO (MCU)
Madame Catherine RIOUFOL (MCU - PH - HDR)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DE PHARMACOLOGIE, PHYSIOLOGIE ET TOXICOLOGIE

- **TOXICOLOGIE**

Monsieur Jérôme GUITTON (PU – PH)
Monsieur Bruno FOUILLET (MCU)

Monsieur Sylvain GOUTELLE (MCU-PH)

Madame Léa PAYEN (MCU -HDR)

- **PHYSIOLOGIE**

Monsieur Christian BARRES (Pr)

Monsieur Daniel BENZONI (Pr)

Madame Kiao Ling LIU (MCU)

Monsieur Ming LO (MCU - HDR)

- **PHARMACOLOGIE**

Monsieur Michel TOD (PU – PH)

Monsieur Luc ZIMMER (PU – PH)

Madame Bernadette ASTIER (MCU - HDR)

Monsieur Roger BESANCON (MCU)

Madame Evelyne CHANUT (MCU)

Monsieur Nicola KUCZEWSKI (MCU)

Monsieur Olivier CATALA (Pr PAST)

Madame Corinne FEUTRIER (MCU-PAST)

Madame Melanie THUDEROZ (MCU-PAST)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DES SCIENCES BIOMEDICALES A

- **IMMUNOLOGIE**

Monsieur Jacques BIENVENU (PU – PH)

Monsieur Guillaume MONNERET (PU-PH)

Madame Cécile BALTER-VEYSSEYRE (MCU - HDR)

Monsieur Sébastien VIEL (AHU)

- **HEMATOLOGIE ET CYTOLOGIE**

Madame Christine TROUILLOT-VINCIGUERRA (PU - PH)

Madame Brigitte DURAND (MCU - PH)

Monsieur Olivier ROUALDES (AHU)

- **MICROBIOLOGIE ET MYCOLOGIE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE AUX BIOTECHNOLOGIES INDUSTRIELLES**

Monsieur Patrick BOIRON (Pr)

Monsieur Jean FRENEY (PU – PH)

Madame Florence MORFIN (PU – PH)
Monsieur Didier BLAHA (MCU)
Madame Ghislaine DESCOURS (AHU)
Madame Anne DOLEANS JORDHEIM (MCU)
Madame Emilie FROBERT (MCU - PH)
Madame Véronica RODRIGUEZ-NAVA (MCU)

- **PARASITOLOGIE, MYCOLOGIE MEDICALE**

Monsieur Philippe LAWTON (Pr)
Madame Nathalie ALLIOLI (MCU)
Madame Samira AZZOUZ-MAACHE (MCU - HDR)

DEPARTEMENT PEDAGOGIQUE DES SCIENCES BIOMEDICALES B

- **BIOCHIMIE – BIOLOGIE MOLECULAIRE - BIOTECHNOLOGIE**

Madame Pascale COHEN (Pr)
Monsieur Alain PUISIEUX (PU - PH)
Monsieur Karim CHIKH (MCU - PH)
Madame Carole FERRARO-PEYRET (MCU - PH)
Monsieur Boyan GRIGOROV (MCU)
Madame Caroline MOYRET-LALLE (MCU – HDR)
Madame Angélique MULARONI (MCU)
Madame Stéphanie SENTIS (MCU)
Monsieur Olivier MEURETTE (MCU)
Monsieur Benoit DUMONT (AHU)
Monsieur Anthony FOURIER (AHU)

- **BIOLOGIE CELLULAIRE**

Madame Bénédicte COUPAT-GOUTALAND (MCU)
Monsieur Michel PELANDAKIS (MCU - HDR)

- **INSTITUT DE PHARMACIE INDUSTRIELLE DE LYON**

Madame Marie-Alexandrine BOLZINGER (Pr)
Monsieur Daniel HARTMANN (Pr)
Monsieur Philippe LAWTON (Pr - HDR)
Madame Sandrine BOURGEOIS (MCU)
Madame Marie-Emmanuelle MILLION (MCU)

Madame Alexandre MONTEMBAULT (MCU)

Madame Angélique MULARONI (MCU)

Madame Valérie VOIRON (MCU - PAST)

- **Assistants hospitalo-universitaires sur plusieurs départements pédagogiques**

Madame Emilie BLOND

Madame Florence RANCHON

- **Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER)**

Madame Sophie ASSANT 85ème section

Monsieur Benoit BESTGEN 85ème section

Madame Marine CROZE 86ème section

Madame Mylène HONORAT MEYER 85ème section

Pr : Professeur

PU-PH : Professeur des Universités, Praticien Hospitalier

MCU : Maître de Conférences des Universités

MCU-PH : Maître de Conférences des Universités, Praticien Hospitalier

HDR : Habilitation à Diriger des Recherches

AHU : Assistant Hospitalier Universitaire

PAST : Personnel Associé Temps Partiel

Remerciements

Au professeur Francois Locher

Merci pour avoir accepté d'encadrer mon travail, vous avez participé à de nombreux moments clefs de ma vie étudiante, de notre collaboration via l'amicale des étudiants en passant par votre encadrement lors de mon stage hospitalo-universitaire à la pharmacie centrale.

Cela a donc pour moi un sens tout particulier de clôturer ma vie étudiante avec vous.

Au professeur Nadia Walchshofer

De par votre position de présidente de la commission de pédagogie, il m'est apparu tout naturel que vous fassiez partie de mon jury. De plus, en tant qu'ancien élu étudiant, siégeant au conseil d'administration, je tiens à vous remercier pour le travail de qualité que vous menez à la tête de cette instance, toujours à l'écoute des étudiants.

Au docteur Jacques Volckmann

C'est un honneur pour moi de vous compter comme membre de mon jury. En raison de mon parcours industriel, je trouve que cela fait sens de vous voir participer à mon travail.

Je tiens à vous remercier pour vous être rendu disponible à chacune de mes sollicitations.

Au docteur Jean-Christophe Guillot

Tu es un personnage clef de ma vie universitaire, et à ce titre, je suis heureux de pouvoir te compter parmi les membres de mon jury. Je veux te remercier pour ta disponibilité et tes précieux conseils lors de mon année de mandat. Ton implication et ton intégrité ont été des chemins tracés que je me suis efforcé de suivre autant que faire se peut.

Tu connais toute l'estime que j'ai pour toi et j'espère avoir été digne du soutien que tu m'as accordé pour assumer des responsabilités étudiantes.

A mes parents

Merci pour votre soutien inébranlable au cours de mes études, tant moral que financier. Si j'ai pu en arriver là aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à vous.

Vous avez toujours été de bon conseil, et le cercle familiale un lieu d'échange sincère et de partage. Lors des périodes de doutes et de questionnements, je revenais toujours d'Ardèche avec des réponses et des certitudes.

Je vous remercie particulièrement de la compréhension dont vous avez fait preuve au moment où je vous ai annoncé que j'allais prendre la présidence de l'AAEPL. Vous avez su comprendre ma démarche et me soutenir dans mon choix, c'était important pour moi.

A ma sœur, et toute sa petite famille

Avoir une grande sœur sur laquelle on peut compter et se confier est un trésor inestimable. J'admire ton courage et ta capacité de rebondissement, tu n'imagines pas toute l'influence que tu as eue sur la construction de ma personnalité.

Merci pour tous ces moments passés ensemble avec Xavier, Victor et Avril. Vous faites partie des personnes les plus importantes dans ma vie.

A Angélique

Que de chemin parcouru ensemble depuis plus de trois ans. Nous franchissons les étapes les unes après les autres et je ne conçois plus mon avenir construit sans toi.

J'aime l'énergie avec laquelle tu t'impliques dans les projets, ton enthousiasme et ta joie de vivre. Toutes tes récentes réussites ne sont pas le fruit du hasard.

Je veux te remercier pour chaque journée passée à tes côtés.

Je t'aime.

Aux amies de la première heure

Iryna, Elo et Camille en année de bizuth puis **Audrey** en carré.

C'est avec vous que cette aventure lyonnaise a débuté, que de chemin parcouru depuis nos premiers cours dans le feu amphi Hermann. Il est plutôt rare de se faire de bons amis en P1, mais pour nous ce fut le cas. Les 1^{ères} soirées pharmas, les 1^{ers} galas c'était avec vous.

J'ai d'ailleurs vécu en colocation avec quasiment chacune d'entre vous. Vivre au milieu de toutes ces filles, c'est devoir se relever pour tuer l'araignée qui passe, éviter les forêts de soutifs qui pendent pour sécher dans l'appart' ou encore se cacher les yeux quand on rentre plus tôt que prévu et que par surprise on en découvre une qui s'épile au milieu du salon...

On s'est bien marré !

Aux ptits potes de pharma

Bertrou, AL, Zav, Teyss, JC, Sid, Angie, Guix, Guille, Rave, Caro, Bou, Petros, Moux, Druzy, Camelardos, Suce, Gros Ploplos, Montreuil.

Le noyau dur des conneries en pharmacie, une belle bande de sales fal' pour la plupart. Les WEI, les skis pharma, les AG, les soirées, les apéros, sans oublier les regrettées Quêtes Ultimes Intérieures de la Collation Hebdomadaire Estudiantine du vendredi soir.

Impossible de tout lister mais que cela continue sur la base des dernières cavalcades ou sorties skis, avec toujours plus de noix de jambons à découper accompagnées de rosés boostés.

A mon binôme

Merci la Guix pour ces TP de qualité, tu avais l'entière délégation pour la lecture des couleurs puisque pour moi le rouge, le vert et le marron c'est sensiblement la même chose, ce qui est un tantinet embêtant pour certains virages acido-basiques à observer par exemple...

Plus particulièrement, merci pour mon année de bureau où tu as pris bon nombre de CR en main quand je n'étais pas dispo, t'as assuré !

A la Pètre

Décidément on ne se quitte plus, dans le même groupe d'ED depuis la P2, puis en option indus de 4^{ème} année, ensemble à Lyon sud en 5HU ensuite dans le même master à l'IPIL et sur le même site en apprentissage chez Sanofi pour finir dans le même bureau pour notre premier job... Si ce n'est pas du harcèlement, je ne sais pas ce que c'est... ça va que je préfère les blondes !

Tu resteras mon super pote des années pharma, et j'espère continuer à faire de nombreux voyages dans ta cagole mobile intérieur cuir crème anglaise.

Et comme le dit un célèbre poète post-moderne, notre maitre à tous, maitre G : je ne sais pas si tu remarques mais c'est évident qu'il faut du swagg.

Aux fidèles ardéchois

Dim et Ben, mes deux grands potes du 07, malgré sept années d'exil dans le lyonnais, on ne se perd pas de vue et on prend toujours autant de plaisir à se retrouver, comme si on s'était quitté la veille.

Il paraît qu'on peut compter ses vrais amis sur les doigts d'une main, vous en prenez déjà deux.

A l'AAEPL

Un grand merci à cette vieille dame centenaire cette année. C'est autour de cette association que naît l'esprit de corps entre les étudiants de la faculté. Cette association joue son rôle de catalyseur d'interactions entre les étudiants pour faciliter la construction d'un réseau dont l'importance grandit d'année en année.

J'ai eu la chance d'en prendre la présidence au cours de l'année 2011/2012, et j'ai pu prendre la mesure de toute l'effervescence qu'il règne autour de cette association. Je voudrais dire un grand merci à tous les étudiants qui prennent part de près ou de loin à la vie de l'asso. Sans toutes ces petites mains, le bureau ne pourrait pas mener à bien toutes les missions qui lui incombent. Du preneur de ronéo à l'étudiant qui se lève aux aurores pour aller faire une mission moquette en passant par les ateliers déco du gala, ce sont des promotions entières qui s'investissent bénévolement chaque jour. Ce n'est pas dans toutes les filières que l'on peut constater une telle implication avec autant de sérieux.

Que cela puisse durer encore 100 ans.

Pour que vive la pharmacie, vive l'AAEPL !

Avec une pensée toute particulière pour le nain...

Au burO du vice

Aline, Angie, Moux, Claire, Druzy, Teyss.

Mon burO : je vous remercie, chacun d'entre vous, pour cette année passée ensemble à l'amicale. Vous avez été d'une implication sans faille et avez mené avec brio toutes les missions que je vous ai confiées.

En acceptant de me suivre dans cette aventure un peu folle, vous avez accepté les sacrifices qui vont avec, mais plus important encore, vous les avez pleinement assumés.

Cette année de mandat a tissé des liens forts entre nous, qui font que nous sommes un peu plus que des amis.

Evidemment, sans oublier le super travail du 7.5 **Camille K.**

A Catherine

Vous êtes un peu l'âme de cette amicale, le liant entre les promos et les bureaux. Vous assurez la mission première de l'AAEPL envers ses adhérents : le service à l'étudiant, et pour cela, chacun des 223 étudiants par promo vous en est reconnaissant.

Je veux vous remercier pour votre gentillesse et votre professionnalisme.

Au burO du patron et les vieux burOs

Pitch, Camelard, AL, Labé, Zav, Daphnée, Claire, Damien, et les anciens.

Merci à tous pour votre disponibilité lors de la transition et pour la suite. Si notre année de mandat s'est dans l'ensemble bien déroulée, c'est aussi parce que nous avons pu capitaliser sur l'excellent travail de nos prédécesseurs.

Je veux remercier tout particulièrement Pitch, qui m'a fait confiance pour reprendre le flambeau, pour tes conseils avisés et ta bienveillance. Tu as été un exemple à suivre sur bien des sujets.

A L'ALOES-EP

La Jurk, Jébal, Jérem, Labit', Hugo, Delpiche, Julie, Daphnée, JP.

Ma première expérience associative, un grand merci à toi lance buche, pour m'avoir mis le pied à l'étrier en me proposant de faire partie de ce joli projet qu'est l'organisation d'une assemblée générale de l'ANEPF à Lyon. En tout cas, si on mesure la qualité d'une AG au nombre d'évènements nationaux où l'on en parle par la suite, je crois que notre coup a été réussi...

La prochaine à Lyon est prévue en février prochain et je leur souhaite de prendre autant de plaisir à jouer les autistes à domicile que nous !

A mes compères du bureau de la CPAV

Guillaume Davier président marquis du doux breuvage et de la bonne pitance, **Maxime Villoria** vice-président troubadour, écuyer de sa majesté le zav et **Hugo Pétré** chevalier gardien du trésor.

Organiser avec vous des dégustations autour de ce doux nectar a été pour moi une source de grands plaisirs. Et même si certains de nos objectifs, pour le moins ambitieux, que nous nous étions fixé à nos débuts n'ont pas été atteints, j'en retiens nos réunions entre couilles apothicaires dans la bonne humeur autour de bons vins et de beaux plateaux de charcuterie.

Pour finir, je tiens à vous rassurer : j'ai encore quelques vins de pays des coteaux de l'Ardèche à vous faire découvrir.

A l'équipe du foot du lundi soir

Parce que le lundi, c'est jorki, merci à **Raph**, roi de la mailing et tous ses subalternes : **Serge, JC, Jean-phi, Bou, Beber, Moux, Jébal, Zav, Flover**, sans oublier tous les bouffons du roi occasionnels qui viennent guerroyer pour la victoire.

1. Index des abréviations

AVK= Anti-Vitamine K

BFUG = Bologna Follow Up Group

CA = Conseil d'Administration

CEVU = Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

CS = Conseil Scientifique

CSP : Certificat de Synthèse Pharmaceutique

DFASP = Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

DFGSP = Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

ECTS = European Credit Transfer System

EEES = Espace Européen de l'Enseignement Supérieur

EER = Espace Européen de la Recherche

EHEA = European Higher Education Area

ENQA= European Association for Quality Assurance in Higher Education

EUA = European University Association

EURASHE = Association européenne des établissements d'enseignement supérieur

ESU = European Student Union

HPST = Hôpital Patients Santé Territoires

IGAENR = Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

LLL = Life Long Learning

LMD = Licence/Master/Doctorat

MCC = Modalités de Contrôle des Connaissances

ND = Non Disponible

PACES = Première Année Commune des Etudes de Santé

PCEM1 = Premier Cycle des Etude Médicales

PCEP1= Premier Cycle des Etudes Pharmaceutiques

PPFH = Préparation à la Prise de Fonction Hospitalière

PUI = Pharmacie à Usage Intérieur

UE = Unité d'Enseignement

UELC = Unité d'Enseignement Librement Choisie

UFR = Unité de Formation et de Recherche

2. Sommaire

Contenu

Remerciements.....	10
1. Index des abréviations	17
2. Sommaire.....	18
3. Liste des illustrations.....	19
4. Introduction	20
5. Le processus de Bologne	21
5.1. Les 10 lignes directrices du processus de Bologne	21
5.2. Les pays participant au processus de Bologne.....	24
5.3. Les autres acteurs du processus de Bologne à travers le BFUG	25
6. Les ECTS.....	26
6.1. Principe général	26
6.2. Comment calculer des crédits ECTS.....	27
7. Le Passage au LMD.....	28
7.1. Du système Fouchet au LMD.....	28
7.2. Objectifs de la réforme	29
8. LMD en santé	29
8.1. La première année commune aux études de santé (PACES).....	33
□ Mise en place	33
8.2. Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).....	35
8.3. Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	37
9. Les MCC	38
9.1. Paramètres définis dans les MCC	39
9.2. Validation des modalités d'examen.....	39
9.3. Le contrôle continu.....	40
9.4. Les modalités de compensation.....	41
10. Comparaison des MCC des différentes facultés de France	41
10.1. Le DFGSP	43
10.2. Le DFASP	85
10.3. La sixième année	115
10.4. Règlementation des examens	127
11. Discussion	143
12. Conclusion	148
13. Liens web des MCC.....	150
14. Bibliographie.....	153

3. Liste des illustrations

Figure 1 Emblème du processus de Bologne	21
Figure 2 Les acteurs du processus de Bologne	25
Figure 3 Comparaison du système Fouchet et LMD	28
Figure 4 Durée des filières dans le LMD	31
Figure 5 Les études de Pharmacie	32
Figure 6 modalités PACES dans les MCC de pharmacie	43
Figure 7 Histogramme du présentiel en PACES	45
Figure 8 Pourcentage de l'UE spécifique pharmacie dans la note finale.....	48
Figure 9 Présentiel en DFGSP2	60
Figure 10 Présentiel en DFGSP3	74
Figure 11 Présentiel en DFASP1	86
Figure 12 Répartition des stages dans les études pharmaceutiques	146
Tableau 1 Contenu des MCC	42
Tableau 2 Volume horaire des différentes PACES de France	44
Tableau 3 Modalité des épreuves en PACES.....	46
Tableau 4 Volume horaire en DFGSP2.....	59
Tableau 5 Volume horaire en DFGSP3.....	73
Tableau 6 Volume horaire du DFASP1	85
Tableau 7 La spécialisation	86
Tableau 8 Modalités du CSP.....	87
Tableau 9 Limites d'inscription par filière à la faculté de Paris XI.....	95
Tableau 10 Comparaison du stage hospitalo-universitaire	99
Tableau 11 Conditions de validation des examens	127
Tableau 12 Choix de la durée des épreuves à la faculté de Paris Descartes	137
Tableau 13 Structure majoritaire des MCC.....	145

4. Introduction

Le régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie est régi par plusieurs arrêtés visant à remplacer progressivement celui du 17 juillet 1987 qui sera entièrement abrogé à la rentrée 2015.

Depuis 2009, l'organisation des études fait l'objet d'une importante réforme en vue d'adapter les études de santé aux standards européens en intégrant pleinement le système licence, master, doctorat.

Ainsi, à la rentrée 2010, l'ancien premier cycle des études pharmaceutiques a laissé place à la première année commune des études de santé et une structure en trois cycles appelés :

- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques pour les trois premières années
- Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques les deux années suivantes
- Un troisième cycle court ou long selon si l'étudiant désire ou non compléter sa formation par un internat. S'il désire passer par l'internat, il devra alors passer un mémoire d'internat qui tiendra lieu de thèse.

Le travail présenté ici a pour but de comparer les modalités de contrôles de connaissances 2013/2014 des facultés de pharmacie françaises afin de se rendre compte si les modifications induites par ces arrêtés ont été implémentées dans les 24 facultés concernées.

Par ailleurs, cette analyse va permettre de comparer l'homogénéité du contenu de ces modalités tant en terme de volume horaire que des modalités à proprement parler tel que le nombre de sessions, les conditions de validation ou encore la présence d'une note éliminatoire.

En effet, beaucoup de ces paramètres restent à la discrétion des conseils d'administration locaux, qui permet aux universités d'avoir une grande marge de manœuvre et qui illustre l'importance de ces conseils.

5. Le processus de Bologne

Tout débute à la Sorbonne en 1998 où les ministres Français, Allemand, Britannique et Italien en charge de l'Enseignement supérieur dans leurs pays respectifs soutiennent l'idée qu'il faut que l'Europe se développe aussi dans le domaine de l'éducation et de la nécessité d'harmoniser, sans uniformiser, l'architecture du système européen d'enseignement supérieur. Leur objectif est de créer un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) cohérent ou European Higher Education Area (EHEA) en anglais, à l'horizon 2010. (1)

C'est un moment clé qui va lancer une dynamique de changement majeur dans le secteur de l'enseignement supérieur dans l'espace européen.



Figure 1 Emblème du processus de Bologne (2)

5.1. Les 10 lignes directrices du processus de Bologne

C'est à Bologne en 1999 que le processus est véritablement lancé, où cette fois, ce n'est pas moins de 29 pays qui se lancent dans ce défi européen en signant la déclaration de Bologne. Ils définissent six lignes directrices devant être mises en place au niveau national, tout en respectant les spécificités et le propre système d'enseignement supérieur en vigueur dans chaque pays. (3)

- 1. Reconnaissance des diplômes : Adoption d'un système avec des diplômes facilement lisibles et comparables, ce qui devrait permettre de faciliter l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail.
- 2. Adoption d'un système basé essentiellement sur deux cycles, Licence et Master, par la suite trois cycles : Licence Master Doctorat : LMD.

- 3. Mise en place d'un système de crédits : le système ECTS, moyen approprié pour promouvoir la mobilité des étudiants le plus largement possible.
- 4. Promotion de la mobilité : lever les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs, ainsi que l'amélioration de la reconnaissance des périodes d'études à l'étranger.
- 5. Promotion de la coopération européenne en matière d'assurance qualité des formations par la promotion de critères et de méthodologies reconnus mutuellement en matière de garantie de la qualité.
- 6. Promotion de la dimension européenne de l'Enseignement supérieur. (élaboration de programmes d'études, coopération entre établissements, programmes de mobilité et programmes intégrés d'études, de formation et de recherche).

Deux ans après, en 2001, les ministres se retrouvent à Prague et trois nouveaux points sont introduits : **(4)**

- 7. L'éducation et la formation tout au long de la vie (Life Long Learning, LLL).
- 8. Etablissements d'enseignement supérieur et étudiants. Les étudiants doivent participer activement et contribuer tant à la vie des universités et des établissements d'enseignement supérieur qu'à l'élaboration de l'enseignement. Les étudiants sont reconnus comme partenaires à part entière et sur un pied d'égalité dans les prises de décision et l'ESU (European student union) devient membre consultatif du BFUG (the Bologna Follow Up Group = le groupe de suivi du protocole de Bologne).
- 9. Promotion de l'attractivité de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (par rapport aux pays tiers, notamment l'Amérique du Nord et l'Asie).

Enfin, à Berlin en 2003, la ligne directrice mettant l'accent sur le troisième cycle est ajoutée : **(5)**

- 10. Création de liens plus étroit entre l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et l'Espace Européen de la Recherche et intégration du doctorat comme troisième cycle.

Ces dix principes sont des objectifs clairs du processus de Bologne et constituent la base de travail sur laquelle il faut s'appuyer pour l'amélioration de l'enseignement supérieur européen.

En marge des 10 principales lignes directrices, d'autres points sont à souligner :

En 2001 à Prague, il est affirmé pour la première fois la dimension sociale que doit revêtir ce processus. En effet, l'Enseignement supérieur doit permettre d'améliorer la cohésion sociale. Cela implique que les étudiants entrant et participant à l'enseignement supérieur doivent refléter la diversité des sociétés européennes et qu'ils doivent tous pouvoir entrer dans l'enseignement supérieur, quelle que soit leur origine sociale. La dimension sociale est donc considérée comme indispensable à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur stable et cohérent. **(4)**

En 2003, il est établi que pour pouvoir être éligible au statut de membre de l'EEES, il faut que le pays soit partie prenante à la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe et applique les objectifs du processus de Bologne. **(5)**

En 2007, lors du Sommet de Londres, les États ont souhaité « répondre aux défis de la mondialisation » et ont commencé la réflexion pour l'après 2010, la fin programmée du processus de Bologne, cette date ne devant pas être synonyme d'un arrêt de la collaboration entre les états. **(6)**

En 2009, la cinquième conférence de suivi se réunit à Louvain-la-Neuve. De nouvelles priorités ont été définies pour la décennie 2010-2020. Ces dernières mettent l'accent sur la dimension sociale, l'apprentissage tout au long de la vie et l'introduction des procédures de reconnaissance des compétences acquises hors des programmes d'enseignement supérieur, l'amélioration de l'employabilité des diplômés, et la poursuite de la réforme des programmes d'études en s'orientant vers les qualifications à acquérir et en encourageant davantage la mobilité. **(7)**

En 2010 se déroulent les sommets de Budapest et Vienne. Les ministres lancent à cette occasion l'espace européen de l'enseignement supérieur. Ils mettent l'accent sur l'enseignement supérieur en tant que responsabilité publique et le renforcement du rôle de la communauté éducative et des étudiants dans le processus. Les ministres insistent aussi sur la

nécessaire synergie entre l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche. Enfin, elle fixe un objectif de mobilité à 20% des étudiants à l'horizon 2020.

(8)

5.2. Les pays participant au processus de Bologne

Aujourd'hui le processus de Bologne concerne 47 pays, de nombreuses étapes se sont succédé pour arriver à ce chiffre depuis 1998 :

- depuis 1998 et la déclaration de la Sorbonne (4 pays) : Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni (9)

- depuis 1999 et la déclaration de Bologne (29 pays) : Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni.

- depuis 2001 et le communiqué de Prague (33 pays) : Croatie, Chypre, Liechtenstein, Turquie.

- depuis 2003 et le communiqué de Berlin (40 pays) : Albanie, Principauté d'Andorre, Bosnie- Herzégovine, Saint Siège, Russie, Serbie, «ex-République yougoslave de Macédoine».

- depuis 2005 et le communiqué de Bergen (45 pays) : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

- depuis 2007 et la conférence de Londres (46 pays) : Monténégro.

- depuis 2010 et les conférences de Budapest et Vienne (47 pays) : Kazakhstan.

Le Processus n'est pas ou peu structuré, il est dirigé par les 47 pays qui y participent en relation avec plusieurs organisations internationales. Son périmètre couvre la majorité des membres du conseil de l'Europe excepté Saint-Marin et Monaco.

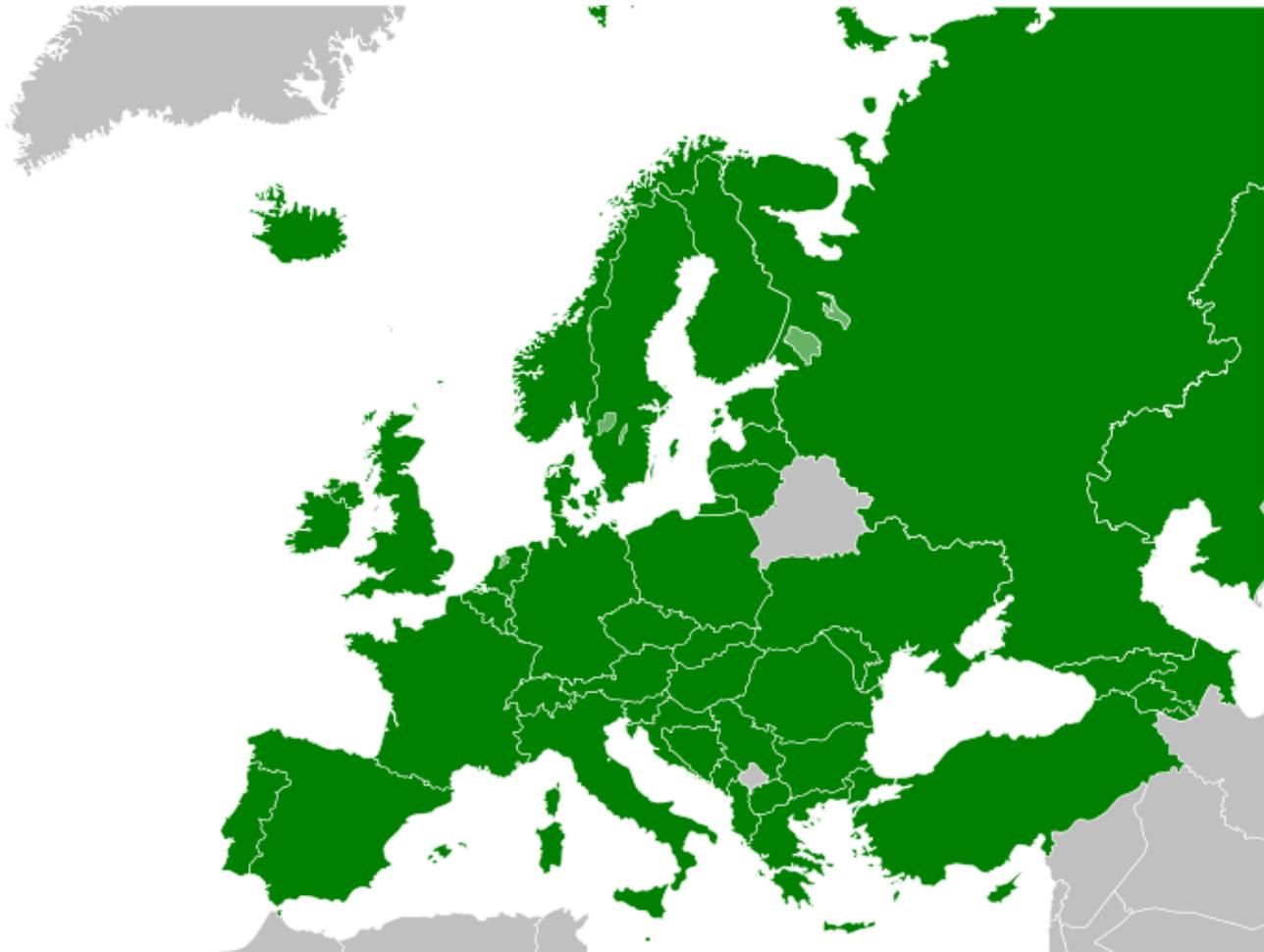


Figure 2 Les acteurs du processus de Bologne (10)

5.3. Les autres acteurs du processus de Bologne à travers le BFUG

En plus de ces pays (tous membres du BFUG), plusieurs organisations internationales y participent également : (9)

- La commission européenne
- Le conseil de l'Europe
- L'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education).

Il s'agit d'un réseau d'agences d'assurance qualité qui travaillent ensemble pour mettre en œuvre une vraie coopération européenne dans ce domaine.

- L'EUA (European University Association, qui représente les universités).
- L'ESU European Students' Union (pour représenter les étudiants).
- L'EURASHE (Association européenne des établissements d'enseignement supérieur, pour les formations professionnelles).

- L'UNESCO-CEPES (créé en 1972 afin de promouvoir la coopération entre les états faisant partie de la « Région Europe » au niveau de l'enseignement supérieur)
- L'IE (International de l'Education pour représenter le corps enseignant)
- L'UNICE (Union des confédérations des employeurs et des industries d'Europe)

Il est tout de même important de rappeler que le processus de Bologne n'est pas une politique de l'Union européenne puisque cette dernière n'a pas de compétence en matière d'enseignement supérieur. L'Union européenne ne peut donc prendre aucun acte juridique que les états seraient obligés d'appliquer en matière d'enseignement supérieur. Ce processus donne tout au plus des directives que chaque état adapte à son système national. Cela complique d'autant l'établissement d'une harmonisation au niveau européen. Le prochain sommet ministériel est maintenant prévu pour 2015 à Erevan afin de continuer l'évaluation du processus.

6. Les ECTS

6.1. Principe général

Les ECTS font leur apparition dès 1989, dans le cadre du programme Erasmus, avec lequel l'Union européenne a mis en place un système de crédits qui s'est très largement répandu en Europe, appelé le système européen de transfert de crédits (ou ECTS : European Credit Transfer System).

Le système ECTS est le système de crédits destiné à l'enseignement supérieur et utilisé dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur, il est l'une des pierres angulaires du processus de Bologne. Les crédits ECTS sont introduits par le processus de Bologne en 1999 pour faciliter la mobilité dans les pays européens en établissant un système clair, commun à tous les pays engagés, qui permet les équivalences. **(11)**

Ce système permet d'attribuer des points : les crédits. A toutes les composantes d'un programme d'études (cours magistraux, stages, enseignements dirigés, travaux pratiques...) correspond un nombre de crédits prédéfini.

Il a été conçu dans le cadre de la mobilité, pour que les séjours académiques effectués à l'étranger puissent être «comptabilisés» une fois que l'étudiant rentre dans son établissement d'enseignement supérieur d'origine.

Avec le processus de Bologne, le système ECTS va plus loin puisqu'il désigne maintenant le système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Le sigle n'a pas changé dans un but de lisibilité mais désormais, à la mobilité se rajoute la notion d'accumulation. Les crédits ECTS n'ont plus une vocation uniquement limitée à la mobilité mais ils peuvent aussi servir dans le cadre de parcours flexibles où l'étudiant construit son propre parcours et a ainsi besoin de valider des modules/UE. Les crédits ECTS deviennent ainsi un instrument pour la construction de parcours de formation en adéquation avec le projet de l'étudiant. L'intérêt de ce système est donc double : les crédits ECTS sont alors utilisés pour définir les cadres nationaux de la certification de l'enseignement supérieur et ce système aide les institutions à concrétiser les objectifs en matière d'assurance qualité.

Ce système est un système centré sur l'étudiant (ou apprenant) et sur ce qu'il apprend. Pour les anglicistes, cela se résume en passant d'une approche «teaching» à une approche «learning». On calcule les crédits ECTS en fonction de la charge de travail que l'étudiant doit fournir pour atteindre les objectifs du programme, qui sont définis en terme de résultats d'apprentissage. Cela implique donc que les crédits ECTS peuvent être acquis dans le cadre d'un stage, de la rédaction d'un mémoire ou autre. Les crédits ECTS sont le résultat d'une charge de travail effective nécessaire à l'étudiant pour atteindre le résultat attendu.

6.2. Comment calculer des crédits ECTS

Des études ont révélé que la charge de travail moyenne d'un étudiant à temps plein, par an, en Europe était comprise entre 1500 et 1800 heures. Sachant que la référence européenne de 60 crédits ECTS sanctionne une année d'études, cela revient à dire qu'un crédit ECTS équivaut à une charge de travail comprise entre 25 et 30 heures. « Les crédits sont attribués à des étudiants individuels (à plein temps ou à temps partiel), après achèvement des activités de formation requises par un programme d'études formel ou par une composante pédagogique particulière et après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus. », l'évaluation pouvant être sous forme d'examen écrit, examen oral, exposé, mémoire de stage etc... «Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, dissertations, thèse, travail personnel, etc.), en fonction de la quantité

de travail que chaque activité requiert pour réussir ses objectifs propres par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études avec succès.» (11)

7. Le Passage au LMD

7.1. Du système Fouchet au LMD

Le système LMD (Licence Master Doctorat) fait partie des principes du processus de Bologne, lancé en France en 2002 via deux décrets qui ont introduit dans la réglementation nationale les objectifs du processus. (12)

L'objectif principal de la réforme LMD est de permettre aux établissements d'enseignement supérieur l'intégration et l'harmonisation au niveau européen, puisque ces niveaux sont communs à toute l'Europe.

Cette architecture est désormais fondée sur la Licence, le Master et le Doctorat (d'où le nom de réforme LMD) qui deviennent les grades universitaires fixant les différents niveaux de référence de l'Enseignement Supérieur (Bac+3 pour la licence, +5 pour le master et +8 pour le doctorat). Le LMD implique la mise en œuvre des ECTS auxquels, à chaque niveau, il est prévu un nombre d'ECTS correspondant : 180 (60x3) pour le niveau licence, 120 (60x2) en plus pour le niveau master et un niveau doctorat accessible une fois ces 300 crédits (120+180) validés. Il est aussi synonyme d'une organisation en semestre et UE (unité d'enseignement). En revanche, les formations sont créées par les universités et les textes qui mettent en place cette réforme n'abrogent pas les précédents textes régissant nos formations ; ceci permet aux universités qui le souhaitent de ne pas modifier leur offre de formation.

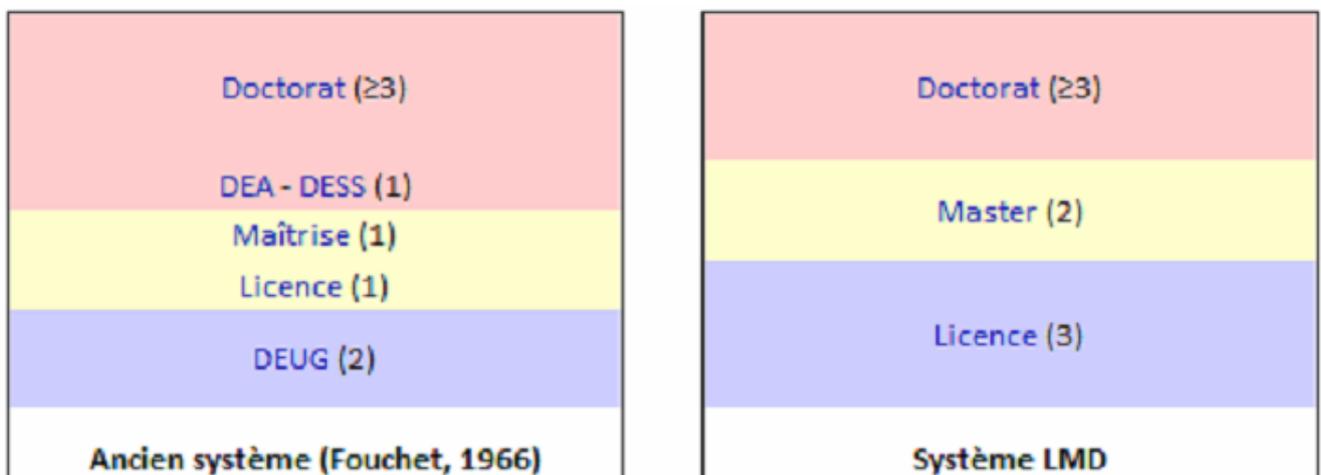


Figure 3 Comparaison du système Fouchet et LMD (13)

7.2. Objectifs de la réforme

Cette réforme a pour but de répondre à plusieurs objectifs : (12)

- L'Offre de formation : organiser l'offre de formation sous forme de parcours-type de formation préparant l'ensemble des diplômes nationaux.
- La pluridisciplinarité : intégrer si besoin des approches pluridisciplinaires et améliorer la qualité pédagogique de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des étudiants.
- La professionnalisation et la VAE (validation des acquis de l'expérience) : développer la professionnalisation des études supérieures, répondre aux besoins de formation continue diplômante et favoriser la validation des acquis de l'expérience, en relation avec les milieux économiques et sociaux.
- La mobilité : encourager la mobilité des étudiants, accroître l'attractivité des formations françaises à l'étranger et permettre la prise en compte et la validation des périodes de formation, notamment à l'étranger.
- La transversalité : intégrer l'apprentissage de compétences transversales telles que la maîtrise des langues étrangères et celle des outils informatiques.
- Les TIC (technologies de l'information et de la communication) : faciliter la création d'enseignements par des méthodes faisant appel aux technologies de l'information et de la communication et le développement de l'enseignement à distance.

A la rentrée 2006, des lacunes subsistent dans le dispositif LMD, mais rares sont les formations qui ne sont pas encore intégrées ou qui ne le sont que partiellement. C'est en particulier le cas des formations de santé.

8. LMD en santé

Pour les filières de santé, la mise en place du LMD reste problématique. En effet, selon un rapport rendu par l'IGAENR (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) en 2005, ni la durée des études, ni le mode de progression par concours ne paraissent compatibles avec le schéma LMD, et la mobilité internationale n'est guère envisageable en raison des grandes différences existant dans l'organisation des études

santé selon les pays. Il y a donc eu une volonté d'intégration des formations médicales et pharmaceutiques au système LMD, permettant au passage le « décloisonnement » de ces formations en favorisant les réorientations d'une part et en permettant l'accès à l'une des quatre filières (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) à des étudiants d'autres filières d'autre part.

L'instance en charge de l'application du LMD aux études de santé est la commission pédagogique nationale des études de santé (CPNES). Elle est créée en 2010 par la ministre de l'enseignement supérieur de l'époque Valérie Pécresse et se substitue aux quatre commissions pédagogiques nationales antérieures (médecine, odontologie, pharmacie et sages-femmes). Cette commission est elle-même divisée en 4 sous-commissions, une par filière représentée.

(14)

Suivant la dynamique de réforme de l'enseignement supérieur, en vertu des principes convenus au sein du Processus de Bologne, les études de santé sont en cours de redéfinition. Pour autant, les études de santé restent régies par des textes réglementaires de type décret ou arrêté ; les ministères de tutelle, enseignement supérieur et santé, gardent ainsi la main sur la formation des futurs professionnels de santé, notamment dans un souci de santé publique.

Il est important de veiller que la mise en place du LMD se fasse en concertation avec les différentes parties prenantes de ces formations pour le bénéfice de tous.

L'intégration des études de santé dans le schéma européen de l'enseignement supérieur répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser une approche par compétence, le savoir-faire et le savoir- être de nos futurs professionnels de santé.
- Mettre en place un système de crédits cumulables.
- Rendre nos formations plus lisibles.
- Favoriser le développement des passerelles et de la mobilité nationale et internationale.
- Intégrer une véritable démarche qualité.
- Valoriser la pratique clinique avec le cumul des ECTS.
- Faciliter un accès à la recherche et à la poursuite d'études.

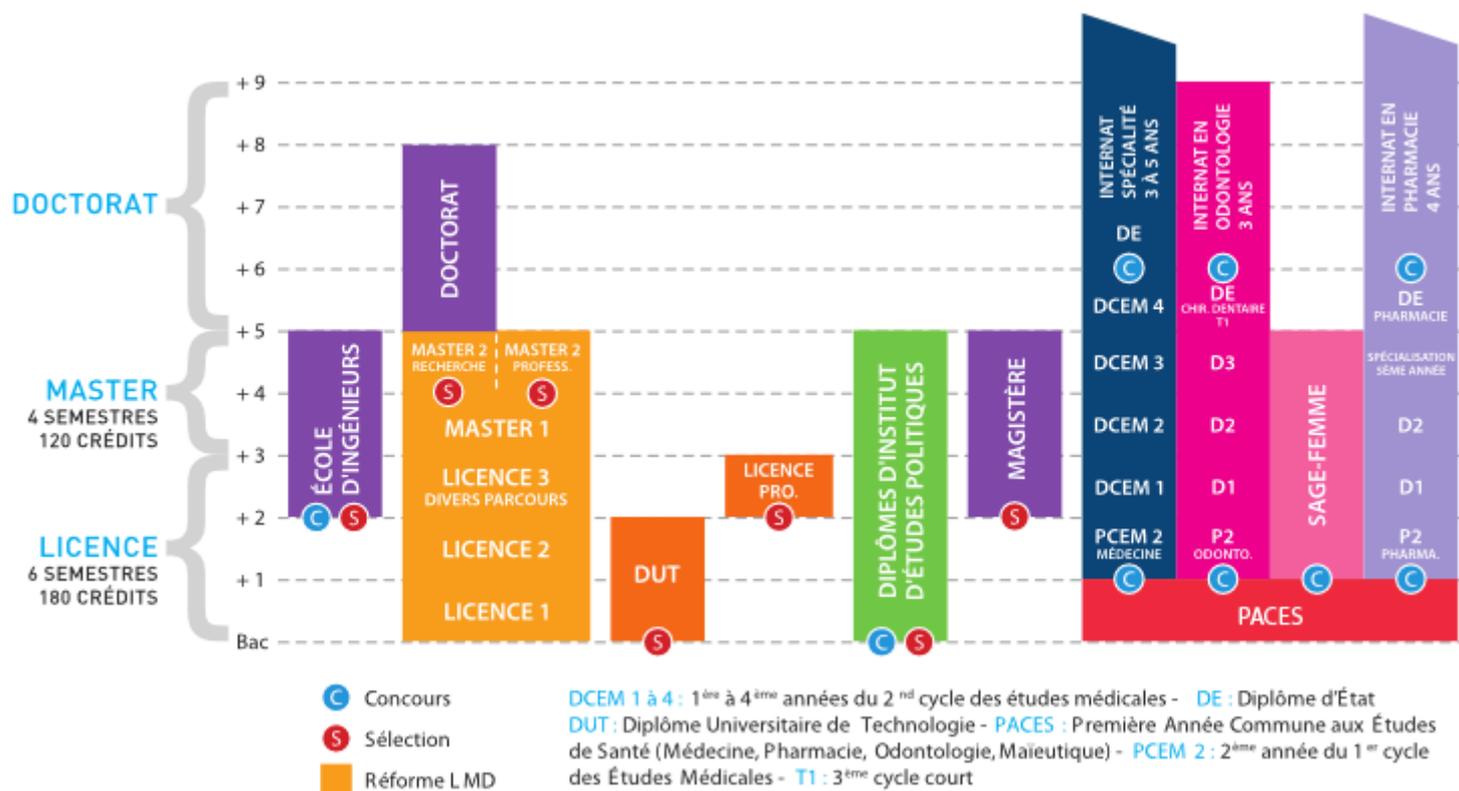


Figure 4 Durée des filières dans le LMD (15)

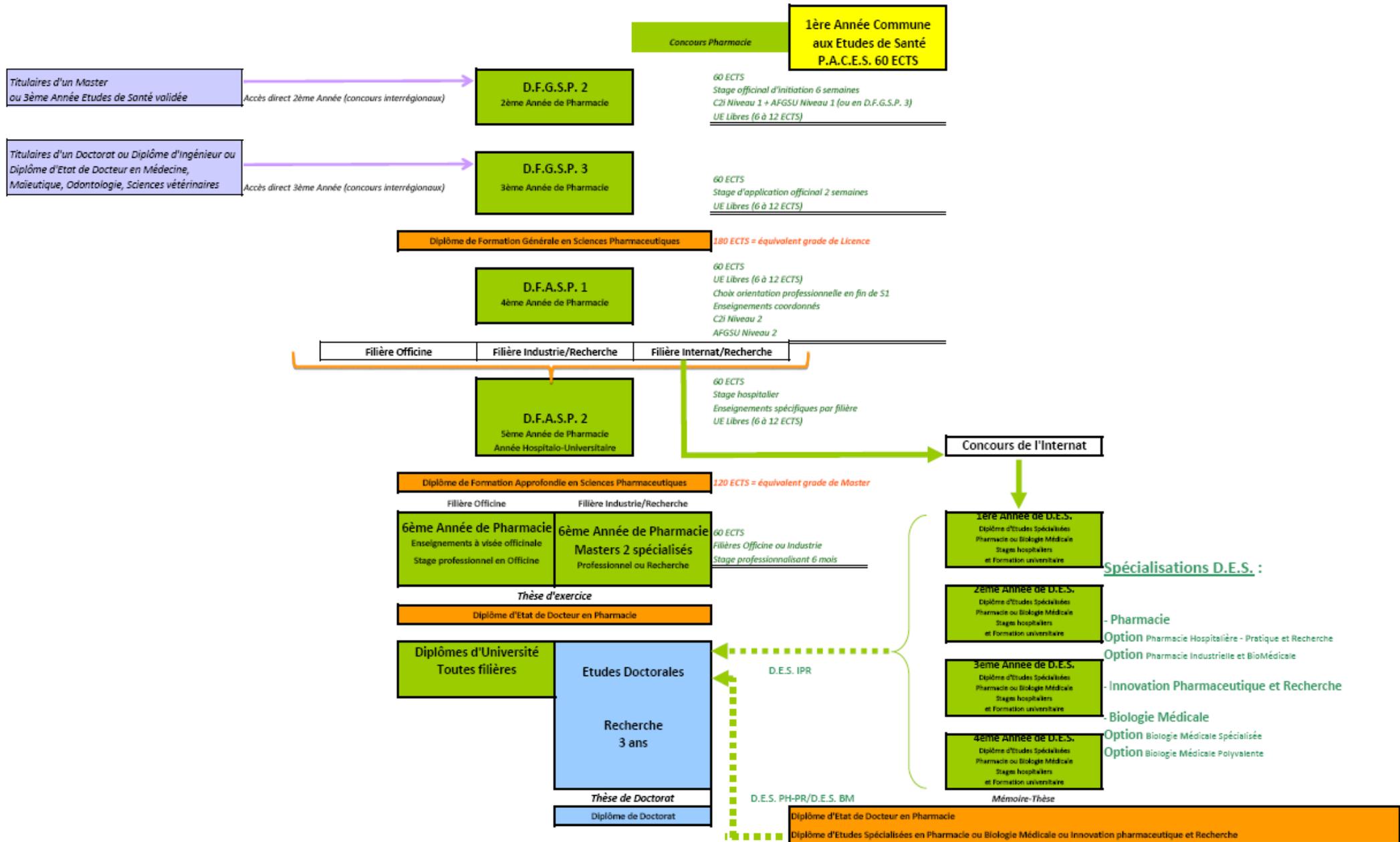


Figure 5 Les études de Pharmacie (16)

8.1. La première année commune aux études de santé (PACES)

• Mise en place

Prévue initialement pour la rentrée de septembre 2009, la mise en place de la PACES a été repoussée d'un an (hormis des villes pilotes comme Grenoble et Bordeaux) pour permettre la prise en compte des nombreux paramètres nouveaux qu'impose le regroupement de quatre filières pour une première année commune. La mise en place d'une première année commune en santé regroupant différentes filières ne doit pas être envisagée isolément du reste du cursus pour n'être qu'une année de sélection, le but initial étant de la considérer comme la possibilité de créer un ciment entre des futures professions qui seront amenées à travailler ensemble. Sur le papier, il est vrai que se côtoyer ensemble sur les bancs de la faculté pourrait laisser penser qu'un rapprochement est possible entre les différentes filières ; néanmoins le fait que cette première année soit un concours, avec toutes les règles de compétition que cela implique, va à mon sens rendre cet objectif difficilement atteignable. Je ne crois pas qu'il faille remettre en cause l'existence d'un concours en fin de première année, mais qu'il faudrait plutôt prévoir cette interaction entre les filières pendant les années supérieures, lors de cours communs par exemple ou lors des stages en milieu hospitalier. (17)

Le point central de cette réforme est la réunion des quatre filières Médecine, Pharmacie, Odontologie et Sage-femme dans une première année commune. Les masseurs-kinésithérapeutes demandent également aux étudiants désireux d'intégrer ce cursus de s'inscrire et de réussir cette première année. Pour coller au schéma européen initié par le processus de Bologne, cette année se divise en deux semestres validant chacun 30 ECTS et son enseignement est maintenant organisé en sept grandes UE plus une ou plusieurs UE spécifiques. Si les titres de ces grandes UE ont été cadrés par le Ministère, l'organisation des enseignements est toujours laissée à la discrétion des universités. Comme pour les anciennes PCEM1 et PCEP1, les étudiants n'ont droit qu'à deux inscriptions en PACES.

Le premier semestre est entièrement commun : les étudiants suivent les mêmes cours et passent tous les mêmes épreuves ; il y est ajouté une information sur les différents métiers correspondant à ces filières et une sensibilisation à la recherche biomédicale. C'est au début du second semestre qu'ils doivent s'orienter et faire le choix de passer un ou plusieurs

concours. Ce second semestre comporte pour environ deux tiers des enseignements communs, et pour environ un tiers des enseignements spécifiques à chaque filière choisie par l'étudiant. Il est intéressant de noter que sur les enseignements, les coefficients des unités d'enseignement sont fixés par le conseil d'administration de chaque université, sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire. Ces coefficients peuvent être différents pour chacune des filières. L'étudiant ayant la possibilité de concourir dans une ou plusieurs filières, il obtiendra à la fin de l'année autant de classements que de concours passés. Pour être admis à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme au-delà de la première année des études de santé, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement correspondant à la filière choisie.

- **Réorientation précoce en fin de premier semestre**

A l'issue des épreuves anticipées du concours à la fin du premier semestre et du premier classement, les étudiants classés dans les derniers 15% du classement (au maximum, à définir par l'université) ne seront pas autorisés à s'inscrire au second semestre et seront invités à se réorienter dans une autre filière. Ils pourront par la suite tenter de nouveau le concours de PACES, mais ils devront auparavant valider 90 ECTS dans une filière scientifique de l'université conduisant au grade de licence.

- **Réorientation en fin de PACES**

A l'issue du concours de fin de second semestre, pour les étudiants en première inscription (primants), ceux classés au delà de 2,5 à 3 fois (à définir par l'Université) le *numerus clausus* ne seront pas autorisés à redoubler et seront invités par décision du président de l'université à se réorienter dans une autre filière. S'ils veulent de nouveau tenter le concours de PACES, ils devront valider 60 ECTS dans une filière scientifique de l'université conduisant au grade licence. Les étudiants doublants peuvent profiter d'une passerelle de réorientation pour laquelle seules les UE communes peuvent être prises en compte, mais ne pourront réintégrer la PACES, ayant épuisé leurs deux inscriptions.

Ces mesures de réorientation doivent servir afin de limiter le gâchis humain que représente un échec au concours, mais elles ne peuvent pas se mettre en place sans un travail dans chaque université sur la diversification des filières de réorientation offertes aux étudiants et surtout leur lisibilité.

8.2. Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)

Le premier cycle des études médicales vient d'être réformé dans toutes les universités. Il dure trois ans et mène respectivement au Diplôme de Formation Générale (DFG) ou plus spécifiquement Diplôme de Formation Générale en Science Pharmaceutiques (DFGSP) pour les études de pharmacie. Il inclue ainsi la Première Année Commune aux Etudes de Santé. **(18)**

Auparavant, le premier cycle organisait ses enseignements théoriques en matières telles que la pharmacologie, la chimie thérapeutique, la biophysique... indépendamment les unes des autres. Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) met en place les enseignements pluridisciplinaires venant ainsi articuler toutes ces matières autour d'un même organe ou un groupe de pathologies. Par exemple : pour mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil cardio-vasculaire, les enseignements vont traiter de manière coordonnée son anatomie, sa chimie, ses phénomènes physiques, sa physiologie et ses pathologies. Cette approche des connaissances scientifiques à pour but de faciliter la compréhension des signes cliniques dont l'étude s'appelle la sémiologie. Le DFGSP prend donc un virage orienté vers une pratique clinique de la pharmacie et un peu moins chimique. Ceci colle en effet à l'actualité de la profession et aux adaptations nécessaires engagées par la loi HPST (Hôpital Patients Santé et Territoires) qui place le patient au centre du système de santé français, avec l'officine et le pharmacien comme porte d'entrée du système, lui accordant de nouvelles missions telles que le suivi des patients atteints de maladies chroniques (on peut prendre en exemple les éducations en matière d'AVK). En ce sens, la modernisation des études pharmaceutiques est une nécessité.

Le DFGSP n'a pas pour but de fournir une formation exhaustive, mais doit permettre à l'étudiant d'acquérir une méthodologie, plus que des connaissances. En effet, les sciences en santé évoluent et l'essentiel est donc de donner aux étudiants les outils qui leur permettront de se former tout au long de son exercice professionnel. Ainsi, afin de rendre plus active la participation de l'étudiant dans sa formation, le DFGSP vise à réduire le nombre d'heures de cours magistraux (en amphithéâtre) pour les remplacer par des activités d'apprentissage en plus petits effectifs : travaux dirigés (TD), exposés, jeux de rôles...

Ensuite, le DFGSP a également l'ambition de donner, dès ce premier cycle, une vision globale de l'organisation du système de soins : instances de soins, métiers de la santé, modes d'exercice... Dans le contexte préalable d'un concours de première année commune à plusieurs filières de santé dont l'un des buts est de justement créer une cohésion entre les différents corps de métier.

De même, le DFGSP doit permettre aux étudiants d'aller plus loin que la formation commune de base, afin que la formation puisse correspondre au plus près aux pratiques professionnelles envisagées. Cette ouverture se traduit alors par une offre d'enseignements optionnels (éthique, épidémiologie, recherche, etc) ou Unités d'Enseignements Librement Choisis (UELC).

L'enseignement théorique trouve l'occasion de se concrétiser par la réalisation de stages à l'officine, permettant ainsi de mieux ancrer les connaissances acquises pendant les cours, voire d'acquérir de nouvelles compétences (communication avec le patient, avec les autres soignants) et d'initier l'étudiant au fonctionnement de ces structures, cela pouvant confirmer, ou au contraire infirmer une vocation et alors permettre un changement d'objectif en cours de route. Chaque semestre de ce diplôme de formation générale permet l'acquisition de 30 ECTS. Les modalités de contrôle de connaissances sont élaborées par le centre de formation, notamment pour ce qui est de l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement.

Les bases nécessaires à acquérir se résument ainsi :

- les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes et des sciences biologiques ;
- une connaissance spécifique des disciplines nécessaires à l'étude du médicament et des autres produits de santé ;
- les compétences nécessaires à la bonne utilisation de ces connaissances ;
- les éléments utiles à l'orientation de l'étudiant vers les différents métiers de la pharmacie, touchant notamment les domaines de l'officine et des pharmacies à usage intérieur, de la biologie médicale, de l'industrie et de la recherche.

Par ailleurs, les facultés de pharmacie sont tenues de mettre en place des enseignements spéciaux :

- Enseignement de langues vivantes étrangères

- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1
- Apprentissage des outils informatiques
- Initiation à la recherche

Ce diplôme de formation générale permet la délivrance au total de 180 ECTS et correspond au niveau ou grade licence, mais n'en est pas réellement un ; cela va permettre une équivalence pour une réorientation par exemple. En effet, les études de pharmacie gardent leur spécificité, ce qui permet de prendre la majorité des règles de la réforme LMD tout en contournant certains principes pour coller à la formation un peu particulière en santé. Le DFGSP est en vigueur depuis la rentrée 2012.

Deux modes de compensation sont prévus, d'une part entre les différentes UE du semestre et d'autre part entre deux semestres immédiatement consécutifs.

Afin de juger de la bonne acquisition des connaissances, deux sessions d'examens doivent être organisées : une première session et une deuxième session dite de rattrapage. La deuxième session doit être organisée avec un délai minimum de deux semaines après la publication des résultats de la première session.

8.3. Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

L'arrêté du 08 avril 2013, relatif au régime des études en sciences pharmaceutiques, introduit la création d'un diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, décline l'organisation de la formation, les enseignements à mettre en place ainsi que les objectifs de la formation tout en précisant que ce diplôme confère à son titulaire, le grade de Master. **(19)**

Ce texte fixe la validation de ces deux années à 120 ECTS et 60 ECTS par année d'étude. Comme pour le DFGSP, l'offre de formation doit être structurée en semestres et unités d'enseignement ou UE, elles-mêmes composées d'UE obligatoires ou du tronc commun et d'UE librement choisies. Les UE du tronc commun doivent représenter au minimum 80 % et au maximum 90 % des enseignements.

Lors de ce DFASP, un accent important est porté sur la tenue de stage, de une à deux semaines en officine pendant la première année, et un équivalent 12 mois mi-temps à l'hôpital pendant la deuxième année. Les deux années sont découpées en quatre semestres et chaque semestre est lui-même sanctionné par 30 ECTS.

L'arrêté introduit le certificat de synthèse pharmaceutique dont la validation est obligatoire avant la fin du deuxième cycle ; elle se fait indépendamment de la validation des autres enseignements. Son but est de vérifier l'acquisition des compétences du tronc commun par l'étudiant ; il est jugé par un jury multidisciplinaire avec organisation d'une cession de rattrapage.

Ce texte donne maintenant la possibilité de mise en place de passerelles correspondant aux validations des crédits ECTS en cas de volonté de réorientation de l'étudiant.

Les facultés de pharmacie sont tenues de mettre en place des enseignements spéciaux :

- Enseignement de langues vivantes étrangères
- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
- Apprentissage des outils informatiques via le C2i niveau 2 « métiers de la santé »
- Enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique
- Enseignement de la gestion des risques d'évènements indésirables liés aux soins.

8.4. Le troisième cycle

Le troisième cycle comporte soit un cycle court de deux semestres soit un cycle long de huit semestres pour les étudiants reçus au concours national de l'internat. A cela il faut ajouter la soutenance d'une thèse pour le cycle court, ou la rédaction d'un mémoire de DES donnant l'équivalence d'une thèse pour le cycle long.

Ce cycle est encore régi par l'arrêté du 17 juillet 1987 ; lors de la rentrée 2015/2016, il sera administré par l'arrêté du 26 avril 2013 et alors tout le précédent arrêté sera abrogé.

Il est à noter qu'à l'issue de l'année de troisième cycle court, l'étudiant dispose d'une durée de deux ans pour soutenir la thèse d'exercice.

9. Les MCC

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) définissent tous les paramètres de l'évaluation des étudiants. Pour cela, les MCC comprennent un certain nombre d'informations sur les examens. Elles doivent comporter le nombre d'épreuves, c'est-à-dire les matières sur lesquelles les étudiants sont évalués, mais également leur nature : oral ou écrit, en travaux pratiques ou travail personnel, contrôle continu ou contrôle terminal, etc. On

y trouve également la durée des épreuves ainsi que les coefficients et les ECTS qui y sont affectés.

9.1. Paramètres définis dans les MCC

Les MCC fixent les coefficients et les ECTS, se sont deux choses différentes et indépendantes. Mais les ECTS sont bien trop souvent calculés sur la base des coefficients. Il est donc important de s'assurer que la charge de travail des étudiants soit correctement évaluée et reconnue.

Le coefficient détermine l'importance qui est donnée à une matière ou à une Unité d'Enseignement (UE). Par exemple, en filière pharmacie, on pourra juger que la chimie organique a davantage d'importance que l'anatomie. On donnera alors un coefficient plus important à la chimie organique qu'à l'anatomie. **(20)**

Les ECTS correspondent à la charge de travail impliquée par une matière ou une UE, le taux de conversion étant de 25 à 30 heures de travail pour un ECTS. De cette façon, une licence correspond à 180 ECTS et un master à 120 ECTS de plus. Chaque semestre doit donner lieu à 30 ECTS.

9.2. Validation des modalités d'examen

Les MCC sont proposées par le responsable pédagogique de la formation à la composante. Elles sont ensuite validées par le conseil de composante. Il faut s'assurer que les MCC proposées sont en accord avec la réglementation en vigueur. Il est donc important de participer au débat pendant la commission de pédagogie de la faculté puisque c'est cet organe qui fournit les propositions ; cela est d'une grande importance pour apporter des améliorations aux MCC.

Ensuite, une fois les MCC validées au niveau de la composant pharmacie, elles sont transmises au CEVU pour avis (uniquement pour le niveau licence et master). Le CEVU reçoit toutes les MCC de toutes les formations. Il y a donc une certaine quantité d'informations à traiter. S'il se trouve que les MCC ont des irrégularités, ou si la politique engagé par la composante ne convient pas au CEVU, les élus du CEVU vont pouvoir intervenir. Il leur revient alors de souligner les incohérences et de proposer des modifications. Si les MCC ne sont pas acceptables en l'état, il leur revient alors de s'opposer à leur

validation et les MCC repassent alors en conseil de composante. Au vu du nombre de MCC transmises au CEVU, le travail du conseil de composante est indispensable.

Enfin, le CEVU transmet les MCC au CA de l'université (seul organe décisionnaire capable de les valider). Elles sont ensuite applicables dans la filière concernée.

Certaines règles générales régissent les MCC :

- Les MCC doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.
- Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
- L'ensemble de ce règlement doit être affiché sur les lieux d'enseignement dès son adoption.

Chaque année, deux sessions d'examen doivent être organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats. Cette session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats. **(20) (21)**

9.3. Le contrôle continu

L'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence indique que le «mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence». De plus, les notes et résultats doivent être communiqués régulièrement à l'étudiant. Ce dernier doit aussi pouvoir consulter sa copie s'il le souhaite. Cependant « les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences peuvent être appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés ».

On ne peut qu'encourager la mise en place d'un contrôle continu ; il est excellent pédagogiquement parlant, cela permet un travail régulier, et surtout une évaluation

progressive des savoirs acquis tout au long de l'année. De plus cela permet de lutter contre l'effet dit « chasse d'eau » qui consiste à apprendre ses cours juste avant l'examen et, au vu la quantité d'information ingurgitée en si peu de temps, l'étudiant va avoir des difficultés à se rappeler de ses cours sur le long terme.

9.4. Les modalités de compensation

Toutes les modalités de compensation sont envisageables ; les notes seuils, normalement interdites dans le cadre de l'université, peuvent toutefois exister dans les filières de santé du fait de leurs particularités. La compensation à l'intérieur d'un même semestre correspond à la compensation des UE entre elles. Cela permet à l'étudiant de valider son semestre tant qu'il obtient 10/20 de moyenne générale. La compensation annuelle correspond à la compensation du premier et du deuxième semestre sur une année. A l'université, la compensation semestrielle ne peut être supprimée. Quant à la compensation annuelle ou progressive, elle doit être envisagée sans perdre de vue la valeur de la formation. En effet, les étudiants ne viennent pas seulement à l'université pour valider un diplôme mais pour acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être.

10. Comparaison des MCC des différentes facultés de France

Pour me procurer les MCC de toutes les facultés, j'ai d'abord récupéré celles qui sont disponibles sur les sites internet des composantes. Pour les facultés qui ne les rendent pas disponible en ligne ou qui n'ont pas une version à jour, j'ai alors contacté directement les élus étudiants concernés avec l'aide du réseau de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France).

Tableau 1 Contenu des MCC

MCC	Nombre de pages	Disponible sur le site web	version	PACES intégrée	Remarques
Amiens	62	non	-	non	
Angers	38	oui	2013/2014	oui	Disponibles sur le site par année en format page web
Besancon	178	oui	2013/2014	non	Descriptif détaillé de chaque UE
Bordeaux	96	oui	2012/2013	non	Livret spécifique pour la PACES
Caen	105	oui	2013/2014	oui	Disponible par morceaux sur le site
Clermont	56	oui	2013/2014	non	
Dijon	142	non	-	non	
Grenoble	49	oui	2013/2014	oui	Uniquement disponible sur l'intranet
Lille	119	oui	2013/2014	oui	Uniquement disponible sur l'intranet
Limoges	66	oui	2013/2014	oui	
Lyon	52	oui	2013/2014	oui	
Marseille	42	oui	2013/2014	non	
Montpellier	73	oui	2013/2014	oui	
Nancy	42	oui	2013/2014	oui	Description des UE et les volumes horaires sur un document annexe
Nantes	43	oui	2013/2014	oui	
Paris V	101	non	-	oui	
Paris XI	45	oui	2013/2014	oui	Le volume horaire est disponible sur le programme de l'année (hors MCC)
Poitiers	27	non	-	non	Des règles générales de tenues en TP sont insérées en annexe
Rennes	47	oui	2013/2014	oui	50% du volume pour la PACES ensuite 3 pages / an
Reims	54	oui	2010/2011	oui	
Rouen	19	oui	2013/2014	non	
Strasbourg	188	oui	2013/2014	oui	Le livret pédagogique est extrêmement détaillé
Toulouse	188	oui	2013/2014	oui	Règlement des examens dans un document à part
Tours	50	oui	2013/2014	oui	Règlement des examens dans un document à part

La majorité des facultés ont leur MCC disponibles en libre consultation sur le site internet des composantes de pharmacie. Seules Amiens, Dijon, Paris Descartes et Rennes ne sont pas consultables en ligne. On peut noter que les facultés de Bordeaux et Reims ont une version consultable mais pas mise à jour à la date de consultation du 9 septembre 2014.

Certaines facultés comme Grenoble ou Lille ont un système de stockage des informations en ligne qui nécessite de s'identifier comme étudiant dans l'UFR pour pouvoir avoir accès à ces informations.

On peut regretter qu'un tiers des facultés ne traitent pas de la PACES dans les MCC. Cette année fait pourtant partie intégrante de la formation de pharmacien et cela souligne la marginalisation du programme de pharmacie dans la première année de beaucoup de facultés.

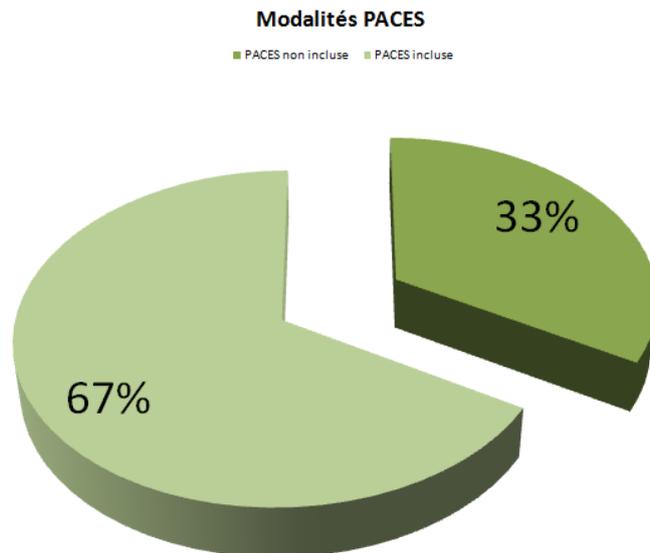


Figure 6 modalités PACES dans les MCC de pharmacie

En moyenne, les MCC s'étalent sur 78 pages, avec un minimum de 27 pages pour Poitiers et un maximum ex-æquo de 188 pages pour les UFR de Strasbourg et Toulouse. Ceci s'explique par l'hétérogénéité des informations données. Dans les plus complètes, chaque UE bénéficie d'un descriptif précis de chaque enseignement et des objectifs à atteindre.

10.1. Le DFGSP

L'arrêté du 22 mars 2011, relatif au régime des études en sciences pharmaceutiques introduit d'une part, la création d'un diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, décline l'organisation de la formation, les enseignements à mettre en place ainsi que les objectifs de la formation tout en précisant, d'autre part, que ce diplôme confère à son titulaire, le grade de License.

Ces textes fixent la validation de ces trois années à 180 ECTS et 60 ECTS par année d'étude. L'offre de formation doit être structurée en semestre et unité d'enseignement ou UE elles même composées d'UE obligatoires ou du tronc commun et d'UE librement choisies. Les UE du tronc commun doivent représenter au minimum 80 % et au maximum 90 % des enseignements.

Cette diversité se fait dans le but de favoriser la construction par l'étudiant lui-même d'un cursus adapté à ses objectifs. Les trois années sont découpées en 6 semestres et chaque semestre est lui-même sanctionné par 30 ECTS. Les deux premiers semestres du DFGSP correspondent à la PACES, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune des études de santé.

Ces textes donnent maintenant la possibilité de mise en place de passerelles correspondant aux validations des crédits ECTS en cas de volonté de réorientation de l'étudiant.

10.1.1. La PACES

La Première année commune des études de santé est une année commune aux études de médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. L'admission en deuxième année est contingentée pour chaque filière par un numerus clausus ; pour cela, des épreuves classantes ont lieu à la fin des deux semestres.

Tableau 2 Volume horaire des différentes PACES de France

PACES		Numerus clausus	Tronc commun			Spé pharma			présentiel
			hCM	hED	ECTS	hCM	hED	ECTS	
Amiens	Amiens	88	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
Angers	Angers	75	360,5	45	50	37	13	10	455,5
Besancon	Besancon	71	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
Bordeaux	Bordeaux	136	344	32	50	54	6	10	436
	Guyane_Antilles	5	342	30	50	44	6	10	422
	Polynésie	3	340	60	50	58	3	10	461
Caen	Caen	95	394,5	127	50	41	9	10	571,5
Clermont	Clermont	91	388	83	50	39	10	10	520
Dijon	Dijon	82	410	48	50	45	4,5	10	507,5
Grenoble	Grenoble	97	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
Lille	Lille	205	402	54	50	50	0	10	506
Limoges	Limoges	67	373	44	50	42	8	10	467
Lyon	Lyon Est	45	365	43	50	50	0	10	458
	Lyon Sud	123	376	18	50	50	0	10	444
	St-Etienne	55	433	86	50	45	5	10	569
Marseille	Aix-marseille	150	406	0	50	60	0	10	466
	Corse	4	416,5	0	50	50	0	10	466,5
	Nice	40	398	0	50	50	0	10	448
Montpellier	Montpellier	188	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
Nancy	Nancy	126	408	64,5	50	19	21	10	512,5
Nantes	Nantes	102	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
Paris V	Paris V	113	376,5	56	50	42,5	1	10	476
	Paris VII	105	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
	Paris XIII	44	436	0	50	50	0	10	486
Paris XI	Nvile Calédonie	2	300	106	50	48	2	10	456
	Paris VI	117	294	106	50	64	0	10	464
	Paris XI	48	ND	ND	50	ND	ND	10	ND
	Paris XII	54	407	0	50	62	0	10	469
	Versailles	43	290	98	50	67	0	10	455
Poitiers	Poitiers	72	412	0	50	50	0	10	462
Rennes	Brest	25	408	10	50	50	0	10	468
	Rennes	85	334	58	50	45	5	10	442
Reims	Reims	85	389	59	50	42	8	10	498
Rouen	Rouen	85	377	36	50	48	12	10	473
Strasbourg	Strasbourg	122	271	48	50	53	12	10	384
Toulouse	Toulouse	137	378	79,5	50	39,5	10,5	10	507,5
Tours	Tours	108	379	22,5	50	50	0	10	451,5
La réunion	La réunion	6	372	24	50	60	8	10	464
		3099							

La mutualisation du concours à différentes filières de santé a entraîné une augmentation des lieux de passage de la première année pour la filière pharmacie. Certaines facultés se retrouvent avec une problématique d'accueil d'étudiants issus d'autres facultés, où la filière pharmacie est absente dans les années supérieures.

En France, il y a 24 facultés de pharmacie, et 38 lieux de passage du concours PACES qui correspondent aux facultés de médecine. Pour la comparaison de la première année, tous ces lieux de passage ont été pris en compte.

Avec ce tableau, on peut s'apercevoir que la validation de 60 ECTS est respectée par l'ensemble des lieux de passage de la PACES avec un découpage de 50 ECTS pour le tronc commun et 10 ECTS pour la spécialité choisie. Il est à noter que si un étudiant souhaite passer plusieurs concours, il ne valide pas d'ECTS supplémentaire.

Pour ce qui est du volume horaire, il est compris entre 384 heures à la faculté de Strasbourg et 571.5 heures à la faculté de Caen pour un étudiant suivant uniquement l'enseignement spécifique de la filière pharmacie. En moyenne les facultés font les enseignements de la PACES en 475 heures de présentiel, pour ce calcul, seules les 31 facultés ayant fixé le volume horaire dans les MCC ont été prises en compte.

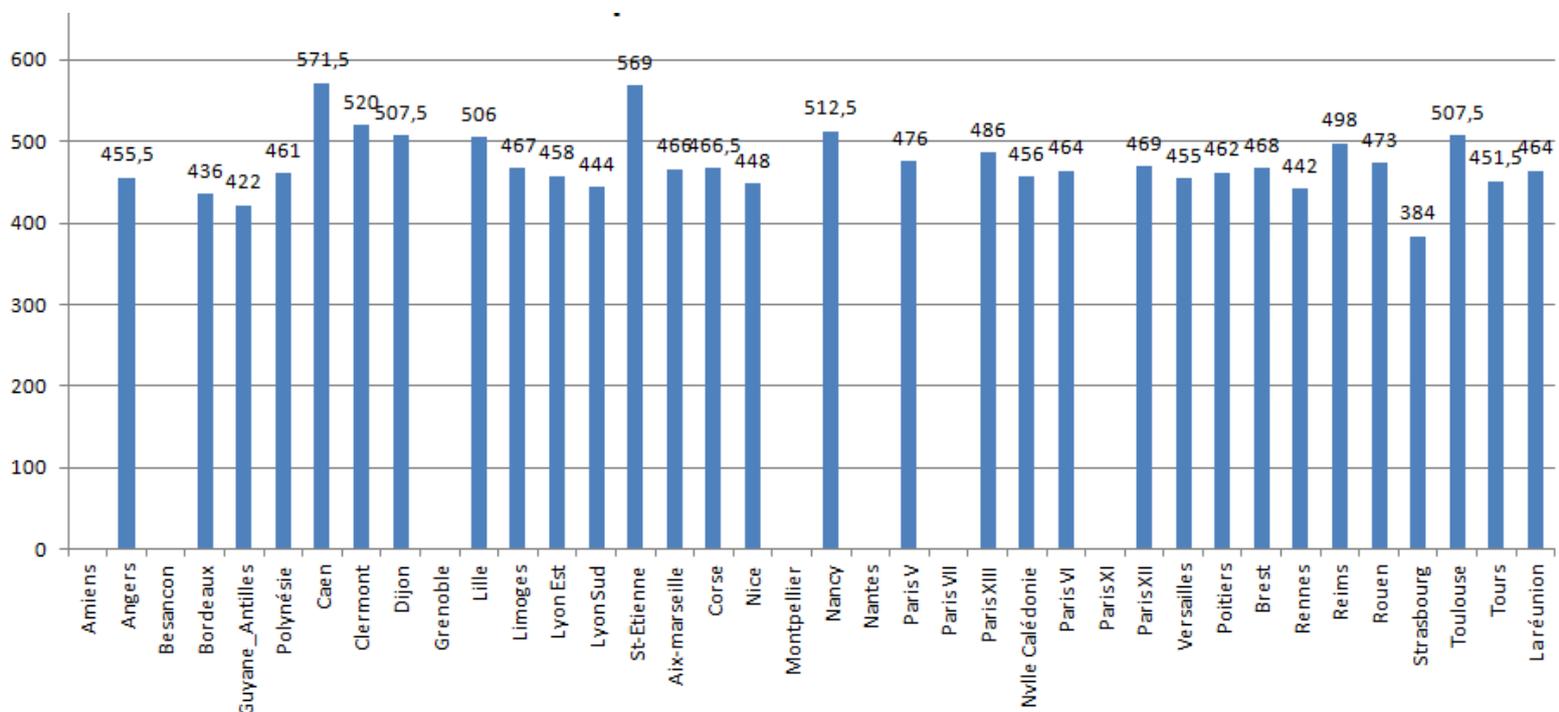


Figure 7 Histogramme du présentiel en PACES

Tableau 3 Modalité des épreuves en PACES

PACES		Durée max	Durée de l'épreuve rédactionnelle de SSH	coeff spé pharma	Réorientation au 1er semestre	Réorientation au 2eme semestre
Amiens		2h	2h30	4/23	15%	2,5 fois le NC
Angers		3h	3h	2/10	15%	2,5 à 3 fois le NC
Besancon		ND	ND	ND	15%	2,5 à 3 fois le NC
Bordeaux	Bordeaux	2h	1h	2,2/12	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Guyane_Antilles	2h	1h	2,4/12	15%	3 fois le NC
	Polynésie	2h	2h	2,4/12	15%	2,5 à 3 fois le NC
Caen		ND	ND	10/60	15%	2,5 à 3 fois le NC
Clermont		2h	2h	20/61	15%	3 fois le NC
Dijon		1h15	2h	15/65	15%	au-delà du rang 1000
Grenoble		2h	2h	4/27	10%	3 fois le NC
Lille		1h30	1h	3/20	15%	2,5 fois le NC
Limoges		2h	30 min	2/13	0%	2,5 fois le NC
Lyon	Lyon Est	1h45	3h	30/134	15%	3 fois le NC
	Lyon Sud	1h15	2h30	30/133	15%	3 fois le NC
	St-Etienne	1h30	1h	20/120	10%	2,5 à 3 fois le NC
Marseille	Aix-marseille	1h	1h	8/20,5	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Corse	ND	ND	10/60	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Nice	1h	40min	10/60	15%	3 fois le NC
Montpellier		ND	ND	ND	15%	2,5 à 3 fois le NC
Nancy		2h	ND	10/60	15%	2,5 à 3 fois le NC
Nantes		1h30	30 min	120/600	15%	2,5 fois le NC
Paris V	Paris V	3h	3h	10/60	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Paris VII	1h30	2h	120/540	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Paris XIII	ND	1h30	110/660	15%	3 fois le NC
Paris XI	Nvlle Calédonie	ND	ND	ND	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Paris VI	1h30	4h30	20/90	15%	2,5 à 3 fois le NC
	Paris XI	2h30	1h15	20/90	15%	3 fois le NC
	Paris XII	ND	ND	20/90	15%	3 fois le NC
	Versailles	2h30	1h	ND	15%	2,5 à 3 fois le NC
Poitiers		1h30	2h	12/60	15%	2,5 fois le NC
Rennes	Brest	ND	ND	2/12	15%	2,5 fois le NC
	Rennes	2h	1h30	20/70	15%	2,5 à 3 fois le NC
Reims		2h30	1h	15/63	15%	2,5 à 3 fois le NC
Rouen		1h30	2h	20/120	15%	2,5 à 3 fois le NC
Strasbourg		1h30	15min	5/20	15%	3 fois le NC
Toulouse		1h	1h30	5/20	15%	3 fois le NC
Tours		1h30	3h	4/17	10%	2,5 fois le NC
La réunion		2h	2h	2,4/12	15%	3 fois le NC

En ce qui concerne les modalités d'examens, l'ensemble des épreuves se traite par un QCM hormis l'épreuve de SSH, c'est pourquoi les deux ont été différenciées dans le tableau ci-dessus. Tous les cas de figure se présentent pour la SSH, certaines facultés optent pour du tout rédactionnel alors que d'autres font un panaché avec du QCM et/ou du QROC. Dans le tableau, seule la durée de la partie rédactionnelle est reportée.

Pour les réorientations, les textes autorisent un maximum de 15% pour le premier semestre et précisent qu'elles doivent être comprises entre 2.5 et trois fois le numerus clausus pour le deuxième semestre. Au premier semestre, seules Limoges, qui précise que les réorientations ne se font que sur le volontariat et Tours qui fixe la limite à 10% ne se laissent pas la marge des 15%. Au second semestre, Dijon fixe une limite en rang d'étudiant au lieu d'un pourcentage.

Enfin, autre point important, qui celui-là reste à la discrétion des conseils locaux : la part de l'UE spécifique pharmacie dans la note finale. Dans beaucoup de lieux de passage de la PACES, des étudiants ont pu valider le concours de pharmacie sans présenter ou en ayant une note dérisoire à l'épreuve de spécialité. Pour pallier cela, certaines facultés ont introduit la note de zéro comme éliminatoire ou ont augmenté la part de cette épreuve dans le total final.

Le pourcentage est compris entre 9% de la note finale pour la faculté de Saint-Etienne à 39% pour Marseille. Ce gap est énorme puisque l'on passe du simple au quadruple. En prenant en compte toutes les facultés où cette information est donnée dans les MCC on arrive à une moyenne de 21% de la note globale.

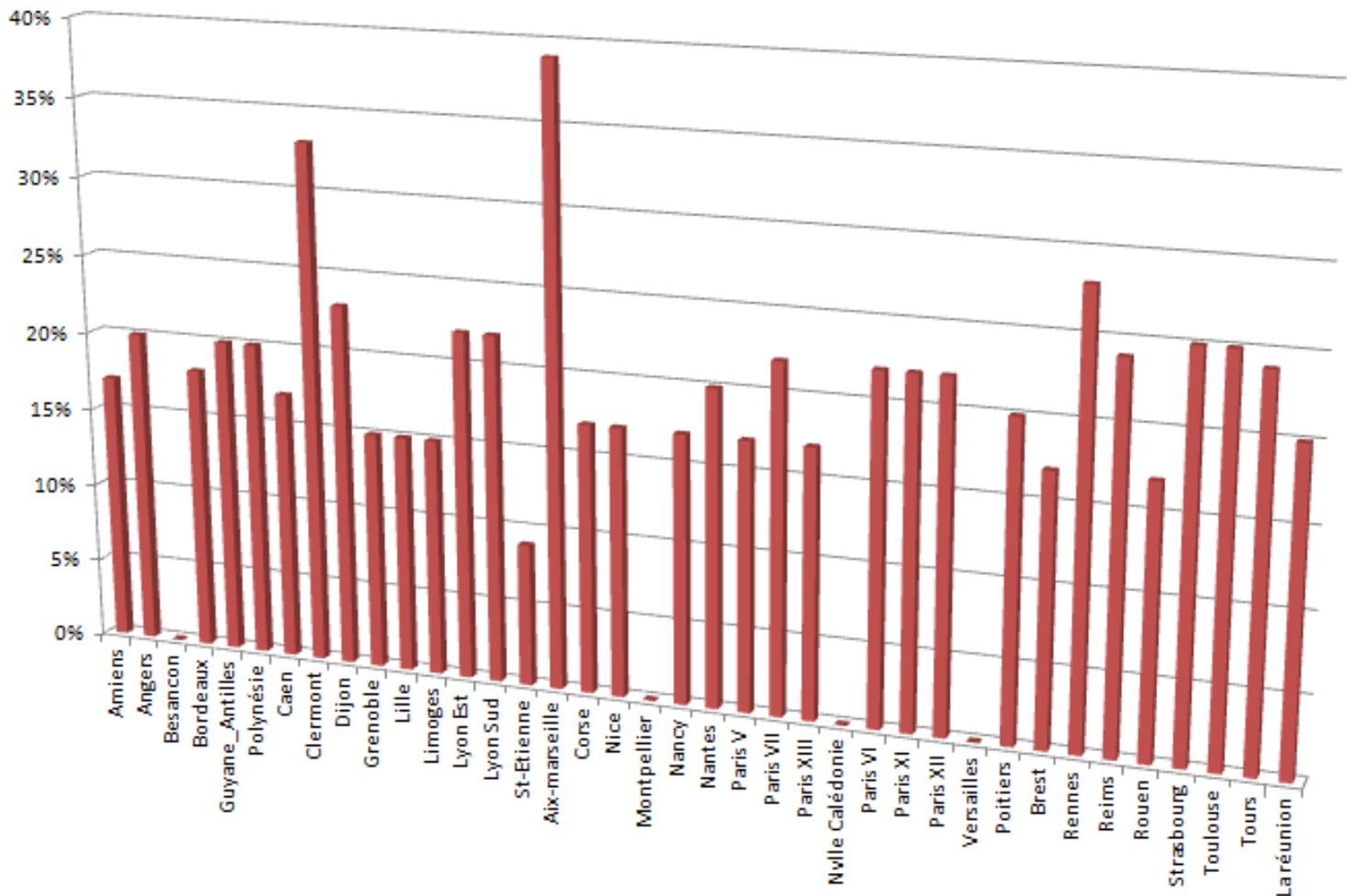


Figure 8 Pourcentage de l'UE spécifique pharmacie dans la note finale

Aix-Marseille

A Marseille, seule la filière pharmacie fait l'objet d'une adaptation au niveau des coefficients (voir annexe ...)

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 à trois fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université.

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'une épreuve rédactionnelle pour un total d'une heure. **(33)**

Amiens

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision des directeurs des composantes Médecine et Pharmacie.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ECTS.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. Il en est de même pour les étudiants avec moins de 5/20 de moyenne générale.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 60 ECTS. **(46)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'une dissertation pour un total de 2H30.

Angers

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est un mélange de QCM et de QROC pour une durée de trois heures. **(23)**

Besançon

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une épreuve rédactionnelle. **(47)**

Bordeaux

Le tutorat PACES est payant ; il est demandé de prévoir un paiement de 50€ dans les MCC. Or, dans l'arrêté du 18 mars 1998 relatif à l'organisation et à la validation du tutorat de premier cycle, il est clairement écrit que le tutorat est proposé par l'établissement, et donc à mon sens, gratuit.

Une note de 0/20 à l'UE spécifique est considérée comme éliminatoire et l'étudiant ne sera donc pas classé.

En cas d'égalité, c'est l'étudiant qui a obtenu la note la plus élevée dans l'UE spécifique qui sera placé devant. Puis, s'il y a à nouveau égalité on se réfère aux notes du tronc commun dans un ordre préétabli. **(25)**

Brest

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus doivent se réorienter.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS suivant si l'étudiant a été réorienté au premier ou deuxième semestre.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES ; ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus.

Les coefficients attribués aux différentes UE ont été donnés comme suit : 0.2 par ECTS et deux pour l'UE spécifique.

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH dont au moins une partie doit se faire sous forme rédactionnelle. **(49)**

Caen

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision des directeurs des composantes Médecine et Pharmacie.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ECTS.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. **(26)**

Clermont-Ferrand

A l'issue du 1^{er} semestre environ 15 % des étudiants classés peuvent être réorientés sur décision du président de l'université. Des lors, la réinscription en PACES est possible après validation de 90 ECTS. Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus devront eux aussi se réorienter. Le classement se fait sur la somme des quatre NC multipliée par trois. Il faudra alors valider 60 ECTS pour pouvoir se réinscrire en PACES. **(50)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation de deux heures.

Corse

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision des directeurs des composantes Médecine et Pharmacie.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ECTS.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. **(51)**

Dijon

Les étudiants les moins bien classés pourront être réorientés sur décision du président d'université dans la limite de 15% des inscrits.

Au deuxième semestre, les étudiants classés au delà du rang 1000 pourront être réorientés sur proposition d'une commission de réorientation.

En cas d'ex-æquo, les notes du tronc commun et de l'UE spécifique seront classées en ordre d'importance aléatoirement.

Toutes les épreuves sont sous forme de QCM hormis l'UE 7 sous forme de QCM et de questions rédactionnelles courtes. **(52)**

Grenoble

Au 1^{er} semestre les 10 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus doivent se réorienter.

Les étudiants ex-æquo sont départagés suivant la meilleur note obtenue selon un ordre de priorité défini par filière. (voir annexe...)

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES, ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus. **(29)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'une épreuve rédactionnelle pour un total de deux heures.

Guyane

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision du président de l'université.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES, ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus.

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'une épreuve rédactionnelle d'une heure. **(53)**

Lille

Comme pour la faculté de Bordeaux, le tutorat PACES est payant, il est demandé de prévoir un paiement de 20€ dans les MCC.

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus doivent se réorienter. **(30)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme de deux questions rédactionnelles d'une durée d'une heure.

Limoges

Au premier semestre, les étudiants ont le choix de se réorienter ou non.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus doivent se réorienter sur la base du classement des UE communes.

Tout étudiant absent à une épreuve commune est considéré comme réorienté.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre. **(31)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'une question rédactionnelle de 30 minutes au premier semestre et d'un QCM d'une heure au second.

Lyon Est

La présence aux épreuves d'une UE spécifique est obligatoire pour être classé dans la filière correspondante.

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants classés sont réorientés.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus devront eux aussi se réorienter. Le classement s'applique sur la moyenne générale hors UE spécifique. **(32)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation de trois heures.

Lyon Sud

La présence aux épreuves d'une UE spécifique est obligatoire pour être classé dans la filière correspondante.

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants classés sont réorientés.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus devront eux aussi se réorienter. Le classement s'applique sur la moyenne générale hors UE spécifique. **(32)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation de 2H30.

Montpellier

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation.

Montpellier a mis en place une plaquette de réorientation post-PACES pour aider les étudiants dans le choix de filière. **(34)**

Nancy

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'une épreuve rédactionnelle. **(35)**

Nantes

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision du président de l'université.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université.

Pour avoir accès aux études de pharmacie, l'étudiant se voit dans l'obligation d'obtenir une note supérieure à 10/20, même si le numerus clausus n'est pas rempli.

La note de 0/20 est éliminatoire pour tous les classements. **(36)**

Toutes les épreuves se font en QCM ou question multiples à réponse vrai/faux hormis l'UE de SSH qui est un mélange d'une dissertation de 30 minutes et de QCM.

Nice

A la fin du premier semestre, une réorientation des étudiants est possible sur décision du président d'université dans la limite de 15% des inscrits.

Au 2^{ème} semestre, les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus devront se réorienter.

Des dérogations sont possibles pour un éventuel triplement dans la limite de 8% du NC des quatre filières. **(54)**

Toutes les épreuves sont sous forme de QCM hormis l'UE 7 sous forme de QCM et une partie rédactionnelle.

Nouvelle Calédonie

La PACES à Nouméa est organisée sur trois semestres avec un premier semestre dit préparatoire. Le premier semestre se déroule de février à mai et les deux autres de Juin à mars. Le premier semestre possède un volume de 276 heures. De ce fait le redoublement est impossible. **(55)**

Paris Descartes

A l'issue du 1^{er} semestre, les candidats primant peuvent être réorientés vers d'autres formations sur décision du président d'université. Ces réorientations ne peuvent excéder 15% des inscrits

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ECTS.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus. **(37)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'une épreuve rédactionnelle.

Paris VI

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 à trois fois le numerus clausus doivent se réorienter.

En cas d'égalité, c'est l'étudiant qui a obtenu la note la plus élevée dans l'UE spécifique qui sera placé devant. Puis, s'il y a à nouveau égalité on se réfère aux notes du tronc commun par ordre numérique.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus. **(37)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'un QROC de 1h30.

Paris VII

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision des directeurs des composantes Médecine et Pharmacie.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ECTS.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. **(57)**

Paris XI

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus doivent se réorienter.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus. **(58)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QROC.

Paris XII

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants classés sont réorientés.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus devront eux aussi se réorienter.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre. **(59)**

Paris XIII

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus doivent se réorienter. **(60)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une épreuve rédactionnelle.

Poitiers

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus doivent se réorienter.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre.

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation de deux heures. **(61)**

En cas d'égalité, les étudiants sont départagés suivant la note de l'UE spécifique puis suivant une hiérarchie définie entre les UE (voir tableau annexe)

Polynésie Française

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est un mélange de QCM et de questions rédactionnelles de deux heures.

Une note de 0/20 à l'UE spécifique est considérée comme éliminatoire et l'étudiant ne sera donc pas classé.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES, ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du cumul des quatre numéros clausus. **(62)**

Reims

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une rédaction de 1H et un QCM.

Au 1^{er} semestre 15 % des étudiants classés peuvent être réorientés sur décision du président de l'université.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 à trois fois le numéro clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. **(40)**

Rennes

Au 1^{er} semestre 15 % des étudiants classés peuvent être réorientés sur décision du président de l'université.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 à trois fois le numéro clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. **(41)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est sous forme d'un QCM et d'un QROC de 1h30.

La Réunion

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES, ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du cumul des quatre numéros clausus.

Une note de 0/20 à l'UE spécifique est considérée comme éliminatoire et l'étudiant ne sera donc pas classé.

Des réorientations sont envisageables sur décision du président d'université dans la limite de 15% des inscrits au premier semestre et entre 2.5 et trois fois le NC au deuxième semestre. **(63)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est un mélange de QCM et de questions rédactionnelles de deux heures.

Rouen

Pour départager les ex-æquo, l'étudiant qui a la meilleure note au produit de chacune des UE est placé en premier.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 à trois fois le numéro clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numéro clausus. **(64)**

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation de deux heures.

Saint-Etienne

Les étudiants doivent être assidus aux séances d'ED obligatoires pour pouvoir se présenter au concours. Un justificatif doit être présenté dans les huit jours en cas d'empêchement.

Au 1^{er} semestre environ 10 % des étudiants classés peuvent être réorientés sur décision du président de l'université.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 à trois fois le numéro clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université.

Toutes les épreuves se font en QCM hormis l'UE de SSH qui est une dissertation d'une heure. **(32)**

Strasbourg

Toutes les épreuves sont en QCM, sauf pour l'UE 7 qui est en QCM et une épreuve rédactionnelle de 15minutes.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus.

Pour départager les ex-æquo on se réfère à la note de l'UE 8 puis dans l'ordre décroissant des UE par coefficient. En cas d'égalité parfaite, c'est le candidat le plus âgé qui est favorisé. **(43)**

Toulouse

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement doivent se réorienter.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de trois fois le numerus clausus sont invités à se réorienter.

Toutes les épreuves sont en QCM, sauf pour l'UE 7 qui est en QCM et une épreuve rédactionnelle de 1h30.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ou 60 ECTS selon que l'étudiant a été réorienté au premier ou au deuxième semestre.

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus. **(44)**

Tours

Les étudiants réorientés au 1^{er} semestre ont accès à un semestre de réorientation qui leur permet de valider 30 ECTS sur les 90 nécessaires à la réinscription en PACES.

Au cours de ce semestre, les étudiants ont des informations pour construire un projet professionnel et des compétences transversales, comme l'anglais l'informatique et la certification c2i. (Annexe ...)

Des dérogations peuvent être données pour s'inscrire une troisième fois au concours PACES mais ces dérogations ne peuvent cependant pas dépasser 8% du numerus clausus. **(45)**

Toutes les épreuves sont en QCM, sauf pour l'UE 7 qui est en QCM et une épreuve rédactionnelle de 15min.

Versailles

Au 1^{er} semestre les 15 derniers % des étudiants du classement dit indifférencié peuvent être réorientés sur décision des directeurs des composantes Médecine et Pharmacie.

Une fois réorienté, la réinscription est possible après validation de 90 ECTS.

Au deuxième semestre les étudiants classés au-delà de 2.5 fois le numerus clausus peuvent être invités à se réorienter sur décision du président de l'université. (65)

Toutes les épreuves sont en QCM, sauf pour l'UE 7 qui est en QCM et une épreuve rédactionnelle d'une heure.

10.1.2. Le DFGSP 2

La première année (PACES) se termine par un concours. Le nombre d'étudiants admis en deuxième année dépend d'un numerus clausus afin d'adapter le nombre annuel de pharmaciens formés aux besoins exprimés par la profession ; pour le concours 2013/2014, le numerus clausus national est de 3099 repartis dans les différentes facultés accueillant une PACES.

Tableau 4 Volume horaire en DFGSP2

DFGSP2	Semestre 3						Semestre 4						Total	
	hCM	hED	hTP	Présentiel	ECTS	UELC	hCM	hED	hTP	Présentiel	ECTS	UELC	Présentiel	ECTS
Amiens	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Angers	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Besancon	211,5	48	51,5	311	27	3	178	56	72,5	306,5	27	3	617,5	60
Bordeaux	150	69,5	86,5	306	27	3	154	57	89	300	27	3	606	60
Caen	139,5	54,5	117	311	30	0	185,5	49,5	68	303	27	3	614	60
Clermont	150,5	37,5	58	246	30	0	141	42	49	232	24	6	478	60
Dijon	163,5	48	92	303,5	27	3	185	68	58	311	27	3	614,5	60
Grenoble	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Lille	191	50	61	302	27	3	173	35	50	258	27	3	560	60
Limoges	117	81	117	315	30	0	184	53	57	294	26	4	609	60
Lyon	137	67	84	288	27	3	138	86,5	77	301,5	27	3	589,5	60
Marseille	217	78		295	30	0	235	65		300	30	0	595	60
Montpellier	157	93,5	105	355,5	30	0	166	72	62	300	24	6	655,5	60
Nancy	130,5	42,5	122	295	27	3	137,5	39,5	116	293	27	3	588	60
Nantes	ND	ND	ND	ND	30	0	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Paris V	165	49,5	75,5	290	30	0	140	46,5	99,5	286	30	0	576	60
Paris XI	168,5	30	90	288,5	27	3	161	79	39	279	27	3	567,5	60
Poitiers	148	43,5	104	295,5	27	3	166,5	54	61	281,5	27	3	577	60
Rennes	172	42	104	318	27	3	200	43,5	77	320,5	27	3	638,5	60
Reims	168	30	72	270	27	3	196,5	58,5	22	277	27	3	547	60
Rouen	175	69,5	117	361,5	27	3	149,5	18,5	78	246	27	3	607,5	60
Strasbourg	170	35	92	297	30	0	158	120	51	329	27	3	626	60
Toulouse	152,5	60,5	93	306	27	3	150	71	74,5	295,5	27	3	601,5	60
Tours	151	37,5	160,5	349	26	3	191,5	74,5	54	320	28	3	669	60

Pour réaliser ce tableau, une compilation du volume horaire arrêté dans les MCC de chaque faculté a été réalisée. Le volume horaire des UELC a été pris en compte en procédant à une moyenne de toutes les UELC accessibles aux étudiants par faculté. Sur les 24 facultés de pharmacie, quatre ne donnent pas de volume horaire précis dans les MCC : Amiens, Angers, Grenoble et Nantes.

Généralement, les cours sont divisés en trois catégories : les cours magistraux ou CM, les enseignements dirigés ou ED et les travaux pratiques ou TP. Seule la faculté de Marseille ne fait pas la distinction entre les deux dernières catégories.

Toutes les facultés respectent la validation de l'année à 60 ECTS ; en revanche, la faculté de Tours n'a pas ses deux semestres équilibrés puisque le premier semestre vaut 29 ECTS et le deuxième 31 ECTS.

Il est intéressant de noter que six facultés ne démarrent les UE librement choisies qu'au deuxième semestre et deux autres, Paris Descartes et Marseille, ne réservent aucun ECTS pour des UELC en DFGSP2 alors que les textes précisent bien que l'enseignement du tronc commun doit représenter un maximum de 90% des enseignements.

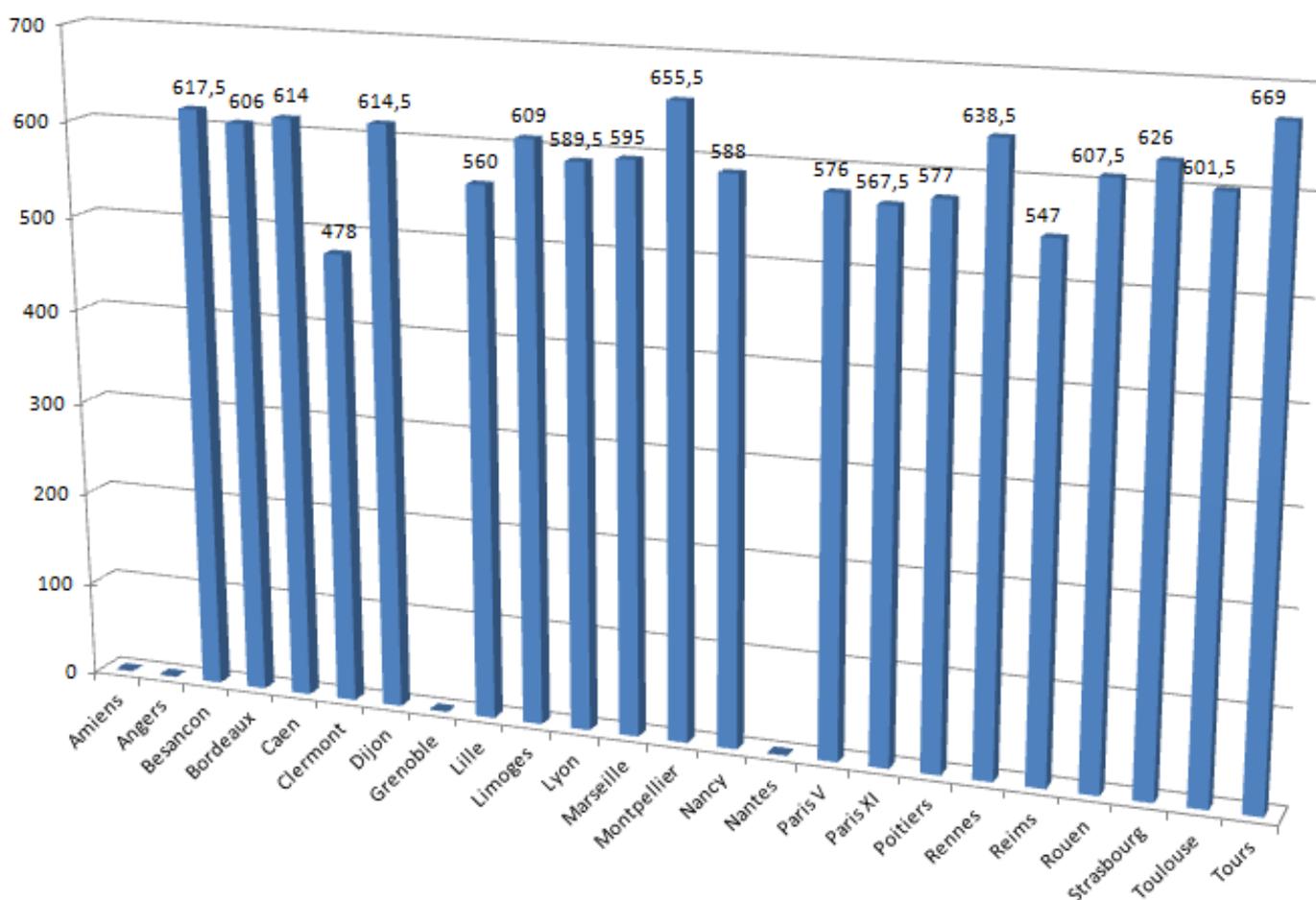


Figure 9 Présentiel en DFGSP2

Le volume horaire s'échelonne entre un minimum de 478 heures pour la faculté de Clermont et un maximum de 669 heures pour celle de Tours. En moyenne, une DFGSP2 compte 597 heures de cours.

Amiens

- Stage d'initiation officinale

Un jury composé d'un maître de stage, un universitaire et un conseiller de stage juge cinq épreuves : **(22)**

- Epreuve de posologie (cinq produits)
- Epreuve de reconnaissance (trois plantes sèches, un produit chimique, un produit galénique)
- Préparation magistrale
- Epreuve orale
- Appréciation du maître de stage

Angers

- Particularités

Dans le cadre de la deuxième année, les étudiants sont tenus de suivre les cours de C2i de niveau 1 et de valider cet enseignement. Il ne valide pas d'ECTS mais conditionne le passage en 3^{ème} année.

En deuxième et troisième année, une UE appelée 3PE est prévue. Cette dernière est consacrée au projet professionnel de l'étudiant à l'aide d'une spécialiste en ressources humaines et un bilan de compétence.

Les UELC font partie d'une UE 5 dite UE « transversale » et ne sont donc qu'une composante de la note d'UE. Ces dernières sont en général couplées avec des enseignements de langues et de communication. **(23)**

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet sur deux périodes dans la même officine avant le début de la troisième année. L'étudiant valide son stage avec une note minimale de 50/100. Dans le cas contraire, il sera tenu d'effectuer une troisième période.

Besançon

- Particularités

Les enseignements préparant à la certification C2i sont organisés uniquement en 2^{ème} année et sont obligatoires.

Il est organisé une initiation à la démarche d'élaboration d'un projet professionnel. Cela consiste à organiser des conférences et tables rondes avec des professionnels sur des sujets d'actualité. Par la suite, une UE optionnelle est organisée en 3^{ème} année pour les étudiants désirant approfondir cette démarche. **(24)**

- Stage d'initiation officinale

Il est précisé que le stage de six semaines doit être fait avant le début de la deuxième année.

Bordeaux

- Particularités

Les étudiants peuvent acquérir l'attestation de formation au C2i niveau 1 s'ils satisfont aux exigences dans le cadre de l'UE informatique.

Une UE « projet professionnel » débute en 2^{ème} année et se valide en 3^{ème} année.

Une UE optionnelle « DID » est ouverte aux tuteurs PACES et valide 9ECTS, qui donnent une équivalence à trois UE optionnelles. Ces ECTS ne peuvent être validés qu'en 3^{ème} année en fonction de l'assiduité et du mémoire remis en DFGSP3. **(25)**

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet en une ou deux périodes dans la même officine avant le début de la troisième année. Un rapport d'activité de 15-20 pages doit être remis par l'étudiant afin qu'un jury puisse apprécier son travail.

Caen

- Particularités

Les enseignements d'anglais, d'informatique, validation du stage officinal et communication sont des éléments constitutifs d'une seule UE comptant pour cinq ECTS.

Les UE optionnelles ne sont accessibles qu'au semestre quatre et ne comptent que pour trois ECTS sur l'ensemble de l'année.

Un stage d'initiation à la recherche est envisageable pour les étudiants qui le souhaitent et compte pour deux ECTS. **(26)**

- Stage d'initiation officinale

Un stage de six semaines doit être fait avant le début de la deuxième année.

Un examen de validation du stage est prévu en début de 2^{ème} année, comprenant un rapport de stage et une fiche d'appréciation remplie par le maître de stage.

Clermont-Ferrand

- Particularités

Les UE optionnelles, comptant pour six ECTS, sont regroupées sur le deuxième semestre.

Dans les MCC, pour chaque semestre, un tableau récapitulatif de chaque UE est présent avec le mode de validation des examens (CC, examen terminal, pratique ...) et le pourcentage de prise en compte dans la note finale.

- Stage d'initiation officinale

Les six semaines de stage peuvent être effectuées en deux périodes maximum. Ce stage doit être validé avant le début de la 3^{ème} année.

L'étudiant peut être autorisé à effectuer son stage à l'étranger si le pharmacien titulaire possède un diplôme français. **(27)**

Dijon

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation au C2i niveau 1 ; c'est un enseignement à validation obligatoire mais qui ne valide pas d'ECTS.

Une UE de projet professionnel est organisée avec un rapport écrit à rendre.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines à temps complet dans une même officine en une ou deux périodes avant le début de la troisième année. **(28)**

Grenoble

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et ont accès à un enseignement facultatif du C2i niveau 1.

L'enseignement de 2^{ème} année est aussi complété par un module « projet professionnel ».

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines à temps complet en une ou deux périodes dans la même officine au cours d'un même été avant le début de la troisième année. **(29)**

Lille

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation au C2i niveau 1 ; c'est un enseignement à validation obligatoire mais qui ne valide pas d'ECTS.

De la même manière, l'étudiant doit valider l'AFGSU de niveau 1.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet et en continu pendant l'été de la deuxième année. **(30)**

Limoges

- Particularités

Les étudiants qui le souhaitent peuvent s'inscrire au C2i de niveau 1 ; la validation de ce module peut permettre l'acquisition d'un bonus pour valider le DFGSP2.

De la même manière, les étudiants peuvent obtenir un bonus en s'inscrivant à des activités sportives et/ou culturelles dans le cadre de l'université. En revanche, rien est défini dans les MCC quand à la valeur de ce bonus.

Les UE librement choisies sont concentrées au 2^{ème} semestre. Les étudiants doivent choisir deux UELC qui valent chacune deux ECTS.

- Stage d'initiation officinale

Un enseignement de trois heures d'ED est prévu pour préparer la validation du stage officinal.

Le stage doit être de six semaines temps à complet en continu dans la même officine pendant l'été entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année.

La validation du stage d'initiation comprend une note sur un document écrit de 8 à 10 pages sur un sujet officinal, une note d'oral et une note donnée par le maître de stage.

La note de stage fait partie de l'UE 1 du premier semestre et valide donc des ECTS du premier semestre. Si l'étudiant ne valide pas son stage, il doit automatiquement redoubler sa 2^{ème} année. **(31)**

Lyon

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et ont accès à un enseignement facultatif du C2i niveau 1.

Deux UE optionnelles sont accessibles pendant les vacances d'été :

- Initiation à la recherche (39 jours ouverts minimum)
- Etudes à l'étranger (deux mois minimum)

Ces UE peuvent être prises en compte comme UE optionnelles de 3^{ème} année ou donner des points bonus sur la moyenne générale de l'année suivante correspondant aux points obtenus au dessus de la moyenne multipliés par quatre.

L'étudiant ne peut s'inscrire que cinq fois entre la PACES et la troisième année pour obtenir son DFGSP, dans la limite de trois inscriptions par année sauf dérogation exceptionnelle du Doyen.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet en continu dans la même officine avant le début de la troisième année. **(32)**

Marseille

- Particularités

Les étudiants doivent valider le C2i niveau 1 sous la forme d'un contrôle continu, et l'enseignement informatique de deuxième année valide 1.5 ECTS de la même manière que les

autres enseignements ; en revanche, les étudiants ne remplissant pas les critères propres au C2i pour valider le niveau 1 pourront repasser cette UE sous la forme d'une UE facultative en 3^{ème} ou 4^{ème} année.

L'étudiant ne peut s'inscrire que cinq fois entre la PACES et la troisième année pour obtenir son DFGSP, sauf dérogation exceptionnelle du Doyen.

Il n'est pas prévu d'enseignement d'anglais dans le tronc commun, et la formation de deuxième année ne laisse aucune place aux enseignements optionnels dans les 60 ECTS.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines en continu dans la même officine avant le début de la deuxième année. **(33)**

Montpellier

- Particularités

L'enseignement d'AFGSU est organisé sous forme de séminaire pendant deux jours, validé par une attestation de présence.

Une UE optionnelle « formation aux fonctions de tuteur qualifié » est accessible en 2^{ème} année validant les six ECTS nécessaires en UE optionnelle. Cette UE a pour but de former l'étudiant à la communication écrite, orale, la préparation des examens et la prise de parole en amphithéâtre.

Les UE optionnelles sont regroupées sur le deuxième semestre et sont dispensées une fois le tronc commun terminé. **(34)**

- Stage d'initiation officinale

Un stage de six semaines en temps complet doit être effectué en continu dans une même officine. Pour valider le stage l'étudiant doit dépasser la moyenne générale sur quatre épreuves :

- Evaluation du stage
- Epreuve de posologie
- Epreuve de reconnaissance
- Entretien avec le conseiller de stage universitaire

Nancy

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 validé par la présence et un comportement adapté en cours et ont l'obligation de valider le C2i niveau 1.

Des points supplémentaires peuvent être décernés aux étudiants tuteurs investis dans des actions de préparation au concours PACES ; ces points viennent s'ajouter au total des points du semestre.

- Stage d'initiation officinale

La validation du stage doit se faire avant le 5^{ème} semestre, il valide un ECTS dans le cadre du DSGSP. **(35)**

Nantes

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation au C2i niveau 1, cette formation n'est pas bloquante pour valider le DFGSP2 mais doit être obtenue pour valider le DFSP dans son intégralité.

Les étudiants ont accès à des options bonus :

- Anglais ou autre langue étrangère
- Sport
- Présentation orale professionnelle
- Engagement associatif
- Relation professionnelle

Ces options sont évaluées sur trois critères : assiduité, investissement et niveau. Ces options donnent accès à un maximum de points supplémentaires ajoutés au total des points du second semestre.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines à temps complet avant le début de la troisième année. L'étudiant valide son stage en fonction :

- De l'appréciation du maître de stage
- De la qualité d'un cahier de stage

- De la qualité d'un rapport de stage d'une dizaine de pages

Ces rapports sont à rendre deux semaines après la fin du stage ; ce stage donne accès à la capitalisation de deux ECTS. **(36)**

Paris Descartes

- Particularités

Dans le cadre de l'UE informatique, l'étudiant a la possibilité de valider le C2i de niveau 1.

En deuxième année, le passage en DFGSP2 est acté après la validation de 57 ECTS, les trois derniers ECTS, correspondant au stage d'initiation et à l'enseignement d'anglais ne sont bloquants que pour le passage en DFASP.

Un étudiant réalisant une activité associative, caritative ou tutorale dans le cadre de l'université Paris Descartes pourra faire valoir cet engagement à hauteur de trois ECTS maximum. Il devra être validé par un compte rendu écrit, rédigé par l'étudiant. Au préalable, l'engagement de l'étudiant aura du être validé par le responsable pédagogique de la faculté.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines à temps complet en continu dans la même officine avant le début de la troisième année.

Un « pré-satge » est organisé sous forme de huit heures CM et 4.5h d'ED pour préparer l'intégration de l'étudiant à l'équipe officinale.

Trois épreuves sont organisées pour la validation du stage :

- Appréciation du maître de stage sur une fiche de notation.
- Entretien avec un conseiller sur le déroulement du stage et les missions du stagiaire.
- Epreuve écrite d'une heure portant sur la partie théorique de préparation du stage. **(37)**

Paris XI

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir la formation du C2i niveau 1 avec les modules compris dans l'enseignement de recherche documentaire. Pour valider le C2i il faut obtenir au moins 12/20 aux épreuves pratiques.

Les étudiants peuvent s'inscrire à des options bonus proposées par la faculté pour ajouter jusqu'à 10 points au total des points du 2^{ème} semestre :

- Option sport
- Option théâtre
- Option tutorat PACES
- Option module « Pole Entrepreneuriat Etudiant Paris »

La sélection des UE libres est restreinte entre deux options d'une même UE.

- Stage d'initiation officinale

Le stage d'initiation officinale s'effectue au début du semestre quatre, il est couplé à un enseignement d'initiation à la recherche documentaire. L'étudiant doit valider indépendamment les deux enseignements pour capitaliser un ECTS. Cette UE ne donne pas de note dans le calcul de la moyenne du semestre, l'étudiant est seulement admis ou ajourné.

Pour valider le stage, l'étudiant passe quatre épreuves : **(38)**

- Appréciation du maître de stage
- Entretien avec le conseiller de stage
- Epreuve écrite d'évaluation
- Rapport de stage

Poitiers

- Particularités

La certification C2i niveau 1 peut être obtenue à partir des cours d'informatique selon les modalités de l'université.

Pour les UELC, les étudiants ont le choix entre trois UE au premier semestre et quatre UE au deuxième semestre, les trois premières UE étant reproposées au deuxième semestre.

- Stage d'initiation officinale

Le stage d'initiation officinale de six semaines à temps plein s'effectue avant le début de la 3^{ème} année. Le stage peut se faire en deux périodes différentes, une de deux semaines et l'autre de quatre semaines mais ces deux périodes doivent être passées dans la même officine.

En cas de non validation du stage, un stage de rattrapage de deux semaines devra être fait pendant les vacances de printemps. **(39)**

Reims

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation au C2i niveau 1 avant la fin de la troisième année ; cet enseignement ne valide pas d'ECTS. Avant le début des enseignements, une évaluation de l'étudiant est faite afin d'adapter le contenu à son niveau.

De plus, un enseignement d'AFGSU niveau 1 doit obligatoirement être suivi, et se valide par une évaluation pratique de l'acquisition des gestes par l'étudiant.

- Stages d'initiation officinale

Le stage d'initiation doit être de six semaines à temps complet en une ou deux périodes avant le début de la troisième année. Durant son stage, l'étudiant doit préparer un carnet de stage d'une vingtaine de pages qui présente ses activités dans l'officine.

Avant de partir en stage, l'étudiant doit obligatoirement suivre une préparation au stage comprenant des cours magistraux et des séances de travaux pratiques de reconnaissance de plantes, de produits chimiques et galéniques. **(40)**

Rennes

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation au C2i niveau 1 sans valider d'ECTS mais les points acquis au dessus de la moyenne pour l'enseignement d'informatique viennent majorer la note du semestre.

L'enseignement d'AFGSU niveau 1 doit obligatoirement être suivi mais sera validé en DFGSP3.

Au 1^{er} semestre, il existe une UE « préparation au stage officinal ».

Une UE facultative sport est accessible et donne un bonus de 1 à 10 points sur la moyenne du semestre ; les points ajoutés sont les points au-dessus de la moyenne de l'UE.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet en continu ou deux périodes de trois semaines entre la deuxième et troisième année.

Il doit obligatoirement se faire après les résultats de la 1^{ère} session pour les admis et après les résultats de la 2^{ème} session pour les ajournées.

L'étudiant devra rédiger un rapport de stage, rapport qui sera validé en DFGSP3. **(41)**

Rouen

- Particularités

La certification C2i niveau 1 peut être obtenue à partir de la deuxième année ; pour le préparer, des enseignements d'informatiques sont dispensés en deuxième et troisième année.

L'attestation AFGSU niveau 1 est elle aussi enseignée en deuxième année, sa validation, basée sur une épreuve pratique, est obligatoire pour un passage en DFASP.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet en avant le début de la deuxième année et pourra être refait en fin de troisième année en cas de non validation en première session. (42)

La validation de ce stage se fait par trois épreuves :

- Une appréciation du maître de stage
- Une épreuve écrite de posologies
- Une épreuve de connaissances sur l'exercice officinal

Strasbourg

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et le C2i niveau 1.

Les enseignements du C2i de niveau 1 se déroulent sur les deux semestres et les étudiants doivent valider une épreuve pratique et une épreuve théorique en QCM indépendamment.

Si l'étudiant ne valide pas le C2i niveau 1 au cours de la deuxième année, il peut repasser les épreuves en troisième année.

Pour valider l'AFGSU de niveau 1, l'étudiant doit valider un examen pratique et écrit de deux heures.

Les conditions d'acceptation aux UE libres en cas de dépassement du nombre maximum de places disponibles se font sur les moyennes obtenues par les étudiants dans la matière du 1^{er} semestre ayant un rapport avec le thème de l'option. (43)

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines temps complet en continu en une ou deux périodes dans la même officine mais sur la même année.

L'étudiant doit fournir un compte rendu d'une page qui décrit les principales activités auxquelles il a participé.

La validation du stage est prononcée par le doyen sur avis du maître de stage. En cas de non validation, l'étudiant doit accomplir un autre stage si possible dans une autre pharmacie avant la 3^{ème} année.

Toulouse

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 (AFGSU) ainsi que celui du C2i niveau 1.

L'examen du C2i fait suite à un enseignement de 10h de TP qui valide un ECTS.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines à temps complet avant le début de la troisième année. **(44)**

Tours

- Particularités

Les étudiants doivent suivre l'enseignement du C2i niveau 1 validé par un QCM de 45 minutes.

Ils doivent aussi présenter un projet professionnel qui conditionne le passage en 3^{ème} année. Celui-ci se compose d'au minimum deux diapositives, une comportant les moyens d'accès au métier choisi et l'autre sur le métier en particulier. Ce projet est jugé sur un oral de cinq minutes.

Pour choisir les UE librement choisies, les étudiants doivent faire passer trois vœux au secrétariat dans l'ordre de préférence.

- Stage d'initiation officinale

Le stage doit être de six semaines à temps complet en continu dans la même officine en fin de deuxième année et avant le début de la troisième année. **(45)**

10.1.3. Le DFGSP 3

La troisième année conclut le premier cycle des études pharmaceutiques appelé DFGSP. Ce nouveau diplôme national, délivré après la validation des trois années du premier cycle d'études, confère un grade équivalent à celui d'une licence.

Tableau 5 Volume horaire en DFGSP3

DFGSP3	Semestre 5						Semestre 6						Total	
	hCM	hED	hTP	Présentiel	ECTS	UELC	hCM	hED	hTP	Présentiel	ECTS	UELC	Présentiel	ECTS
Amiens	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Angers	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Besancon	248,5	41	18	307,5	27	3	200	47	57	304	27	3	611,5	60
Bordeaux	161	51	89	301	27	3	184	61	60	305	27	3	606	60
Caen	174,5	35,5	85	295	27	3	171,5	45,5	77,5	294,5	27	3	589,5	60
Clermont	167,5	38	34	239,5	27	3	179	23	24	226	27	3	465,5	60
Dijon	212,5	46,5	43	302	27	3	172,5	63	16,5	252	27	3	554	60
Grenoble	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Lille	226	39,5	79	344,5	27	3	260	36	9	305	27	3	649,5	60
Limoges	227	69	22	318	30	0	152,5	81,5	74	308	18	12	626	60
Lyon	163,5	82,5	37	283	27	3	160	57,5	70	287,5	27	3	570,5	60
Marseille	228	72	300	24	228	6	229	71	300	24	6	600	60	
Montpellier	223	37	69	329	27	3	236	68	36	340	27	3	669	60
Nancy	157	44	73	274	27	3	134,5	39,5	106	280	27	3	554	60
Nantes	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	60
Paris V	189	50	71,5	310,5	24	6	219	52,5	45	316,5	24	6	627	60
Paris XI	152	28,5	39	219,5	27	3	171,5	27	39,5	238	27	3	457,5	60
Poitiers	181	46,5	43	270,5	27	3	176,5	27	34,5	238	27	3	508,5	60
Rennes	201	29	99,5	329,5	30	0	222,5	38	72	332,5	24	6	662	60
Reims	183,5	38,5	48	270	27	3	183,5	38,5	48	270	27	3	540	60
Rouen	211,5	56	66	333,5	27	3	197,5	17	48	262,5	27	3	596	60
Strasbourg	207	39	61	307	27	3	114	81	80,5	275,5	27	3	582,5	60
Toulouse	195	35	74	304	27	3	172	59	65	296	27	3	600	60
Tours	160,5	11	57	228,5	21	3	190,5	71,5	73	335	33	3	563,5	60

Comme précédemment fait en DFGSP2, pour réaliser ce tableau, une compilation du volume horaire arrêté dans les MCC de chaque faculté a été réalisée. Le volume horaire des UELC a été pris en compte en procédant à une moyenne de toutes les UELC accessibles aux étudiants par faculté. Là encore, quatre facultés ne donnent pas de volume horaire précis dans les MCC : Amiens, Angers, Grenoble et Nantes.

Les cours sont toujours divisés en trois catégories : les cours magistraux ou CM, les enseignements dirigés ou ED et les travaux pratiques ou TP. Seule la faculté de Marseille ne fait pas la distinction entre les deux dernières catégories.

Toutes les facultés respectent la validation de l'année à 60 ECTS. Une nouvelle fois, la faculté de Tours n'a pas ses deux semestres équilibrés et accentue même ce déséquilibre puisque le premier semestre valide 24 ECTS et le deuxième 36 avec un écart de plus de 100 heures de présentiel.

Les facultés de Marseille et Paris Descartes qui ne consacraient pas de cours aux UELC, réservent cette fois six ECTS par semestre pour ces enseignements choisis.

On peut remarquer que la faculté de Limoges est la seule à commencer la spécialisation dès la troisième année en réservant 12 ECTS pour un volume de 120 heures à des cours fléchés officine, industrie ou internat.

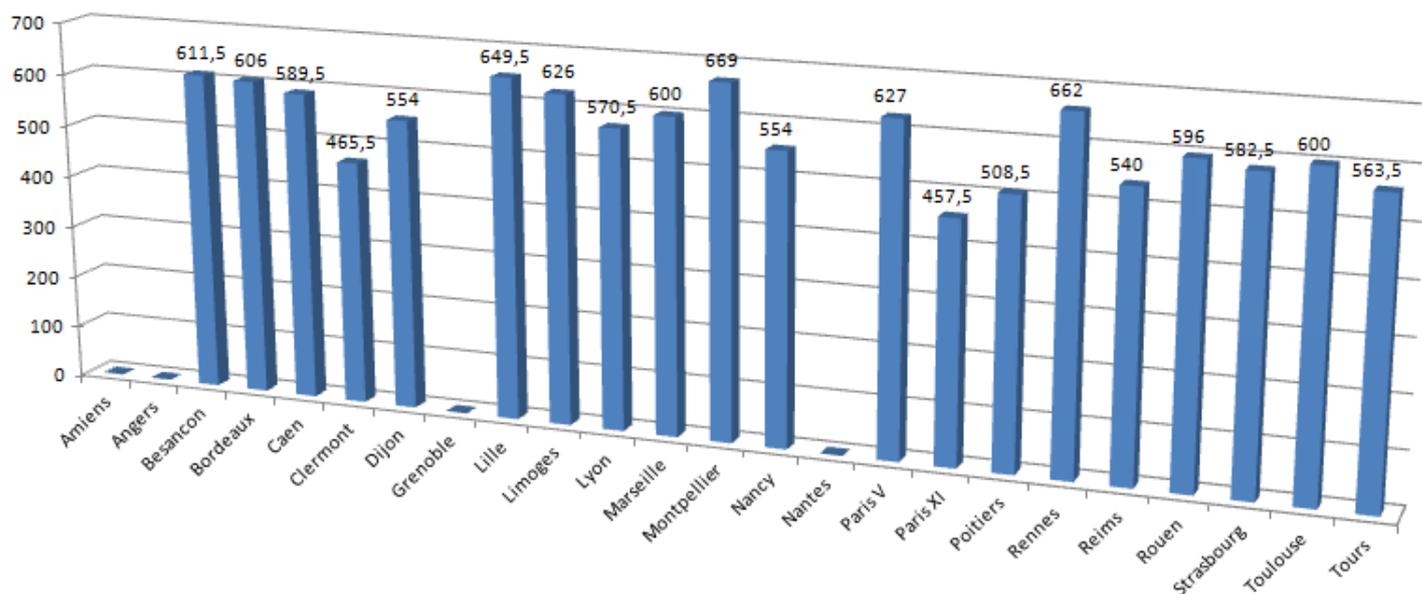


Figure 10 Présentiel en DFGSP3

En troisième année, le volume horaire s'échelonne entre un minimum de 457.5 heures pour la faculté de Paris XI et un maximum de 669 heures pour celle de Montpellier. En moyenne, on compte 582 heures de cours en DFGSP3.

Amiens

- Stages d'application

Ces stages constituent des UE intégrées dans le DFGSP et DFASP et sont validés par la moyenne des notes attribuées au compte rendu de l'étudiant et à l'appréciation du maître de stage. (22)

Angers

- Particularités

En deuxième et troisième année, une UE appelée 3PE est prévue. Cette dernière est consacrée au projet professionnel de l'étudiant à l'aide d'une spécialiste en ressources humaines et d'un bilan de compétence.

Les UELC font partie d'une UE 5 dite UE « transversale » et ne sont donc qu'une composante de la note d'UE. Ces dernières sont en général couplées avec des enseignements de langue et de communications.

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps plein doit être validé par une note supérieure à 10/20 sur la base d'un travail écrit pouvant correspondre à un commentaire d'ordonnance, des fiches conseils ou autre.

Ce stage doit obligatoirement être suivi dans la même officine que celle du stage de deuxième année.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation. **(23)**

Besançon

- Stages d'application

Les stages d'application en officine se font uniquement en 3^{ème} année au rythme d'une semaine par semestre. **(24)**

Bordeaux

- Particularités

L'année comporte un enseignement indépendant en vue de l'obtention de l'AFGSU que l'étudiant devra obtenir avant le début de la 5^{ème} année.

L'étudiant ayant débuté une participation au tutorat des étudiants en PACES en seconde année peut la poursuivre.

Les étudiants ont accès à l'enseignement facultatif du C2i niveau 1 s'il n'a pas été validé en DFGSP2.

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps plein doit être validé par une note supérieure à 10/20.

A la fin du stage, l'étudiant doit fournir un certificat de stage assorti d'une appréciation sur l'étudiant signé par le maître de stage et un rapport d'activité de 12 pages maximum.

Par ailleurs, il est demandé à l'étudiant de tenir un « cahier de stage » dans lequel il consigne ses activités en relation avec la thématique choisie.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation de préférence dans la même officine. **(25)**

Caen

- Stages d'application

Deux semaines de stage d'application officinale sont effectuées au cours de cette année, une au semestre cinq sur le thème antibiotiques et une au semestre 6 sur le thème douleur/inflammation. Deux autres semaines sont prévues en quatrième année pour un total de quatre semaines. **(26)**

Ces stages ne valident pas d'ECTS.

Clermont-Ferrand

- Particularités

La formation au C2i niveau 1 est organisée sur la 3^{ème} année.

Au second semestre, un temps est destiné à la construction du projet professionnel de l'étudiant, et de son curriculum vitae.

Des stages optionnels de huit semaines peuvent être effectués par l'étudiant en fin de 6^{ème} semestre ; ces stages valident deux ECTS sur présentation orale du rapport de stage. Le lieu de stage doit cependant être agréé par le Doyen de la faculté.

- Stages d'application

Un stage d'une à deux semaines à temps plein doit être effectué par l'étudiant ; il est validé par le Doyen sur proposition du maître de stage.

La validation de ce stage conduit à la validation de trois ECTS dans la formation commune de base.

Un autre stage de une à deux semaines devra être effectué en DFASP1 et validera lui aussi trois ECTS. **(27)**

Dijon

- Stages d'application

Une semaine de stage d'application est prévue en troisième année ; ce stage valide trois ECTS et se valide par un oral terminal.

En quatrième année, une autre semaine de stage est prévue avec les mêmes modalités de validation. **(28)**

Grenoble

- Stages d'application

Deux stages d'application en officine d'une semaine à temps plein par semestre doit être validé par une note supérieure à 10/20. **(29)**

Lille

- Particularités

En troisième année, les étudiants choisissent les UELC en fonction des trois filières (industrie, officine et internat), cela dans le but de préparer la spécialisation qui arrive en quatrième année. **(30)**

- Stages d'application

Les stages d'application se font dans le cadre des UELC avec des modalités et durées différentes suivant les filières :

- En filière officine, un stage d'un mois minimum doit être fait pendant l'été.
- En filière industrie, un stage de 8 semaines doit être effectué pendant l'été dans une industrie pharmaceutique.
- En filière internat, un stage d'un mois minimum en pharmacie hospitalière doit être fait pendant l'été.

Limoges

- Particularités

Il n'y a pas d'UELC au premier semestre. La spécialisation démarre dès le 2^{ème} semestre du DFGSP3 avec 12 ECTS repartis en 120h. Il y a le choix entre trois filières : Officine, Industrie et Internat.

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une durée de deux semaines à temps plein doit être validé par une note supérieure à 10/20 au contrôle continu et par une fiche d'appréciation favorable du maître de stage.

Le module comprenant le stage d'application et un enseignement d'anglais valide des ECTS au second semestre mais n'entre pas dans le cadre de la compensation entre UE. Par conséquent chaque élément constitutif de l'UE doit être validé indépendamment par une note supérieure à la moyenne.

Un autre stage de deux semaines doit être suivi en DFASP1 suivant les mêmes modes de validation. **(31)**

Lyon

- Particularités

Les étudiants ont accès à un enseignement facultatif du C2i niveau 1

Trois UE optionnelles sont accessibles pendant les vacances d'été :

- Initiation à la recherche (39 jours ouvrés minimum)
- Etudes à l'étranger (deux mois minimum)
- Formation à l'hôpital (quatre semaines)

Ces UE peuvent être prises en compte comme UE optionnelles de 3^{ème} année ou donner des points bonus sur la moyenne générale de l'année suivante correspondant aux points obtenus au dessus de la moyenne multipliés par deux pour l'UE formation à l'hôpital et par quatre pour les autres. **(32)**

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps plein doit être validé par une note supérieure à 10/20 sur la base d'un rapport écrit et d'une présentation orale à l'équipe officinale.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation.

Marseille

- Particularités

A la différence de la deuxième année, l'étudiant valide 24 ECTS avec le tronc commun et deux UE de spécialisation valant trois ECTS chacune.

Un enseignement d'anglais obligatoire doit être suivi par les étudiants ne possédant pas un score au TOEIC supérieur à 750 points. Pour accéder au M1, les étudiants doivent réussir un score supérieur à 750 points.

- Stages d'application

Un stage d'application de deux semaines consécutives doit être effectué par les étudiants.

Un rapport de stage évalué par le maître de stage est à remettre au secrétariat.

En cas de non validation du stage, l'étudiant devra suivre un nouveau stage dans une autre officine avant la délibération du jury d'année.

Deux autres semaines d'application sont à effectuer au cours de la 4^{ème} année. **(33)**

Montpellier

- Particularités

En cas d'échec du stage d'initiation en 2^{ème} année, l'étudiant pourra rattraper son stage en 3^{ème} année sur trois semaines en continu hors période d'enseignement.

Un étudiant peut effectuer un stage de césure pendant l'année si le stage ne dépasse pas six mois ; celui-ci ne valide pas d'ECTS.

Les étudiants doivent valider le C2i niveau 1 (8h de cours et 8h de TP) ; cette formation ne valide pas d'ECTS mais est indispensable pour le passage dans l'année supérieure.

L'étudiant doit aussi valider un module de communication (une heure de cours et quatre heures d'ED) validé par la participation à l'enseignement. **(34)**

- Stages d'application

Il n'est pas fait mention des stages d'application.

Nancy

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps plein doit être validé par un oral ; le stage est compris dans une UE et le tout est validé si l'étudiant obtient la note de 10/20 à l'ensemble de l'UE. Le stage donne accès à la validation d'un ECTS.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation. **(35)**

Nantes

- Particularités

L'enseignement de C2i doit être suivi est validé par l'étudiant. **(36)**

- Stages d'application

Un stage d'application est effectué en troisième année, il est adossé à une UE syndrome inflammatoire, immunopathologie et immunothérapie et valide un ECTS.

Paris Descartes

- Particularités

Un étudiant réalisant une activité associative, caritative ou un tutorat dans le cadre de l'université Paris Descartes pourra faire valoir cet engagement à hauteur de trois ECTS maximum. Il devra être validé par un compte rendu écrit, rédigé par l'étudiant. Au préalable, l'engagement de l'étudiant aura du être validé par le responsable pédagogique de la faculté.

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps plein doit être validé par une note supérieure à 10/20 sur la base de quatre commentaires d'ordonnance (note sur 10) et de l'appréciation du pharmacien maitre de stage (note sur 10).

Le stage d'application valide un ECTS.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation. **(37)**

Paris XI

- Particularités

Les étudiants peuvent s'inscrire à des options bonus proposées par la faculté pour ajouter jusqu'à 10 points au total des points du 2^{ème} semestre :

- Option sport
- Option théâtre
- Option tutorat PACES
- Option module « Pole Entrepreneuriat Etudiant Paris »

L'étudiant doit suivre l'enseignement d'AFGSU dans une UE adossée au stage d'application.

L'enseignement peut se faire en semaine ou le samedi des vacances universitaires ; la validation se fait par la présence et la réussite du module e-Learning.

- Stages d'application

Comme pour le stage d'initiation, le stage d'application est adossé au module d'initiation à la recherche documentaire qui peut être validé en 3^{ème} année en cas d'échec en 2^{ème} année et l'enseignement d'AFGSU. L'étudiant doit valider indépendamment les deux enseignements pour capitaliser un ECTS. Cette UE ne donne pas de note dans le calcul de la moyenne du semestre, l'étudiant est seulement admis ou ajourné.

Pour valider le stage, l'étudiant doit passer deux épreuves :

- Un commentaire de quatre ordonnances
- Appréciation du maître de stage

Une deuxième semaine de stage à temps complet est prévue en fin de 1^{er} semestre de DFASP1. **(38)**

Poitiers

- Particularités

L'étudiant doit valider l'enseignement d'AFGSU niveau 1 et 2 avant la fin de la 5^{ème} année.

Si l'étudiant échoue au premier passage, il devra alors les repasser à ses frais.

L'AFGSU devra être suivi en 4^{ème} année si l'étudiant décide de passer son 2^{ème} semestre à l'étranger.

Une UELC sport est accessible en troisième année

Au premier semestre, un enseignement d'anglais de 15 heures est mutualisé dans une UE science du médicament.

- Stages d'application

Un stage d'application doit être suivi par l'étudiant au cours du 2^{ème} semestre.

Pour valider le stage, l'étudiant doit fournir un rapport de stage dans les trois semaines suivant la date de fin de stage. Tout retard pour le rendu du rapport sera sanctionné par la division par deux de la note correspondante. Cette note est comptabilisée dans une UE de « ressources humaine et communication ».

Une deuxième semaine de stage à temps complet est prévue en fin de 1^{er} semestre de DFASP1 avec des modalités de validation identiques. **(39)**

Reims

- Particularités

La troisième année comprend la réalisation d'un projet professionnel non crédité, comprenant la construction d'un projet professionnel et la réalisation d'un curriculum vitae.

- Stages d'application

Le stage d'application doit s'effectuer sur une semaine. Il doit être validé avant l'entrée en année supérieure. Le stage se valide par une note supérieure à 10/20 selon quatre critères : l'attitude générale, le respect d'une charte d'engagement, une présentation orale d'un dossier de suivi pharmaco-thérapeutique et un commentaire d'ordonnance.

Une autre semaine de stage doit se faire en quatrième année. **(40)**

Rennes

- Particularités

Une UE facultative sport est accessible et donne un bonus de 1 à 10 points sur la moyenne du semestre ; les points ajoutés sont les points au-dessus de la moyenne de l'UE.

- Stages d'application

Le stage d'application en officine est compris dans un enseignement coordonné avec des TP appelés « de la matière première au produit fini ». Pour le valider, l'étudiant doit produire un rapport de stage. **(41)**

Rouen

- Particularités

Les examens de trois UE sont en décalés à la fin du mois de Janvier et début février.

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps plein doit être validé par le responsable pédagogique.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation. **(42)**

Strasbourg

- Particularités

L'accès aux UE choisies en cas de dépassement des places disponibles se fait en fonction de la moyenne de l'étudiant en DFGSP2 de 1^{ère} session, puis de 2^{ème} session.

Une UE de pré-orientation internat est accessible dès le 2^{ème} semestre du DFGSP3.

- Stages d'application

Un stage d'application en officine d'une semaine à temps complet doit être validé.

L'étudiant doit fournir un compte rendu d'une page qui décrit le déroulement de la semaine et la validation du stage est prononcée par le doyen sur avis du maitre de stage.

Pendant cette semaine, l'étudiant doit se pencher sur les dossiers des patients concernés par la pathologie retenue et participer à la prise en charge de ces patients.

Si l'avis du maitre de stage est défavorable, il devra alors effectuer un travail personnel sur la pathologie retenue et sera évalué par un responsable pédagogique.

Une autre semaine doit être effectuée au cours de la 4^{ème} année avec les mêmes modalités de validation. **(43)**

Toulouse

- Particularités

L'UE 6.8 se nomme objectifs professionnels, analyse critique et communication. Les cours sont des corrections de CV, des conseils pour présenter un rapport, une formation à l'utilisation de logiciels pour la recherche bibliographique et l'aide à l'établissement d'un projet professionnel. Le positionnement d'une telle UE en fin de 3^{ème} année est à mon sens un vrai plus avant la spécialisation qui se trouve désormais en 4^{ème} année.

Cette UE valide deux ECTS.

- Stages d'application

Un stage d'application de deux fois 35 heures doit être suivi avant le passage en DFASP.

Une autre semaine de stage est prévu au premier semestre de 4^{ème} année. **(44)**

Tours

- Particularités

Pour choisir les UE librement choisies, les étudiants doivent faire passer trois vœux au secrétariat dans l'ordre de préférence.

Un accès à une spécialisation internat est prévu dès la troisième année ; cependant elle est limitée à 25 personnes pour un numerus clausus de 108 personnes. On peut donc légitimement se poser la question de l'équité devant les examens pour ceux qui ne sont pas retenus pour cette pré-orientation.

- Stages d'application

Deux stages d'application d'une semaine de 30 heures sont mis en place en troisième et quatrième année. Ces stages portent sur les enseignements coordonnés.

En tout, les étudiants doivent valider quatre semaines de stage. **(45)**

10.2. Le DFASP

Le DFASP comprend la quatrième et la cinquième année des études pharmaceutiques, aboutissant à un diplôme équivalent au grade master qui débouche sur un troisième cycle court ou long suivant la filière choisie.

10.2.1. Le DFASP 1

La quatrième année « nouvelle formule » est organisée en deux semestres et comporte des UE de tronc commun, des UE correspondant au parcours professionnel choisi, des UE librement choisis parmi celles proposées par la composante de pharmacie et un certificat de synthèse.

Tableau 6 Volume horaire du DFASP1

DFASP1	Semestre 7						Semestre 8						Total	
	hCM	hED	hTP	Présentiel	ECTS	UELC	hCM	hED	hTP	Présentiel	ECTS	Spécialisation	Présentiel	ECTS
Amiens	ND	ND	ND	ND	21	9	ND	ND	ND	ND	23	7	ND	60
Angers	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	18	12	ND	60
Besancon	228	35	15	278	30	0	200	21	62,5	283,5	17	13	561,5	60
Bordeaux	207	58	25	290	27	3	180	98	44,5	322,5	15	15	612,5	60
Caen	183,5	38	77	298,5	27	3	170,5	86,5	56	313	15	15	611,5	60
Clermont	152	44	12	208	27	3	118	116	0	234	15	15	442	60
Dijon	185,5	71,5	21	278	27	3	141	129	40	310	13	17	588	60
Grenoble	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	6	24	ND	60
Lille	192	17,5	94	303,5	27	3	358	32,5	21	411,5	15	15	715	60
Limoges	259,5	46,5	30	336	30	0	213	58	43	314	15	15	650	60
Lyon	173	80	41	294	27	3	180	96	27	303	15	15	597	60
Marseille	227	73		300	27	3	265	35		300	15	15	600	60
Montpellier	231	38	57	326	27	3	230	61	12	303	15	15	629	60
Nancy	193,5	35	23	251,5	27	3	96,5	140,5	45,5	282,5	15	15	534	60
Nantes	ND	ND	ND	ND	27	3	ND	ND	ND	ND	12	18	ND	60
Paris V	215	41,5	58	314,5	24	6	221,5	57	67	345,5	18	12	660	60
Paris XI	212,5	24	7	243,5	27	3	108	92	37	237	14	16	480,5	60
Poitiers	212	18	47,5	277,5	27	3	236	14	30	280	16	14	557,5	60
Rennes	203,5	15,5	57	276	30	0	334	17	5	356	16	14	632	60
Reims	200,5	39	56	295,5	27	3	178,5	44,5	53	276	18	12	571,5	60
Rouen	199,5	32	60	291,5	27	3	245,5	39,5	8	293	15	15	584,5	60
Strasbourg	190	46	28	264	21	9	158,5	110	22	290,5	21	9	554,5	60
Toulouse	195,5	50	49	294,5	27	3	158	128	23	309	11,5	18,5	603,5	60
Tours	209,5	21	47	277,5	27	3	216	53	19	288	15	15	565,5	60

Encore une fois, pour réaliser ce tableau, une compilation du volume horaire arrêté dans les MCC de chaque faculté a été réalisée. Le volume horaire des UELC a été pris en compte en procédant à une moyenne de toutes les UELC accessibles aux étudiants par faculté. Les quatre mêmes facultés ne donnent pas de volume horaire précis dans les MCC : Amiens, Angers, Grenoble et Nantes.

Les cours sont toujours divisés en trois catégories : les cours magistraux ou CM, les enseignements dirigés ou ED et les travaux pratiques ou TP. Seule la faculté de Marseille ne fait pas la distinction entre les deux dernières catégories.

Toutes les facultés respectent la validation de l'année à 60 ECTS.

Ce tableau met en évidence que les facultés d'Amiens et de Strasbourg répartissent la spécialisation dans les deux semestres.

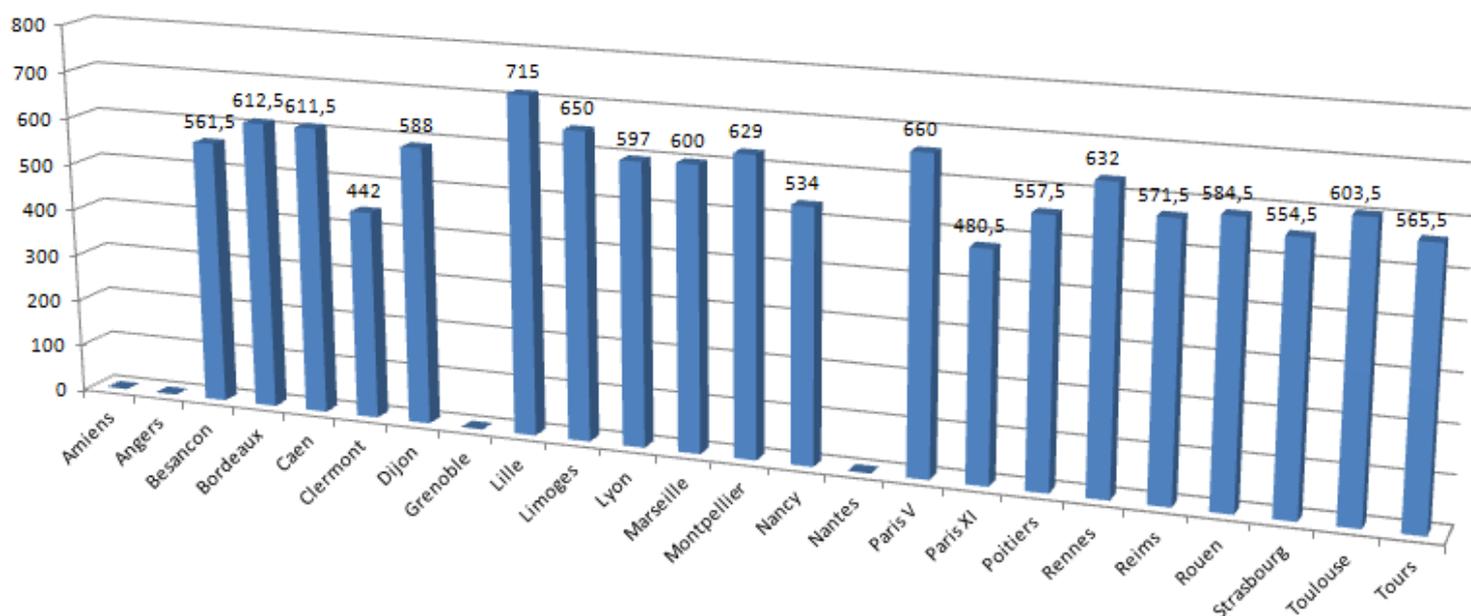


Figure 11 Présentiel en DFASP1

Le volume horaire s'échelonne entre un minimum de 442 heures pour la faculté de Clermont et un maximum de 715 heures pour celle de Lille. En moyenne, on compte 587.5 heures de cours en DFASP1.

Tableau 7 La spécialisation

DFASP1	spécialisation		Entretien selectif pour la filière industrie
	Volume horaire	ECTS	
Amiens	NA	13	OUI
Angers	NA	12	NON
Besancon	136	13	NON
Bordeaux	147	15	NON
Caen	156	15	NON
Clermont	115	15	NON
Dijon	225	17	NON
Grenoble	NA	24	NON
Lille	153	15	NON
Limoges	164	15	NON
Lyon	139	15	NON
Marseille	150	15	OUI
Montpellier	157	15	OUI
Nancy	117	15	NON
Nantes	NA	18	NON
Paris V	106	12	NON
Paris XI	108	16	OUI
Poitiers	125	14	NON
Rennes	140	14	NON
Reims	96	12	NON
Rouen	137	15	NON
Strasbourg	164	15	NON
Toulouse	110	18,5	NON
Tours	120	15	OUI

Les facultés réservent à la spécialisation un volume horaire allant de 96 heures pour la faculté de Reims jusqu'à 225 heures pour Dijon. Chose étonnante, certaines composantes ont mis en place un entretien sélectif pour intégrer la filière industrie ; les étudiants recalés doivent alors changer de faculté s'ils veulent poursuivre dans cette voie. Cette pratique est pour moi difficile à défendre puisqu'elle va à l'encontre du libre choix de sa formation par l'étudiant tout au long de ses études. Les étudiants non reçus doivent alors changer de faculté pour pouvoir poursuivre dans cette filière.

Tableau 8 Modalités du CSP

DFASP1	Certificat de Synthèse			
	Année de passage	bloquant	validation ECTS	enseignement
Amiens	4	NON	OUI	OUI
Angers	4	NON	NON	NON
Besancon	4	NON	NON	NON
Bordeaux	4	NON	NON	NON
Caen	4	NON	NON	NON
Clermont	4	OUI	NON	NON
Dijon	4	NON	NON	NON
Grenoble	4	NON	NON	NON
Lille	4	NON	NON	NON
Limoges	4	NON	NON	NON
Lyon	4	NON	NON	NON
Marseille	NA	NA	NA	NA
Montpellier	4	NON	NON	NON
Nancy	4	NON	NON	OUI
Nantes	4	NON	NON	NON
Paris V	4	NON	NON	NON
Paris XI	4	NON	NON	NON
Poitiers	4	NON	NON	NON
Rennes	4	NON	NON	NON
Reims	4	NON	OUI	OUI
Rouen	4	NON	NON	NON
Strasbourg	4	NON	NON	NON
Toulouse	4	NON	NON	NON
Tours	4	NON	NON	OUI

Dans toutes les facultés, le CSP est mis en place au cours de la quatrième année. Ce dernier est bloquant pour le passage en année supérieure pour la faculté de Clermont-Ferrand. Certaines facultés organisent des enseignements de préparation au passage de l'examen et les UFR de Reims et Amiens vont même jusqu'à la considérer comme une UE à part entière validant des crédits ECTS.

On peut noter qu'il n'est pas fait mention du CSP dans les MCC de la faculté de Marseille.

Amiens

- Particularités

Deux parcours sont organisés pour cette 4^{ème} année : un parcours dit « professionnalisant » regroupant les filières officine, internat et industrie, et un parcours dit « recherche » pour la filière du même nom avec des UE obligatoires différentes. **(22)**

- Enseignement de synthèse

L'enseignement de synthèse est intégré dans le tronc commun et valide deux ECTS. Cependant, quelques aménagements sont ajoutés ; cette UE doit être validée avec la note de 10/20. Dans le cas contraire, elle n'empêchera pas le passage en DFASP2 mais devra cependant être validée pour pouvoir accéder en 6^{ème} année.

La validation de cet enseignement se fait en trois temps :

- Une épreuve écrite d'une heure à la suite des enseignements
- Rédaction d'un mémoire et soutenance
- Epreuve orale de 10 min

Angers

- Particularités

Pour les filières officine et internat, seuls 12 ECTS sont réservés à la spécialisation ; en revanche pour les filières industrie et recherche, cela monte à 27 ECTS avec le seul enseignement de PPFH en commun avec les autres filières.

- Enseignement de synthèse

Un certificat de synthèse est organisé en fin de premier semestre. Ce dernier ne valide pas d'ECTS mais il est obligatoire de l'obtenir avant la fin de la sixième année. **(23)**

Besançon

- Enseignement de synthèse

Une épreuve est organisée au cours du second semestre sous la forme d'une épreuve orale face à un jury.

Remarque : une erreur s'est glissée dans la somme des ECTS du premier semestre qui indique 29 ECTS au lieu de 30. **(24)**

Bordeaux

- Particularités

Les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, passer l'épreuve de C2i niveau 2 sous réserve d'avoir validé le niveau 1 au préalable dans le cadre de l'UE informatique métiers de la santé.

- Enseignement de synthèse

Une épreuve orale de 20 minutes avec 30 minutes de préparation est organisée au second semestre à la fin des enseignements du tronc commun. Cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. Le CSP doit être validé pour accéder au 3^{ème} cycle. **(25)**

Caen

- Particularités

Deux autres semaines de stages d'application sont prévues en plus des deux semaines de troisième année.

- Enseignement de synthèse

Le CSP peut faire l'objet d'un examen écrit mais se déroule préférentiellement sous forme orale. Sa validation est obligatoire avant la fin du deuxième cycle. **(26)**

Clermont-Ferrand

- Particularités

La deuxième semaine de stage d'application officinale s'effectue en 4^{ème} année et valide trois ECTS dans le tronc commun.

La formation à l'AFGSU se fait en 4^{ème} année ; cette attestation est obligatoire pour valider le diplôme d'état de docteur en pharmacie.

L'accès au C2i niveau 2 se fait aussi pendant cette année ; elle n'est ouverte qu'à un nombre limité d'étudiants ayant validé le niveau 1, sur la base du volontariat.

- Enseignement de synthèse

La validation du CSP se fait par l'intermédiaire de la validation de trois UE du tronc commun de 4^{ème} année :

- Santé publique
- Travaux tutorés orientés
- Education thérapeutique du patient

L'étudiant doit avoir une note $\geq 10/20$ à l'ensemble de ces trois UE pour l'obtention du certificat ; si cette moyenne n'est pas atteinte, une session de rattrapage est prévue. **(27)**

Dijon

- Particularités

La deuxième semaine de stage d'application officinale s'effectue en 4^{ème} année et valide trois ECTS dans le tronc commun. Au deuxième semestre, il est prévu un projet tutoré par filière validant quatre ou cinq ECTS. **(28)**

- Enseignement de synthèse

Les compétences acquises par l'étudiant sont évaluées par un certificat de synthèse pharmaceutique. Il est organisé à la fin de l'enseignement correspondant au tronc commun.

Grenoble

- Particularités

Lors de la quatrième année, les enseignements sont complétés par un certificat internet C2i de niveau 2, un stage ou projet tutoré au deuxième semestre et un enseignement de préparation au stage hospitalier.

En filière recherche, les étudiants doivent valider en plus une UE « conduite de projet ».

- Enseignement de synthèse

Il n'est pas fait mention du CSP dans les modalités 2013/2014 ; ce dernier apparaît pour l'année 2014/2015. Il se déroule en fin de 1^{er} semestre sous la forme d'un oral. **(29)**

Lille

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

- Enseignement de synthèse

Cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. La non validation du CSP ne bloque pas le passage en 5^{ème} année mais il doit cependant être validé avant le passage en 6^{ème} année. **(30)**

Limoges

- Particularités

Un autre stage de deux semaines en officine est prévu en DFASP1, ce qui porte à quatre semaines les stages d'application en officine.

La certification C2i « métiers de la santé » est proposées aux étudiants en DFASP1.

- Enseignement de synthèse

Le CSP est organisé sous forme écrite et/ou orale, les sujets font appel à des situations professionnelles ou des études de cas. Cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. La non validation du CSP ne bloque pas le passage en 5^{ème} année mais doit cependant être validé avant le passage en 6^{ème} année. **(31)**

Lyon

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Deux UE optionnelles sont accessibles pendant les vacances d'été :

- Initiation à la recherche (39 jours ouvrés minimum)
- Etudes à l'étranger (deux mois minimum)

Ces UE peuvent être prises en compte comme UE optionnelles de 3eme année ou donner des points bonus sur la moyenne générale de l'année suivante correspondant aux points obtenus au dessus de la moyenne multipliés par quatre.

- Enseignement de synthèse

Une épreuve orale est organisée au second semestre devant un jury de trois enseignants. Cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. La non validation du CSP ne bloque pas le passage en 5^{ème} année mais doit cependant être validé avant le passage en 6^{ème} année. **(32)**

Marseille

- Particularités

En filière internat, l'enseignement d'éducation thérapeutique patient n'est pas donné. Au deuxième semestre 18 ECTS sont réservés aux enseignements de filière et seulement 12 ECTS pour la formation commune.

Une UE optionnelle de projet d'orientation professionnelle débutée en 2^{ème} année valide trois ECTS sur présentation orale d'un « passeport professionnel ».

Pour accéder à la filière industrie, une commission émet un avis sur l'intégration à la filière après un entretien de motivation.

Aucun étudiant n'est autorisé à s'inscrire plus de cinq fois pour valider les deux années du DFASP dans la limite de trois inscriptions par année d'études. **(33)**

- Enseignement de synthèse

Il n'est pas fait mention du certificat de synthèse dans les MCC.

Montpellier

- Particularités

Aucun étudiant n'est autorisé à prendre plus de cinq inscriptions pour valider le DFASP.

Pour choisir leur filière de spécialisation au deuxième semestre, les étudiants doivent présenter une lettre de motivation et un CV décrivant leur projet professionnel.

Un stage de quatre semaines est prévu dans la validation de la spécialité officine.

Pour la filière recherche, un stage de quatre à cinq semaines est demandé dans un laboratoire de recherche. **(34)**

- Enseignement de synthèse

Une épreuve QCM ou QROC et une épreuve orale sont organisées au second semestre sur les cours du DFGSP2 au DFAS1. Cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. La non validation du CSP ne bloque pas le passage en 5^{ème} année mais il doit cependant être validé pour obtenir le DFASP.

Nancy

- Particularités

Les enseignements de C2i niveau 2 et AFGSU niveau 2 sont enseignés en quatrième année et doivent être validés.

- Enseignement de synthèse

Le CSP est validé par la somme de la note obtenue à l'UE « connaissance intégrées pharmaceutiques » qui compte dans le tronc commun et à un examen écrit en traitement de texte où l'étudiant est autorisé à utiliser internet pour composer. Pour valider le CSP, l'étudiant doit obtenir une note supérieure à 10/20 sur la moyenne des deux épreuves. En cas d'échec, l'étudiant ne repasse que l'examen écrit. **(35)**

Nantes

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Trois parcours sont proposés au deuxième semestre : Officine, pharmacie hospitalière et les filières industrie et recherche son confondues.

Les étudiants ont accès à des options bonus :

- Anglais ou autre langue étrangère
- Sport
- Présentation orale professionnelle
- Engagement associatif
- Administrateur universitaire
- Tutorat
- Stage de recherche
- Douleur et médecine palliative
- Relation professionnelle

Ces options sont évaluées sur trois critères : assiduité, investissement et niveau. Ces options donnent accès à un maximum de points supplémentaires ajoutés au total des points du second semestre.

- Enseignement de synthèse

Une épreuve orale est organisée à la fin de l'enseignement du tronc commun devant un jury. Cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. La non validation du CSP ne bloque pas le passage en 5^{ème} année mais il doit cependant être validé avant la fin du DFASP. **(36)**

Paris Descartes

- Particularités

Un étudiant réalisant une activité associative, caritative ou de type tutorat dans le cadre de l'université Paris Descartes pourra faire valoir cet engagement à hauteur de trois ECTS maximum. Il devra être validé par un compte rendu écrit, rédigé par l'étudiant. Au préalable, l'engagement de l'étudiant aura du être validé par le responsable pédagogique de la faculté.

Il n'est pas fait mention de validation du C2i de niveau 2 ou de l'AFGSU

- Enseignement de synthèse

Une épreuve orale est organisée ; cette épreuve ne valide pas d'ECTS mais doit être validée avec une note supérieure à 10/20. Les seuls documents autorisés sont des fiches de cours et le dictionnaire Vidal. La non validation du CSP ne bloque pas le passage en 5^{ème} année mais il doit cependant être validé avant le passage en 6^{ème} année.

Un étudiant qui ne valide pas le CSP en DFASP1 n'a plus qu'une chance de le valider en DFASP2, aucune autre session ne sera organisée par la suite. **(37)**

Paris XI

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et le C2i niveau 2 « métiers de la santé », ces deux formations valident un ECTS en association avec la semaine de stage d'application.

Les étudiants peuvent s'inscrire à des options bonus proposées par la faculté pour ajouter jusqu'à 10 points au total des points du 2^{ème} semestre :

- Option sport
- Option théâtre
- Option tutorat PACES

- Option module « Pole Entreprenariat Etudiant Paris »

Pour l'orientation en filière au deuxième semestre, les étudiants doivent remplir un dossier en exposant leur projet professionnel et leur motivation. Après examen du dossier et passage d'un entretien le choix de l'étudiant fait l'objet de validation. Si le choix du jury n'est pas accepté par l'étudiant, son second semestre ne sera pas validé.

La faculté de Paris XI fixe des limites d'inscription dans les différentes filières :

Tableau 9 Limites d'inscription par filière à la faculté de Paris XI

Officine	40%
Industrie / Recherche	40%
Pharmacie Hospitalière / Biologie / Recherche	20%

Pour la filière industrie, les étudiants ayant obtenu une note $\leq 13/20$ passent un entretien avec un professeur d'anglais destiné à apprécier les capacités du candidat.

Pour l'orientation pharmacie hospitalière et biologie, les étudiants doivent préciser s'ils veulent suivre une UE à orientation officine ou industrie en cas de réorientation, ils sont alors soumis aux exigences de ces filières pour l'orientation.

- Enseignement de synthèse

Pour valider le CSP, deux épreuves sont organisées :

- CSP A : série de question à choix simple concernant les enseignements de Sciences biologiques, Pharmacie clinique et Pharmacologie

- CSP B : série de questions à choix simple concernant les enseignements de Sciences Physico-chimiques, Chimie thérapeutique, Pharmacognosie et Pharmacie galénique.

Le CSP est validé si l'étudiant obtient la moyenne sur l'ensemble des épreuves sans note inférieure à 7/20. La validation du CSP ne valide pas d'ECTS. **(38)**

Poitiers

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir le C2i niveau 2 « métiers de la santé », l'enseignement est effectué sur l'ensemble de l'année mais sa validation est comptabilisée uniquement au deuxième semestre. Le C2i est validé sur la base d'un contrôle continu et valide des ECTS.

- Enseignement de synthèse

Le certificat de synthèse doit être validé avant la fin du deuxième cycle de formation ; il peut être validé par un examen écrit ou préférentiellement par un examen oral avec ou sans préparation. **(39)**

Reims

- Particularités

L'année se divise en trois parcours possibles : officine, industrie et internat. Chaque étudiant doit valider les UE communes aux différents parcours, une UE de différenciation obligatoire par semestre et les UE spécifiques du parcours choisi.

- Enseignement de synthèse

La note de l'examen du CSP sert de validation d'une UE « synthèse », et valide 1,5 ECTS. Le CSP doit être validé avant la fin de la cinquième année.

L'examen comporte deux épreuves : une épreuve orale qui compte pour 30% de la note et une épreuve écrite terminale qui porte sur les enseignements dispensés de la deuxième à la quatrième année. **(40)**

Rennes

- Particularités

Les UE libres sont uniquement choisies au 2^{ème} semestre.

Une UE facultative sport est accessible et donne un bonus de 1 à 10 points sur la moyenne du semestre ; les points ajoutés sont les points au-dessus de la moyenne de l'UE.

- Enseignement de synthèse

Une épreuve est organisée en fin de 4^{ème} année avec première session en juin et deuxième en septembre. Cette épreuve ne donne pas d'ECTS mais doit être validée avant la fin du DFASP2. **(41)**

Rouen

- Particularités

Malgré la spécialisation au deuxième semestre, les étudiants doivent choisir une UE optionnelle. Ces UELC sont quand même orientées suivant la filière choisie mais les étudiants peuvent prendre une UE avec une visée différente.

Des enseignements pour préparer la certification C2i niveau 2 « métiers de la santé » sont organisés.

Les étudiants doivent valider la formation AFGSU niveau 2 dispensée en 4^{ème} année pour pouvoir être admis en 6^{ème} année.

- Enseignement de synthèse

Le CSP est organisé à la fin des enseignements du tronc commun de 4^{ème} année et porte sur le programme du DFGSP3 et DFASP1.

Il se déroule un mois après les résultats de 1^{ère} session et concerne les étudiants admis en 5^{ème} année dans un premier temps, les autres le passent après les résultats de deuxième session.

L'examen est un oral de 30 minutes avec 30 minutes de préparation, les documents étant autorisés. **(42)**

Strasbourg

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 et du C2i niveau 2.

Les enseignements du C2i de niveau 2 se déroulent sur les deux semestres et les étudiants doivent valider une épreuve pratique et une épreuve théorique en QCM indépendamment.

Une attestation est remise si au moins une des deux épreuves est réussie. Pour avoir la certification compétente, les deux épreuves doivent être validées.

Pour valider l'AFGSU de niveau 2, l'étudiant doit valider un examen pratique et oral.

Dès le premier semestre, en plus de l'UE libre, les étudiants doivent choisir une UE de « pré-parcours » et une UE « enseignement d'ouverture » avant la spécialisation du second semestre, qui à elle deux valent pour six ECTS.

L'étudiant ne peut s'inscrire que cinq fois à la faculté pour tenter d'obtenir le DFASP.

- Enseignement de synthèse

Un certificat de synthèse est organisé à la fin des enseignements communs des 1^{er} et 2^{ème} cycles. L'examen se déroule en DFASP1, sous la forme d'une épreuve écrite de deux heures comportant une monographie et deux dossiers biologiques et thérapeutiques. Les documents nécessaires sont fournis avec le sujet. Ce certificat est obligatoire pour pouvoir s'inscrire en 6^{ème} année. **(43)**

Toulouse

- Particularités

Les étudiants doivent acquérir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ainsi que le C2i niveau 2 « métiers de la santé », ils ne valident pas d'ECTS. Ces deux composantes sont obligatoires pour pouvoir passer en 6^{ème} année.

- Enseignement de synthèse

Le certificat de synthèse est organisé au deuxième semestre après la fin des enseignements du tronc commun. Les enseignements spécifiques ne commencent qu'une fois le CSP passé.

Ce dernier est obligatoire pour pouvoir valider le DFGSP2 par la suite. **(44)**

Tours

- Particularités

Les étudiants doivent valider la certification C2i niveau 2 par une épreuve pratique et un QCM de 45 minutes.

De la même manière qu'en deuxième année, l'étudiant doit valider son projet professionnel qui conditionne son passage en année supérieure.

Pour accéder à la filière industrie, les étudiants doivent avoir suivi un stage d'initiation en industrie pharmaceutique d'une durée minimum d'un mois à temps plein avant la fin du semestre sept.

- Enseignement de synthèse

Deux sessions du CSP sont organisées en 4^{ème} année, une après les vacances de Pâques, et une autre en septembre. Une dernière session sera ouverte en 5^{ème} année. L'examen est sous forme d'un oral de 20 minutes avec 30 minutes de préparation. **(45)**

10.2.2. La cinquième année hospitalo-universitaire

En 5^{ème} année, les étudiants suivent une formation spécialisée en fonction de leur orientation professionnelle. Cette 5^{ème} année, hospitalo-universitaire, se caractérise par un stage hospitalier à mi-temps qui permet à l'étudiant de s'intégrer dans la chaîne des soins avec les médecins et le personnel soignant en pratiquant des activités pharmaceutiques tournées vers le patient.

Tableau 10 Comparaison du stage hospitalo-universitaire

DFASP2	Stage hospitalo universitaire				
	Année PPFH	Adaptation industrie	Aménagement Internat	Choix des stages	Carnet de stage
Amiens	4	OUI	NON	Classement	OUI
Angers	4	OUI	NON	Classement	NON
Besancon	4	OUI	OUI	Tirage au sort	NON
Bordeaux	5	OUI	NON	Classement	OUI
Caen	5	OUI	NON	Classement	OUI
Clermont	4	OUI	NON	Classement	OUI
Dijon	4	OUI	NON	Classement	NON
Grenoble	5	OUI	NON	Tirage au sort	NON
Lille	5	OUI	NON	Classement	NON
Limoges	5	OUI	NON	Tirage au sort	NON
Lyon	NA	OUI	NON	Classement	NON
Marseille	5	OUI	NON	Classement	NON
Montpellier	4	NON	NON	Classement	NON
Nancy	4	OUI	NON	Classement	OUI
Nantes	5	OUI	NON	Classement	NON
Paris V	4	OUI	NON	Classement	OUI
Paris XI	5	OUI	NON	Classement	OUI
Poitiers	4	OUI	OUI	Classement	NON
Rennes	4	NON	NON	Classement	OUI
Reims	5	OUI	NON	Tirage au sort	OUI
Rouen	5	OUI	OUI	Tirage au sort	NON
Strasbourg	4	OUI	NON	Classement	NON
Toulouse	NA	OUI	OUI	Tirage au sort	NON
Tours	5	OUI	OUI	Classement	OUI

Le choix des lieux de stage peut se faire par deux méthodes, soit par tirage au sort ou de manière plus répandue, en fonction du classement aux examens des années précédentes.

La plupart des facultés prévoient un aménagement du stage sur six mois en filière industrie afin de permettre la tenue d'un stage en entreprise pendant l'été. Seules les facultés de Montpellier et Rennes n'ont pas fait ce choix. En ce qui concerne la filière internat, rares sont les facultés qui prévoient un aménagement pour les révisions du concours dans les MCC. Quand l'aménagement existe, cela consiste à pouvoir prendre des congés sans soldes ; dès lors, si un étudiant en use, la durée du stage est alors automatiquement inférieure à la durée légale et ne devrait pas valider les ECTS correspondants.

Cependant, dans les faits, des aménagements restent possible en négociant avec le maitre de stage, mais cela reste « stage dépendant » et il se pose alors la question de l'équité pour l'examen.

En ce qui concerne la PPFH, 50% des facultés ont placé l'enseignement en 4^{ème} année et 50% en 5^{ème} année. Lyon et Toulouse ne font pas mention de la PPFH dans la version 2013/2014 des MCC.

Amiens

- Particularités

Pour accéder à la filière industrie, un entretien de sélection est réalisé par des universitaires et/ou des industriels avant le passage en 5^{ème} année.

L'étudiant doit valider deux UE obligatoires et deux UE spécifiques suivant la filière à laquelle il se destine.

Pour la filière industrie, les étudiants sont invités à suivre un master de management spécialisé ne pouvant être validé qu'avec un score de 750 au TOEIC.

L'organisation des examens de la filière officine et internat sont laissés à la discrétion des responsables de filière.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur le classement du DFGSP (deuxième et troisième année).

Pour la filière industrie, une possibilité de concentrer le stage sur six mois à temps plein est accordée afin de permettre la tenue d'un autre stage pendant l'été. Une note est attribuée à ce stage de préorientation professionnelle sur la base d'un mémoire rédigé par l'étudiant.

- La PPFH

L'examen de PPFH se passe en fin de 4^{ème} année sous la forme d'une épreuve écrite ou orale d'une heure. (22)

Angers

- Particularités

Pendant le stage, les étudiants doivent réaliser un travail pour la faculté sur un sujet intéressant le corps médical et pharmaceutique. Ce travail doit être rendu sous forme de poster et soutenu oralement. La présentation de ce travail entre en compte pour la validation du stage.

Les étudiants doivent valider quatre UE en rapport avec leur orientation et le stage de 5AHU.

De plus, un module d'AFGSU est prévu au second semestre ; celui-ci ne valide pas d'ECTS.

Pour la filière industrie, un stage industriel doit être effectué pendant l'été.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

Les étudiants choisissent leur stage en fonction du classement de 4^{ème} année.

Le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour la filière industrie, il s'effectue sur neuf mois avec des alternances de mi-temps et temps plein de septembre à mai.

Un nombre limité d'étudiants peut faire un stage de trois mois à l'étranger.

Un examen de fin de stage est organisé ; il comporte deux sessions séparées d'au moins dix jours. **(23)**

- La PPFH

L'enseignement de la PPFH et la validation sont assurés en 4^{ème} année. La PPFH valide trois ECTS dans le deuxième semestre de la DFASP1.

Besançon

- Particularités

Pour la filière industrie, le passage du TOEIC est obligatoire. L'examen se passe sur la faculté de Dijon.

La tenue d'enseignements aux différentes filières est une particularité.

La validation du stage hospitalier n'est pas obligatoire pour accéder à la sixième année ; cependant, elle est obligatoire pour obtenir le diplôme d'état de docteur en pharmacie.

Des enseignements communs entre plusieurs filières sont organisés :

- Pharmacie clinique
- Atelier médicament (hors filière industrie)
- Iatrogénèse (hors filière industrie)

Deux UE supplémentaires doivent être validées pendant la cinquième année.

Pour la filière industrie, quatre UE supplémentaires sont nécessaires pour valider l'année.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

Le stage se déroule en quatre trimestres à mi-temps ou un trimestre à mi-temps et un à plein temps pour la filière industrie. On voit donc que pour la filière industrie, l'équivalent six mois temps plein n'est pas respecté. **(24)**

- La PPFH

La formation de préparation à la prise de fonction hospitalière se passe en fin de 4^{ème} année. Sa validation est bloquante pour effectuer le stage hospitalo-universitaire.

Bordeaux

- Particularités

Pour valider la 5^{ème} année, les étudiants doivent obtenir deux UE de spécialisation obligatoires et un stage d'application pour les filières industrie et recherche.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 4^{ème} année.

Les stages sont spécifiques pour les filières industrie/recherche et officine/internat.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps

Pour les filières industrie et recherche, il s'effectue sur huit mois à mi-temps.

La validation du stage hospitalier se fait sur la base des notes reportées sur le carnet de stage de l'étudiant. **(25)**

- La PPFH

Le module de préparation aux prises de fonctions hospitalières doit être validé en 5^{ème} année avant le début du stage.

Caen

- Particularités

Des enseignements communs à toutes les filières sont organisés :

- PPFH
- Pharmacie clinique
- Sémio-pathologie
- Secourisme
- Recherche documentaire

Ces enseignements valident 10 ECTS

Deux UE supplémentaires doivent être validées pendant la cinquième année. Ces UE correspondent à des UE de spécialisation.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

Le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps ou neuf mois à mi-temps pour la filière industrie. On voit donc que pour la filière industrie, l'équivalent six mois temps plein n'est pas respecté ; cependant le stage AHU doit être complété d'un stage en industrie en 5^{ème} année.

Les étudiants de la filière officine peuvent effectuer trois mois de stage à l'étranger ou dans les hôpitaux périphériques.

Le choix du stage se fait par ordre de classement des examens de 1^{ère} session de 4^{ème} année. **(26)**

- La PPFH

La formation de préparation à la prise de fonction hospitalière se passe au premier semestre de 5^{ème} année. La validation se fait donc après le début du stage, voire même après le stage pour les étudiants allant en deuxième session.

Clermont-Ferrand

- Particularités

En parallèle du stage hospitalier chaque filière doit valider des enseignements théoriques spécifiques.

Dans la filière industrie, les mois de Septembre et Janvier sont exclusivement réservés aux enseignements théoriques.

La note éliminatoire pour l'accèsion à la 6^{ème} année passe de 4 à 6/20. En revanche, les étudiants ont toujours la possibilité de passer en année supérieure avec une seule note éliminatoire qu'ils devront repasser pour l'obtention du diplôme.

La faculté oblige les étudiants à réaliser une évaluation des enseignements pour être admissible en 6^{ème} année.

Pour la filière industrie, un stage d'application de trois mois doit être effectué sur la période d'Octobre à Décembre.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur le classement de la 4^{ème} année ; à chaque filière correspond des stages prédéterminés.

Le stage est d'une durée de 12 mois mi-temps pour les filières officine et internat, et d'une période de trois mois mi-temps de Février à Avril et trois mois temps plein de Mai à Juillet.

La validation du stage est faite par le Doyen de la faculté sur attestation des maitres de stages (un par service rencontré) et des notes obtenues après des présentations orales adaptées par filière. La moyenne est nécessaire pour valider la 5AHU. (27)

- La PPFH

L'examen de PPFH doit être validé avant l'entrée en 5^{ème} année.

Dijon

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier et la validation des UE réservées à la filière correspondante.

En filière industrielle, l'étudiant doit valider un stage en industrie, rendu possible par la compression du stage hospitalier sur six mois.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de quatrième année.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps

Pour la filière industrie, il s'effectue sur six mois à temps plein sur des stages réservés.

La validation des stages se fait par la rédaction d'un mémoire et une soutenance orale.

(28)

- La PPFH

L'enseignement de PPFH se dispense et se valide en fin de quatrième année.

Grenoble

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend, la réussite aux UE spécifiques à chaque filière complétées par un enseignement de préparation au stage hospitalier, du stage HU et d'un enseignement d'AFGSU niveau 2.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait par choix des étudiants ; si deux étudiants veulent le même stage, ils sont départagés par tirage au sort.

Le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps, avec une adaptation possible pour la filière industrie afin de permettre un stage pendant l'été. Aucun aménagement n'est prévu pour la filière internat.

Le stage se valide sur la base d'une note donné par chacun des maitres de stage tout au long de l'année. (29)

- La PPFH

L'enseignement de PPFH est prévu en fin de quatrième année et début de 5^{ème} année. Un examen sous forme de QCM est organisé avant le début du stage.

Lille

- Particularités

Certains enseignements sont partagés entre la cinquième et la sixième année. Les deux dernières années sont donc considérées comme un seul bloc avec l'ancien régime.

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier, la validation de deux ou trois UE, suivant le parcours de l'étudiant, réservées à la filière correspondante.

En filière industrielle, l'étudiant doit valider 60h d'anglais sur deux ans et un stage en industrie de trois mois minimum, rendu possible par la compression du stage hospitalier sur 6 mois.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de quatrième année. **(30)**

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour les filières industrie et recherche, il s'effectue sur six mois à temps plein sur des stages réservés.

- La PPFH

L'enseignement de PPFH se dispense et se valide en début de cinquième année avant le début du stage.

Limoges

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier, la validation de deux ou trois UE, suivant le parcours de l'étudiant, réservées à la filière correspondante.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait de manière aléatoire.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour les filières industrie et recherche, il s'effectue sur six mois à temps plein.

La validation du stage se fait par l'appréciation des chefs de services. **(31)**

- La PPFH

Un enseignement de PPFH sur 20h est prévu en début de 5^{ème} année afin de favoriser l'intégration de l'étudiant à son futur service.

Il doit être validé avant le début du stage.

Lyon

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier, la validation de deux ou trois UE, suivant le parcours de l'étudiant, réservées à la filière correspondante.

En filière industrielle, l'étudiant doit valider 30h d'anglais et un stage en industrie de trois mois minimum, rendu possible par la compression du stage hospitalier sur six mois.

La faculté de Lyon propose sept filières différentes :

- Officine
- Industrie
- Internat
- Recherche
- Ingénieur
- Entrepreneur
- Militaire,

Cette variété de filière est unique en France.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour les filières industrie, ingénieur, recherche et entrepreneur, il s'effectue sur six mois à temps plein.

Une partie du stage peut se faire à l'étranger, dans la limite de la moitié de sa durée.

Pour chaque filière, la validation du stage se fait de manière différente : la rédaction d'un mémoire pour la filière industrie et la réalisation de deux cas cliniques notés pour les filières officine et internat. Pour toutes les filières, une fiche d'appréciation est fournie par le pharmacien encadrant. **(32)**

- La PPFH

Il n'est pas fait mention de l'enseignement de PPFH dans les MCC 2013/2014.

Marseille

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend l'examen de PPFH, la validation du stage hospitalier après examen d'un rapport de stage et la validation de deux UE réservées à la filière correspondante.

En filière industrielle, les enseignements d'anglais et la note de validation du stage estival en industrie pharmaceutique sont inclus dans une UE de troisième cycle dédiée à cette orientation.

En DFASP2, la note éliminatoire de première session est de 5/20 et tombe à 0/20 pour la deuxième session.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 4^{ème} année.

Pour la filière industrie, le stage s'effectue sur six mois à temps plein. **(33)**

- La PPFH

L'examen de PPFH se passe en début de 5^{ème} année ; une première session est organisée à la suite des enseignements et une deuxième session en Janvier.

Montpellier

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier et la validation de trois ou quatre UE, suivant le parcours de l'étudiant, réservées à la filière correspondante.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année.

Le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps, pour la filière industrie ; il y a la possibilité de raccourcir le stage sur six mois à temps plein pour pouvoir faire un stage industriel pendant l'été. **(34)**

- La PPFH

L'examen de PPFH n'est pas mentionné, il se passait en fin de 4^{ème} année avant les réformes.

Nancy

- Particularités

Les étudiants doivent valider les UE correspondantes à chaque orientation et le stage hospitalier.

En filière Industrie, un stage industriel doit être effectué en été. Ce dernier est permis par la compression du stage hospitalier en six mois temps plein.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 3^{ème} et 4^{ème} année.

Pour la filière officine, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour la filière industrie, il s'effectue sur six mois à temps plein.

La validation du stage se fait à partir d'un livret de stage que chaque chef de service remplit au fur et à mesure. **(35)**

- La PPFH

L'enseignement et la validation de la PPFH se font en quatrième année. Sa non-validation entraîne un redoublement.

Nantes

- Particularités

Au cours de la cinquième année les étudiants doivent suivre un stage hospitalo-universitaire et au minimum deux UE ou peuvent suivre un cursus master 2.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 4^{ème} année et de la PPFH.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour les filières industrie, il s'effectue sur six mois à temps plein.

La validation du stage est actée par un jury en fonction de notes obtenues à chaque stage (20 points par stage) et des notes obtenues aux ED de présentation de cas (note sur 20 après présentation de trois cas au cours de l'année). Le total fait donc une note sur 100. **(36)**

- La PPFH

Jusqu'à présent, l'enseignement de PPFH était dispensé en 4^{ème} année. Il a disparu des MCC 2013/2014, et selon toute vraisemblance, devrait réapparaître en 5^{ème} année nouvelle formule l'année suivante.

Paris Descartes

- Particularités

Quelle que soit la filière, les étudiants suivent un stage hospitalier et des enseignements universitaires :

- Enseignement des grandes pathologies.
- UE correspondant à la filière professionnelle choisie.

Ces enseignements peuvent être en partie validés en 6^{ème} année.

Pour la filière industrie, un stage de trois mois à temps plein doit être effectué entre avril et septembre.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 4^{ème} année.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps

Les étudiants en filière industrie n'effectuent leur stage que sur neuf mois pour permettre la tenue du stage de trois mois en industrie.

Chaque stage est validé via un commentaire du maître de stage sur le carnet de l'étudiant.

Des stages à l'étranger sont possibles pour une durée d'un trimestre. **(37)**

- La PPFH

Jusqu'à présent la PPFH devait être validée en 4^{ème} année ; il n'en est pas fait mention dans les MCC 2013/2014. Selon toute logique, elle devrait réapparaître en 5^{ème} année dans les MCC 2014/2015.

Paris XI

- Particularités

Pour réussir la cinquième année, l'étudiant doit valider la PPFH, trois UE de filière, un dossier biologique et thérapeutique ainsi que le stage hospitalier.

La présence aux CM / ED et TP est obligatoire ; un émargement aléatoire est pratiqué.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 4^{ème} année.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps

Pour les filières industrie et recherche, il s'effectue sur six mois.

La validation du stage se fait à partir des appréciations notées sur un carnet de stage et des épreuves orales d'analyse de dossier patient. **(38)**

- La PPFH

L'enseignement de PPFH est organisé en début de 5^{ème} année.

Poitiers

- Particularités

L'étudiant a accès à trois filières : officine, industrie et internat. Des cours de formation commune sont organisés en début d'année concernant la PPFH, le suivi des stages et les grandes pathologies.

L'étudiant doit ensuite valider le stage hospitalier et les UE contenues dans les différentes filières.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 4^{ème} année.

Pour la filière officine, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour la filière industrie, il s'effectue sur six mois temps plein.

Enfin pour la filière internat, trois périodes sont distinctes, six mois à mi-temps d'octobre à mars puis deux mois à temps plein en juin et juillet pour finir, deux mois mi-temps en août et septembre. **(39)**

La validation du stage se fait à partir d'un rapport de stage et une évaluation orale.

- La PPFH

L'enseignement de PPFH est organisé au deuxième semestre de 4^{ème} année, et en début de 5^{ème} année il est validé par la présence en cours sans examen particulier et valide des ECTS.

Reims

- Particularités

Les étudiants doivent valider les fonctions hospitalières, la PPFH, 2UE d'enseignement pour les filières officine et industrie, trois UE d'enseignement pour la filière industrie et enfin l'AFGSU de niveau 2.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

Le stage s'effectue en trois blocs de quatre mois de stage à mi-temps pour toutes les filières. Les étudiants ne choisissent pas les stages ; ils sont distribués de manière aléatoire.

En filière industrie, le stage estival peut se dérouler en industrie pharmaceutique.

Les stages sont validés par visa des maitres de stage sur le carnet de stage et la réalisation de trois rapports de stage. **(40)**

- La PPFH

Les enseignements et la validation de la PPFH se déroulent en cinquième année. Le tout est concentré au mois de septembre sur une semaine avant le début du stage.

Rennes

- Particularités

Au premier semestre une période de synthèse comprenant un exposé, la rédaction d'un document et un examen écrit sur l'ensemble des exposés est organisée. Les étudiants doivent ensuite valider le stage HU et 200 heures d'enseignement spécifiques suivant la filière industrie, officine, internat ou recherche.

Seule la filière recherche est tenue de valider 150heures d'activités de recherche dans un laboratoire pour valider la 5^{ème} année.

Les étudiants en filière industrie doivent passer le TOEIC sans limite de résultat.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 4^{ème} année.

Le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps ; sa validation se fait par la signature du chef de service sur le carnet de stage. **(41)**

- La PPFH

L'examen de PPFH se passe en fin de 4^{ème} année.

Rouen

- Particularités

En cinquième année les étudiants doivent valider le stage hospitalo-universitaire et deux UE sur les trois organisées dans chaque filière : industrie, internat ou officine.

Ces enseignements se valident tous séparément ; il faut donc obtenir la moyenne à chacun, sans possibilité de capitalisation en cas de redoublement.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait par un tirage au sort dans l'ordre alphabétique.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps.

Pour la filière industrie il s'effectue sur six mois à temps plein.

Un rapport est à rendre pour chaque service dans lequel passe l'étudiant. **(42)**

- La PPFH

L'examen de PPFH se passe en début de cinquième année, en Octobre, avec une deuxième session en Janvier.

Strasbourg

- Particularités

Pour valider les enseignements de 5^{ème} année, les étudiants doivent valider 30 ECTS d'enseignement théorique de filière et 30 ECTS du stage hospitalier.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites de 1^{ère} session de 4^{ème} année, deux choix sont organisés (un par semestre).

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps

Pour les filières industrie et recherche, il s'effectue sur six mois à temps plein.

Les étudiants peuvent demander de suivre une période n'excédant pas trois mois dans un hôpital différent des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur demande.

La validation du stage est trimestrielle, pour chaque période elle se fonde sur quatre éléments :

- L'avis du chef de service
- La remise d'un mémoire de stage de cinq à sept pages
- L'assiduité aux séances de pharmacie clinique
- La note obtenue à l'exposé oral lors d'une séance de présentation d'un cas clinique **(43)**

- La PPFH

L'UE de PPFH est dispensée au 2^{ème} semestre du DFASP1 et valide trois ECTS.

Toulouse

- Particularités

Les 5^{ème} et 6^{ème} années sont comprises dans un tout où les enseignements théoriques sont repartis sur ces deux années.

Certaines spécificités de filière restent cependant comme le passage de l'UE anglais en 5^{ème} année pour l'industrie.

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier, la validation d'UE spécifiques aux différentes filières industrie, officine ou internat.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait de manière aléatoire.

Le stage se déroule en quatre périodes de trois mois, la filière internat peut prendre un mois et demi avant le concours mais devra rattraper en temps plein sur un même laps de temps.

En filière industrie, le dernier stage se fait en laboratoire pharmaceutique. **(44)**

- La PPFH

L'examen de PFH n'est pas mentionné dans ces MCC, avant la réforme, sa validation devait se faire en fin de 4^{ème} année.

Tours

- Particularités

La validation de la cinquième année comprend, la validation du stage hospitalier et la validation des UE de filière, suivant le parcours de l'étudiant.

Des enseignements de secourismes sont donnés avant le début du stage hospitalier. Ceci remplace l'AFGSU.

- Descriptif du stage hospitalo-universitaire

La répartition des stages se fait sur la base du classement des étudiants aux épreuves écrites du tronc commun de 4^{ème} année.

Pour les filières officine et internat, le stage se déroule sur 12 mois à mi-temps. Les internes font un deuxième stage condensé en deux mois temps plein au lieu de quatre mois mi-temps pour pouvoir réviser le concours.

Pour la filière industrie il s'effectue sur six mois à temps plein. **(45)**

Pour valider le stage, l'étudiant doit remplir un carnet de stage qui évalue son assiduité, son implication, son efficacité et l'intégration au sein de l'équipe pour chaque stage.

- La PPFH

Les enseignements de PFH sont donnés en 5^{ème} année ; l'évaluation est comprise dans celle du stage AHU.

10.3. La sixième année

La 6^{ème} année est essentiellement consacrée à un stage professionnalisant obligatoire de six mois (officine ou industrie) et la soutenance de la thèse conduisant au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Amiens

- Filière Officine

La validation du stage de six mois se déroule en deux temps :

- Une épreuve écrite identique pour tous les étudiants
- Un examen devant un jury de l'UFR
 - Exécution d'une préparation magistrale
 - Epreuve de reconnaissance (2 plantes, 2 champignons, 2 accessoires, 2 produits galéniques et 2 produits chimiques)
 - Epreuve de dispensation d'ordonnance
 - Interrogation Orale
 - Qualité du stage en se basant sur le rapport du maître de stage

La faculté accepte que le stage se fasse pendant trois mois maximum dans une pharmacie à usage intérieur (PUI). **(22)**

- Filière Industrie/Recherche

Un stage devra se faire dans une entreprise pharmaceutique ou dans un établissement d'enseignement supérieur.

Trois notes sont attribuées à l'étudiant pour le valider :

- Rédaction d'un mémoire
- Soutenance et questions
- Appréciation du maître de stage

Angers

- Filière Officine

L'étudiant doit valider un master 2 de pratique officinal et son stage officinal de professionnalisation de six mois. **(23)**

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider un master 2 pro comprenant un stage professionnel d'au moins six mois.

Besançon

- Filière Officine

Pour valider le stage officinal de six mois, l'étudiant doit valider plusieurs épreuves :

- Posologie et constantes biologiques
- Préparation magistrale
- Commentaire d'ordonnance

Au cours du stage, l'étudiant est visité par une équipe de conseillers de stage composée d'un officinal et d'un enseignant.

La faculté accepte que trois mois maximum soient effectués dans une officine agréée hors de France. **(24)**

- Filière Industrie

La filière industrie n'est pas assurée en 6^{ème} année.

- Filière Recherche

Il est possible de valider un master 2 pour accéder à la filière recherche.

Bordeaux

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal une UE de pratique officinale et un examen de pratique professionnelle.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider une UE de projet professionnel et un stage professionnel d'au moins six mois. Cette UE peut être remplacée par un master 2 professionnel. **(25)**

- Filière Recherche

L'étudiant doit valider un master 2 recherche et un stage professionnel d'au moins six mois.

Caen

- Filière Officine

Les étudiants ayant échoué au concours de l'internat ne peuvent se réorienter qu'en filière officine.

La faculté accepte que le stage officinal soit effectué dans deux officines différentes par période de trois mois. Il peut être effectué dans une officine, une PUI ou même un établissement industriel agréé.

- Filière Industrie

La filière industrie nécessite la validation d'un M2 pro et d'un stage de professionnalisation de six mois dans un établissement industriel. **(26)**

- Filière Recherche

Les étudiants doivent valider un master 2 à finalité recherche dans une des différentes UFR de l'université.

Clermont-Ferrand

- Filière Officine

Les étudiants doivent obtenir la moyenne aux enseignements théoriques sans avoir de note en dessous de 6/20.

La validation du stage de six mois se déroule en trois temps :

- Une attestation du maître de stage.
- Une évaluation sur le terrain.
- Une épreuve orale qui consiste en une mise en situation sur ordonnance.

- Filière Industrie/Recherche

La validation de l'enseignement théorique peut se faire par une UE au choix parmi cinq choix ou une équivalence type master 2 (recherche, master pro ou école d'ingénieur)

Un stage professionnel de six mois doit être effectué ; sa validation se fait sur attestation du maître de stage et sur présentation d'un mémoire de stage de 30 pages minimum. **(27)**

Dijon

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et les UE de pratique officinale.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider un master spécialisé ou d'une grande école comprenant un stage professionnel d'au moins six mois et des visites d'entreprises. **(28)**

Grenoble

- Filière Officine

L'étudiant doit valider des UE de pratique officinale et un stage officinal de professionnalisation.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider un master 2 avec les modalités du master suivi. **(29)**

- Filière Recherche

Les étudiants doivent valider un master 2 spécialisé recherche avec les modalités du master suivi.

Lille

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et deux UE de pratique officinale.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider un stage professionnel d'au moins six mois et des visites d'entreprises. **(30)**

Limoges

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal de professionnalisation et une UE de pratique officinale.

La validation du stage officinal comprend :

- Un commentaire d'ordonnance (Vidal® non autorisé)
- Une préparation galénique
- Un entretien portant sur un commentaire oral d'ordonnance, le rapport de stage, des connaissances générales de l'officine et la note de stage.

Une note inférieure à 10/20 sur un seul critère est éliminatoire. **(31)**

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider 2 UE et un stage de professionnalisation de 6 mois.

La validation du stage comprend :

- La remise d'un rapport écrit
- Un exposé oral
- L'appréciation du maitre de stage

- Filière Recherche

Cette filière est une option de la filière industrie.

L'étudiant doit valider 2 UE et un stage de professionnalisation de 6 mois.

La validation du stage comprend :

- La remise d'un rapport écrit
- Un exposé oral
- L'appréciation du maitre de stage

Lyon

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et une UE de pratique officinale.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider un master comprenant un stage professionnel d'au moins six mois.

- Filière Recherche

Les étudiants doivent valider une UE de langue avec un score minimum de 780 au TOEIC, le stage hospitalier de six mois et une UE en relation avec la spécialité choisie.

- Filière Ingénieur

Pour valider l'année, l'étudiant doit réussir une 3^{ème} année d'école d'ingénieur et un stage professionnel de six mois. **(32)**

- Filière Militaire

Les étudiants sont détachés au Val-de-Grâce.

Il n'est pas précisé de disposition spécifique pour la filière Entrepreneur. Dans les faits, les étudiants doivent terminer leur cursus à l'EM Lyon et valider un stage professionnel de six mois.

Marseille

Il est précisé que la thèse dite d'exercice ne peut pas être présentée avant la 6^{ème} année.

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et deux UE de 3^{ème} cycle d'au moins 80h chacune. **(33)**

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider son stage de fin d'étude et 2 UE de 3^{ème} cycle d'au moins 80h chacune.

L'admission dans cette filière se fait sur lettre de motivation et obtention de 750/990 au TOEIC.

Montpellier

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal de six mois dans une officine.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider un stage de pratique professionnelle de quatre mois dans une industrie, un laboratoire de recherche, un établissement administratif lié à la santé ou à l'hôpital. **(34)**

Nancy

- Filière Officine

Les étudiants doivent valider un stage de pratique professionnelle en officine et deux UE théoriques au cours de l'année. **(35)**

- Filière Industrie/Recherche

Les étudiants valident un stage industriel professionnalisant de six mois et une UE appelée « projet industriel ».

Nantes

- Filière Officine

L'étudiant doit avoir validé quatre UE entre la cinquième et sixième année plus un stage officinal de pratique professionnelle. Ce stage peut être effectué six mois à temps plein dans une même officine ou quatre mois dans une première officine et deux mois dans une deuxième.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider deux UE spécifiques, un stage d'application de six mois minimum et passer un examen de TOEIC ou équivalent sans obligation de résultat.

S'il le souhaite, l'étudiant peut valider sa sixième année par équivalence en validant un master 2 de spécialisation, mais il devra au préalable faire valider la maquette de son cursus par le responsable de filière. **(36)**

Paris Descartes

- Filière Officine

Les étudiants terminent les UE professionnelles sur trois mois et suivent ensuite un stage de pratique officinale sur six mois à partir de janvier. **(37)**

- Filière Industrie

Les étudiants doivent valider les UE professionnelles sur trois mois et suivent ensuite un stage de six mois en industrie. Ils peuvent aussi choisir un master pro ou recherche qui sera validé en équivalence de la 6^{ème} année.

Paris XI

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et une UE de pratique officinale.

Pour valider le stage l'étudiant doit avoir la moyenne sur quatre notes :

- Une épreuve de posologie
- L'appréciation du maitre de stage
- Une épreuve orale de commentaire
- Une épreuve de suivi pharmaceutique et éducation thérapeutique

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider 1 UE industrielle et un stage industriel de six mois.

Le stage se valide par une interrogation orale et l'appréciation du maitre de stage. **(38)**

Poitiers

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et l'enseignement théorique de 6^{ème} année.

Pour valider le stage l'étudiant doit valider quatre épreuves :

- Une reconnaissance de 10 plantes
- Une reconnaissance de 10 produits
- Une épreuve écrite de commentaire d'ordonnance
- Une interrogation orale sur la pratique professionnelle

Si l'étudiant ne valide pas le stage professionnel, il devra suivre un stage de six semaines avant la seconde session. **(39)**

- Filière Industrie/Recherche

L'étudiant doit valider l'enseignement théorique industriel et un stage industriel de six mois.

Le stage se valide par une présentation orale, un rapport de stage et l'appréciation du maitre de stage.

Le premier trimestre est un temps réservé à l'écriture de la thèse dite d'exercice.

Reims

- Filière Officine

Les étudiants doivent valider un stage de pratique professionnelle de six mois et les enseignements universitaires. Cinq notes sont attribuées pour la validation du stage : une préparation magistrale, l'appréciation du maître de stage, une présentation du contenu d'un cahier de stage, un commentaire d'ordonnance et une interrogation orale.

- Filière Industrie

Les étudiants doivent valider un stage de professionnalisation de six mois et les enseignements universitaires. Trois notes sont attribuées pour la validation du stage : l'appréciation du maître de stage, la présentation du contenu d'un cahier de stage et une interrogation orale. **(40)**

Rennes

- Filière Officine

L'étudiant doit valider environ 300 heures d'enseignement et son stage officinal de professionnalisation.

Pour valider le stage l'étudiant doit passer quatre épreuves :

- Ecrite de posologie et constantes biologiques
- Orale d'interactions médicamenteuses
- Orale de rapport d'activité professionnel
- Pratique de préparation galénique

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider environ 200 heures d'enseignement et son stage industriel de professionnalisation.

Pour valider le stage, l'étudiant doit soutenir son rapport de stage en présence d'un jury composé de son maître de stage et d'universitaires.

- Filière Recherche

L'étudiant doit valider environ 100 heures d'enseignement et son stage recherche de 150 heures d'activité dans un laboratoire. **(41)**

Rouen

- Filière Officine

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à la capitalisation de quatre UE spécifiques parmi les UE de 5^{ème} et 6^{ème} année et la validation du stage de professionnalisation sur six mois temps plein.

Pour valider le stage l'étudiant doit passer trois épreuves :

- Une épreuve écrite de commentaire d'ordonnance
- Une épreuve pratique (reconnaissance d'accessoires, produits chimiques et galéniques)
- Epreuve orale de commentaire d'ordonnance et entretiens avec le jury

Ainsi qu'une appréciation favorable du maitre de stage

- Filière Industrie

La validation de la 6^{ème} année est subordonnée à la capitalisation de quatre UE spécifiques parmi les UE de 5^{ème} et 6^{ème} année et la validation du stage de professionnalisation.

Le stage est validé par une appréciation du maitre de stage et une présentation orale d'un rapport de stage. (42)

Strasbourg

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et une UE de pratique officinale.

Le stage de pratique officinale est organisé de Janvier à Juin, validé par une interrogation orale avec documents (type Vidal®).

- Filière Industrie/Recherche

L'étudiant doit valider un master comprenant un stage professionnel d'au moins six mois, ou pour un étudiant non inscrit en master, des enseignements dispensés par la faculté et six mois de stage en entreprise ou laboratoire privé.

Un examen de validation du stage industriel se déroule la 1^{ère} semaine de Juillet où l'étudiant sera interrogé sur son rapport de stage.

La 6^{ème} année peut être remplacée par des enseignements type MBA, HEC, ESSEC sur l'accord du Doyen. (43)

Toulouse

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et deux UE de pratique officinale.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider les UE restantes et un stage professionnel d'au moins six mois. **(44)**

Tours

- Filière Officine

L'étudiant doit valider son stage officinal et les deux UE de la filière ; de plus la préparation et la soutenance de la thèse donnent lieu à la validation de 10 ECTS.

La validation d'un M2 pro donne l'équivalence à la validation des deux UE de filière.

- Filière Industrie

L'étudiant doit valider son stage de professionnalisation et les deux UE de la filière ; de plus la préparation et la soutenance de la thèse donnent lieu à la validation de 10 ECTS.

La validation d'un M2 pro donne l'équivalence à la validation des deux UE de filière.

- Filière Ingénieur

La validation des 3^{ème} et 4^{ème} années de l'école d'ingénieurs d'Albi donne l'équivalence aux enseignements de 6^{ème} année. **(45)**

- Filière Management

La validation du master de l'ESCEM de Tours France business school et du stage de six mois donne l'équivalence aux enseignements de 6^{ème} année.

10.4. Règlementation des examens

Tableau 11 Conditions de validation des examens

	Validation UE	Validation semestre	Compensation semestres	Note éliminatoire	Remarques
Amiens	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	Une seule note inférieure à la note seuil tolérée pour valider un semestre
Angers	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	La compensation entre semestres se fait après la seconde session
Besançon	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	NON	
Bordeaux	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	NON	7,5/20	
Caen	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	6/20	Note éliminatoire à 8/20 pour les UE d'un semestre
Clermont	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	4/20	La non validation d'une seule UE n'est pas bloquante (dette)
Dijon	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	
Grenoble	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	NON	8/20	
Lille	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	5/20	7/20 pour les compensations d'UE et 9/20 pour les semestres
Limoges	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	7/20	9/20 pour les compensations d'UE ou de semestre
Lyon	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	7/20	
Marseille	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	
Montpellier	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	En cas de triplement aucune note n'est conservée
Nancy	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	6/20	Pour capitaliser les UE, la note arrondie doit être \geq 12/20
Nantes	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	
Paris V	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	NON	7/20	8/20 si les TP sont inclus dans la note
Paris XI	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI*	7/20	*La compensation semestrielle est à titre exceptionnel
Poitiers	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	7/20	La compensation entre les semestres se fait à partir d'une moyenne \geq 8/20
Rennes	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	NON	7/20	
Reims	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	NON	5/20	En cas de triplement aucune note n'est conservée
Rouen	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	5/20	
Strasbourg	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	NON	7/20	
Toulouse	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	NON	
Tours	note \geq 10/20	moyenne des UE \geq 10	OUI	8/20	Tolérance jusqu'à 2 UE inférieures à 8/20

Toutes les facultés demandent une note de 10/20 pour valider un examen. On peut souligner que six facultés ne donnent pas la possibilité de compensation entre les semestres d'une même année alors que les textes en laissent clairement la possibilité.

Spécificité du LMD en santé, l'établissement d'une note éliminatoire est possible. Ceci entre dans la logique qu'un professionnel de santé ne peut pas se permettre de sélectionner ses connaissances et doit connaître les bases dans chaque domaine. Deux facultés, Besançon et Toulouse ont cependant décidé de ne pas avoir une note seuil.

En moyenne, la note éliminatoire choisie s'établit à 6.9/20.

Amiens

- Modalités d'examen

Le président de l'université publie les MCC au plus tard un mois après le début des enseignements par voie d'affichage.

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées espacées d'au moins trois semaines. Quand un étudiant se présente à une seconde session, c'est la meilleure des deux notes qui est retenue.

Des épreuves de remplacement peuvent être organisées selon trois critères avant la date limite du 10 juillet :

- Hospitalisation

- Décès d'un proche
- Cas de force majeure

L'année est validée lorsque les deux semestres qui l'ont composée sont validés, ou par compensation des deux semestres, dans la limite de la note éliminatoire.

Les UE acquises le sont définitivement, ce qui signifie qu'un étudiant n'est pas autorisé à repasser une UE acquise. **(22)**

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour chacune des UE ; cela entraîne une impossibilité de valider le semestre correspondant, même par compensation.

Cependant, par décision spéciale, le jury pourra valider le semestre en deuxième session si dans le même temps, l'étudiant atteint une moyenne générale de 10/20 et une seule note inférieure à la note seuil.

- Conditions d'examen

Le délai de convocation des étudiants aux épreuves écrites ne peut être inférieur à deux semaines sauf pour la seconde session. Cette convocation est signalée par voie d'affichage.

Pour chaque épreuve, il est obligatoire pour l'étudiant de se présenter 15 minutes avant le début de cette dernière. Exceptionnellement, un étudiant en retard est autorisé à composer si toutefois ce retard n'excède pas 15 minutes.

Pour éviter le fraudes, plusieurs mesures sont mises en œuvre :

- Les sacs, doivent être déposés à un endroit précis.
- Les étudiants doivent faire preuve de leur identité via une carte d'étudiant, passeport ou autre et émarger une liste d'appel.
- Il est interdit de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur.
- Il est interdit d'utiliser son téléphone portable qui doit être laissé dans les sacs.
- Aucun déplacement dans la salle n'est autorisé.
- Les demandes de quitter temporairement la salle ne se font qu'une par une et accompagnée d'un surveillant.

Angers

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

La compensation est possible dans les différents examens d'une même UE, entre les UE d'un même semestre et entre les deux semestres d'une année après la seconde session.

La note conservée est la meilleure des deux notes entre la première et deuxième session.

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante. **(23)**

Aucune UE ne peut être capitalisée si le semestre n'est pas définitivement acquis.

- Conditions d'examen

La présence en ED et TP est obligatoire ; toute absence non justifiée dans les 48 heures peut être sanctionnée par un redoublement. La sanction est définie par le jury d'examen.

Besançon

- Modalités d'examen

Les informations concernant les MCC sont communiquées par voie d'affichage.

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées espacées d'au moins quatre semaines. Des épreuves de remplacement peuvent être organisées seulement après la deuxième session.

Les validations des UE se font par examen terminal, hormis les notes TP.

Un aménagement est prévu pour les régimes spéciaux d'études :

- Sportif de haut niveau
- Handicap

Les différents enseignements sont tous identifiés comme obligatoires ; cependant, des dispositions spécifiques sont prises en ce qui concerne les TP. Une absence injustifiée dans les huit jours suivant le TP entraîne un passage en deuxième session.

Les notes sont uniquement accessibles sur un espace numérique de travail.

- Conditions d'examen

Aucun étudiant n'est autorisé à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets.

Pendant l'épreuve, l'étudiant doit obligatoirement occuper la place numérotée qui lui a été attribuée. **(24)**

Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de la première heure de composition.

Bordeaux

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées ; la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats initiaux.

Une note minimale de 7.5/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante. **(25)**

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis en cas de redoublement. Si l'étudiant a obtenu la moyenne générale mais n'a pas validé une seule UE par semestre du tronc commun, il sera autorisé à passer en année supérieure avec cette dette et devra valider indépendamment cette UE avant la fin de l'année suivante.

- Conditions d'examen

Un étudiant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour se présenter à l'heure indiquée de l'épreuve.

Aucun étudiant n'est autorisé à entrer après la distribution des sujets.

Les étudiants doivent rester dans la salle d'examen pendant la totalité du temps des épreuves, aucune sortie anticipée n'est autorisée.

Les épreuves écrites du tronc commun sont strictement anonymes.

L'assiduité en ED et TP fait l'objet d'un contrôle, toute absence non justifiée dans les huit jours est sanctionnée d'un renvoi en 2^{ème} session dans la matière correspondante.

Caen

- Modalités d'examen

Les validations des UE se font par examen terminal et /ou contrôle continu.

Seules les UE avec validation par un examen terminal peuvent bénéficier d'une seconde session.

Des notes éliminatoires sont instaurées, 6/20 pour une UE, et les deux semestres d'une année sont compensables si aucun des deux n'arrive à une moyenne inférieur à 8/20.

Des dispositions spécifiques sont prises en ce qui concerne les TP.

Une absence injustifiée lors d'un TP engendre une note de 0/20 au dis TP. Tout retard de plus de 30 minutes est considéré comme une absence. **(26)**

Deux absences injustifiées entraînent un 0/20 aux UE correspondantes et donc un redoublement.

- Conditions d'examen

Il existe un règlement des examens en supplément des MCC.

L'étudiant doit être présent 30min avant le début de l'épreuve, et il est interdit de quitter la salle avant la fin de la première heure.

Les étudiants signent une feuille d'émargement avant de quitter la salle.

Clermont-Ferrand

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Les validations des UE se font par examen terminal, un contrôle continu ou un mélange des deux.

L'année est validée lorsque les deux semestres qui la compose sont validés, ou par compensation des deux semestres, dans la limite de la note éliminatoire.

Un semestre est validé lorsque la moyenne pondérée des différentes UE qui le constituent est supérieure ou égale à 10.

Une UE est acquise par l'obtention d'une note, ou résultante de différentes épreuves supérieures ou égales à 10/20.

Les UE acquises le sont définitivement, ce qui signifie qu'un étudiant n'est pas autorisé à repasser une UE acquise. **(27)**

Toute note inférieure à 4/20 à la partie théorique d'une UE est éliminatoire.

Le passage en année supérieure est autorisé à tout étudiant ayant une seule UE ou élément constitutif d'UE non validé, néanmoins, cette UE devra être validée par la suite pour l'obtention du diplôme.

- Conditions d'examen

Aucune précision n'est faite dans les MCC.

Dijon

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour pouvoir être compensable.

- Conditions d'examen

La présence en TP et ED est obligatoire ; toute absence de l'étudiant doit être justifiée à son retour. **(28)**

Grenoble

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées ; la deuxième session est organisée au moins une semaine après la publication des résultats initiaux.

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour valider une UE, dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante.

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis en cas de redoublement.

Pour chaque UE, un contrôle continu comptant de 20% à 80% de la note finale suivant la matière est pris en compte. En cas de deuxième session, la note de contrôle continu n'est pas conservée.

Il est possible pour un étudiant d'avoir un point de bonification sur une seule UE par semestre s'il est élu étudiant ou titulaire d'un poste en association étudiante. Ce point de bonus n'est pas applicable sur une note éliminatoire. **(29)**

De la même manière, un étudiant ayant une pratique sportive universitaire peut recevoir 0.5 point sur une seule UE du semestre. Les points de bonifications ne sont pas cumulables entre eux.

- Conditions d'examen

L'étudiant est autorisé à composer pendant le reste de l'épreuve s'il arrive dans les 30 minutes après le début de l'examen.

La présence en TP est obligatoire ; toute absence non justifiée dans les trois jours est sanctionnée d'un zéro comptabilisé dans la note finale de TP. Si l'étudiant est absent à toutes

les séances de TP, il sera noté comme défaillant et ne pourra donc pas valider l'UE correspondante.

Lille

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Une note minimale de 5/20 est obligatoire pour valider une épreuve mais pour valider l'UE dans son ensemble, l'étudiant doit avoir une moyenne supérieure à 7/20 ; dans le cas contraire, le jury d'examen décide si la note peut être compensable ou non.

Enfin, pour que la compensation entre les semestres soit possible, la moyenne générale des UE du semestre doit être supérieure à 9/20.

- Conditions d'examen

Un étudiant doit se présenter 15min avant le début de l'épreuve.

Les étudiants sont autorisés à composer s'ils arrivent en retard pendant la première heure d'examen. C'est aussi au cours de cette première heure que les étudiants ont l'autorisation de quitter la salle d'examen. **(30)**

La présence en TP est obligatoire, toute absence de l'étudiant doit être justifiée à son retour. Au bout de trois absences injustifiées, un conseil de discipline universitaire peut être saisi.

Limoges

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées ; la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats initiaux.

A la fin des examens de première session du premier semestre, une appréciation +/- par rapport à la note de 10/20 est donnée à titre indicatif sans délibération du jury.

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante.

La compensation entre les UE d'un même semestre ou entre deux semestres peut se faire pour des notes supérieures à 9/20

A l'issue de la seconde session, un étudiant redoublant devra se représenter l'année suivante aux UE auxquelles il a obtenu une note inférieure à 12/20 et conserve le bénéfice des UE auxquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à cette même note.

- Conditions d'examen

L'étudiant ne pourra pas entrer une fois l'épreuve commencée depuis plus de 20 minutes. **(31)**

La présence en TP et ED est obligatoire ; toute absence doit être justifiée et rattrapée. Les responsables d'enseignement sont tenus de signaler un manque d'assiduité éventuel. L'étudiant ne pourra alors pas se présenter en 1^{ère} session.

Lyon

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées, la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats initiaux.

Les examens de première session ne peuvent porter que sur des enseignements dispensés au moins une semaine avant.

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante.

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis en cas de redoublement. Pour les TP, l'étudiant peut décider de garder sa note ou non s'il obtient entre 10/20 et 12/20 ; au-delà de 12/20, l'étudiant se voit dans l'obligation de conserver sa note.

- Conditions d'examen

Un étudiant doit se présenter 15min avant le début de l'épreuve.

Aucun étudiant n'est autorisé à entrer pendant les cinq minutes qui précèdent le début de l'épreuve et ne pourra pas entrer une fois l'épreuve commencée depuis plus de 20 minutes.

Pour éviter les perturbations, aucun départ n'est autorisé dans la première demi-heure d'examens et dans le dernier quart d'heure. **(32)**

La présence en TP est obligatoire ; toute absence non justifiée dans les cinq jours ouvrés est sanctionnée d'un zéro dans la matière correspondante. Au bout de deux absences injustifiées, l'étudiant sera noté comme défaillant et ne pourra donc pas valider l'UE, le semestre et l'année correspondante.

Marseille

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées, la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats de la première session.

La validation d'une année nécessite la capitalisation de 60 ECTS (un ECTS correspond à 10 h d'enseignement).

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour chacune des UE.

Chaque UE validée est acquise ; en cas de redoublement, la moyenne se calcule avec les UE repassées et les UE précédemment acquises.

Les étudiants peuvent bénéficier d'un bonus de 7.5 points au total de point du semestre sur attestation et dans la limite d'un seul bonus par semestre :

- Bonus sport : 10 séances par semestre
- Bonus élu étudiant : 90% de présence aux séances
- Bonus tutorat : pour les étudiants engagés dans le tutorat PACES sur présentation d'un certificat délivré par le président de l'association étudiante qui gère le tutorat.

- Conditions d'examen

Un étudiant se présentant plus de 15min après le début de l'épreuve n'est pas autorisé à composer.

Au delà, la mention « absent » sera reportée sur le PV et le candidat devra se présenter en deuxième session.

En deuxième session, en cas de force majeure, l'étudiant pourra demander au doyen une session spéciale au plus tard dans les 24h. **(33)**

La présence en ED et TP est obligatoire ; toute absence non justifiée est sanctionnée d'un zéro dans la matière correspondante.

Montpellier

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour valider une UE, dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante.

Si l'étudiant obtient deux notes inférieures à 8/20, il devra alors repasser la totalité des notes en dessous de 10/20.

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis en cas de redoublement. En cas de triplement, aucune note ne sera conservée. **(34)**

- Conditions d'examen

Il est seulement mentionné qu'il est interdit d'introduire un téléphone portable sur le lieu d'examen, et interdit de frauder...

La présence en TP est obligatoire ; toute absence non justifiée dans les trois jours est sanctionnée d'un zéro dans la matière correspondante.

Nancy

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées ; la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats initiaux.

Une UE de trois ECTS est validée par au moins trois notes et par au moins 4 notes pour une UE de quatre ECTS ou plus.

Une note minimale de 6/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante. **(35)**

En cas de redoublement, un étudiant peut capitaliser les UE dans lesquelles il a obtenu une note supérieure à 12/20.

- Conditions d'examen

L'étudiant ne peut pas sortir de l'épreuve avant 60 minutes pour les épreuves de deux heures et 30 minutes pour les épreuves d'une heure.

La présence en TP et ED est obligatoire, toute absence non justifiée dans les huit jours ouvrés est sanctionnée d'un zéro dans la matière correspondante.

Nantes

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées, la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats initiaux.

Une note minimale de 8/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante.

Un étudiant ayant validé un seul semestre sur les deux peut passer en année supérieure à la condition de valider son semestre de retard avant l'année suivante. Si les dates d'examens ne sont pas compatibles, il devra privilégier l'examen de l'année inférieure.

Un étudiant ayant validé au moins 70% du nombre des UE pourra aussi passer en année supérieure en suivant le même principe.

- Conditions d'examen

Un étudiant doit se présenter 15min avant le début de l'épreuve.

Pour les épreuves supérieures à une heure, les étudiants sont autorisés à quitter la salle 30 minutes après le début de l'épreuve. Dans tous les cas, il est interdit de quitter la salle d'examen dans les 10 dernières minutes.

La présence en TP et ED est obligatoire ; toute absence non justifiée dans les trois jours est sanctionnée d'un zéro dans la matière correspondante. **(36)**

Pour les étudiants bénéficiant de régimes spéciaux d'études tel que les sportifs ou les musiciens, des modalités spéciales peuvent être mises en places comme par exemple un étalement de l'enseignement sur deux ans au lieu d'une année.

Paris Descartes

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

La première session est composée d'une seule épreuve par UE ; toute note supérieure à 10/20 est définitivement acquise.

Aucune compensation entre les deux semestres n'est prévue.

La durée des épreuves est corrélée avec le volume horaire de l'UE correspondante comme suit :

Tableau 12 Choix de la durée des épreuves à la faculté de Paris Descartes

Heures CM	Durée de l'épreuve
< 15	1h
15-24	1h30
25-34	2h
35-50	2h30
> 50	3h

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE dans laquelle aucune note de TP n'est prévue et 8/20 pour une UE avec des notes de TP. **(37)**

- Conditions d'examen

Un étudiant doit se présenter 15min avant le début de l'épreuve

L'accès à la salle d'examen est autorisé dans la première heure de l'épreuve.

La présence en TP est obligatoire ; le jury pourra juger que la présence d'un étudiant aux TP était insuffisante et pourra interdire à ce dernier de se présenter aux épreuves terminales. Tout retard ou départ anticipé du TP est considéré comme une absence.

Paris XI

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées ; la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats de première session.

Il est précisé que pour valider l'année, les deux semestres doivent être validés indépendamment ; cependant, le jury d'examen peut dans un cas exceptionnel, valider l'année par compensation des deux semestres.

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE, dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante. **(38)**

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis en cas de redoublement.

Les étudiants ayant validé au moins 50 ECTS / 60 ECTS sont autorisés à passer en année supérieur et se présenter aux épreuves théoriques non validées. Ces épreuves devront être validées avant la fin de l'année suivante. Dans le cas d'une UE avec une partie en contrôle continu de TP ou ED, cette note est conservée pour le calcul final.

Ces étudiants sont alors appelés AJAC : **A**journalés mais **A**utorisés à **C**ontinuer

- Conditions d'examen

La présence en TP et ED est obligatoire, pour toute absence non justifiée dans les trois jours, l'étudiant se verra refuser l'accès aux 1^{ère} et 2^{ème} sessions de l'année en cours.

Poitiers

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées ; la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats de première session.

Des cours de rattrapage sont organisés pour les étudiants inscrits en 2^{ème} session afin de les préparer aux examens.

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante. **(39)**

Les semestres sont compensables entre eux si les deux ont des notes $\geq 8/20$.

En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'intégralité des UE théoriques mais pourra en revanche conserver les notes pratiques pour un an uniquement.

Si un étudiant ne souhaite pas redoubler, une attestation avec les ECTS validés peut lui être remise.

- Conditions d'examen

Pas précisées dans les MCC.

Reims

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation sont organisées par semestre. Une note minimale de 5/20 est obligatoire pour valider une UE. Le jury délibère à l'issue de chaque semestre, et chaque semestre validé l'est pour deux ans. Aucune compensation entre les semestres n'est prévue.

- Conditions d'examen

La présence en TP et ED est obligatoire, toute absence non justifiée dans les 48 heures sera examinée par le jury de délibération qui prendra les mesures nécessaires. **(40)**

Rennes

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées, les notes du contrôle continu sont conservées d'une session à l'autre.

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE. Dans un même semestre, les UE sont compensables entre-elles ; en revanche, les semestres doivent se valider indépendamment. En cas de non validation d'un semestre, l'étudiant devra redoubler l'année en question ; aucune anticipation sur un semestre de l'année suivante n'est possible.

Aucune UE n'est capitalisable en cas de redoublement ; seules les notes pratiques au dessus de la moyenne peuvent être conservées dans la limite d'une année. **(41)**

Le triplement n'est autorisé que par une commission ayant préalablement examiné le dossier de l'étudiant.

- Conditions d'examen

Les séances de TP et ED sont obligatoires ; toute absence non justifiée dans les 48h après le début de l'absence sera sanctionnée d'un zéro suspensif dans la matière correspondante qui sera proposé à la délibération du jury.

Rouen

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées, la deuxième session est organisée au moins deux semaines après la publication des résultats de première session.

Une note minimale de 5/20 est obligatoire pour valider une UE, dans le cas contraire, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante. **(42)**

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis et l'étudiant se voit dans l'obligation de conserver sa note.

Le passage en année supérieure peut être décidé dans le cas où l'étudiant possède une moyenne générale \geq à 10/20 avec une seule note éliminatoire dans une UE. Il devra alors réussir cette UE l'année suivante pour pouvoir prétendre au passage dans l'année ultérieure.

- Conditions d'examen

Un étudiant est autorisé à composer si son retard n'excède pas 15 minutes ; c'est aussi le temps minimum de composition, même s'il rend copie blanche.

En cas de non présence aux enseignements obligatoires, un travail compensatoire peut être demandé à l'étudiant. Il peut être toléré une absence en TP sur justification fournie dans les cinq jours ouvrés.

Tout retard non justifié entraîne la non validation de la série de TP correspondante.

Strasbourg

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Une note minimale de 7/20 est obligatoire pour valider une UE ; dans le cas contraire, l'étudiant devra se présenter à la seconde session de la matière correspondante.

Les semestres doivent se valider séparément, aucune compensation n'est possible entre eux. En cas d'échec à la 2^{ème} session, l'étudiant pourra tout de même s'inscrire dans l'année supérieure s'il a validé au moins 54 ECTS mais devra valider les UE non acquises cette année-là. **(43)**

Chaque UE validée est acquise en cas de redoublement.

- Conditions d'examen

Aucun étudiant n'est autorisé à entrer au-delà de la première heure d'examen ; il n'est pas non plus autorisé à quitter la salle avant que la moitié de l'épreuve ne se soit déroulé ni dans le dernier quart d'heure de celle-ci.

La présence en TP et ED est obligatoire ; toute absence doit justifiée dans un délai maximum de 72 heures. Un étudiant qui a plus de deux absences non justifiées dans un enseignement n'est pas autorisé à se présenter aux examens.

Toulouse

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Le calendrier des examens doit être porté à la connaissance des étudiants au plus tard un mois avant le début des examens. Le délai entre l'affichage qui tient lieu de convocation et le début des épreuves ne peut être inférieur à deux semaines.

Les notes des examens partiels ou de contrôle continu doivent être communiquées au plus tard un mois après l'épreuve sous réserve de mentionner le caractère officieux de celle-ci avant la délibération du jury.

- Conditions d'examen

Les étudiants ne sont pas autorisés à entrer dans la salle d'examen après que l'enveloppe contenant les copies ait été ouverte. Toutefois, lorsque le retard est dû à un cas de

force majeure, le surveillant responsable de la salle pourra, à titre exceptionnel laisser composer le candidat si le retard n'excède pas 15 minutes. **(44)**

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle avant la fin de la première heure. Si l'épreuve ne dure qu'une heure, il est possible de rendre sa copie au bout de 30 minutes.

Tours

- Modalités d'examen

Deux sessions d'évaluation des connaissances sont organisées.

Pour valider, l'étudiant doit avoir une note supérieure à 10/20 dans la moyenne des UE.

Une note tolérance est acceptée pour un étudiant ayant au maximum deux UE inférieures à la note de 8/20, au-delà, l'étudiant sera automatiquement considéré comme défaillant et devra se présenter à la seconde session des matières correspondantes.

Pour les notes finales, l'étudiant conserve ses notes de la première session si elles sont supérieures à celles de la session de rattrapage. **(45)**

Chaque UE, TP ou semestre validé est acquis en cas de redoublement.

- Conditions d'examen

Aucun candidat n'est autorisé à quitter la salle d'examen pendant le dernier quart d'heure d'épreuve. Si l'épreuve à une durée supérieure à une heure, l'étudiant n'est pas autorisé à quitter la salle pendant la première heure.

Lorsqu'un étudiant arrive après la distribution des copies, il appartient au responsable de l'épreuve d'accompagner l'étudiant au service scolarité pour adopter la démarche à suivre. En cas de retard pour cas de force majeure, l'étudiant est autorisé à composer mais la fin de l'épreuve reste à la même heure que pour les autres étudiants.

La présence aux TP et ED est obligatoire ; en cas d'absence non justifiée à ces derniers, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 à la matière correspondante.

11. Discussion

Ce travail met en exergue l'importance des conseils d'UFR dans l'établissement des modalités de contrôle des connaissances. En effet, beaucoup de paramètres restent à la discrétion des conseils locaux.

Tout d'abord on se rend compte qu'il y a de grandes différences dans le format et le contenu des MCC. Certaines facultés vont détailler chaque UE dans un descriptif très poussé, quand d'autres vont se contenter de les citer. Sur ce point, des MCC très, voire trop, détaillées alourdissent le document et les informations vont être noyées dans la masse ; comme pour Toulouse ou Strasbourg qui montent jusqu'à 188 pages. Cependant, des MCC trop succinctes ne vont pas délivrer suffisamment d'informations dont certaines qui sont pourtant essentielles. On a pu voir plus haut que certaines composantes ne valident même pas un volume horaire précis. Cela pose un vrai problème pour la justification des ECTS acquis par matière par exemple. Sachant que les ECTS valident une charge de travail, il est alors difficile de juger le volume correspondant.

Dans ce cas, on peut se demander comment de tels manques ont pu persister après la passage des MCC en CA de composante, puis en CEVU et enfin au CA de l'université sans être retoquées. Il se pose alors la question de l'implication des élus dans ces conseils.

Si les facultés respectent toutes la structure de 60 ECTS par année, on peut constater et souligner plusieurs hétérogénéités.

L'exemple le plus frappant est la différence de volume horaire ; pour un étudiant de Clermont-Ferrand, il est prévu un présentiel de 1385,5 heures entre le DFGSP2 et le DFASP1, alors qu'il monte à 1953,5 heures pour Montpellier, une différence de plus de 40%.

Parfois, le volume horaire peut être mal réparti entre les années d'une même composante, par exemple pour la faculté de Lille, le DFGSP2 compte 560 heures de cours, alors que le DFASP1 en compte 715, un record en France pour une seule année. Cette disparité mériterait un rééquilibrage pour soulager une quatrième année trop dense.

En observant ces disparités, on peut légitimement se poser la question de savoir si l'enseignement est équivalent partout en France pour les études de pharmacie.

La politique de validation des acquis est un autre exemple marquant de l'hétérogénéité qui existe entre les différents lieux d'enseignement.

Sur ce sujet, les notes éliminatoires pratiquées dans les composantes en sont les caractéristiques les plus visibles. Il est autorisé de pratiquer une note éliminatoire dans les composantes de santé, ce qui n'est pas le cas dans les autres cursus LMD, afin de s'adapter aux spécificités de ces filières. En effet, un professionnel de santé se doit d'être performant dans tous les domaines de son métier, et ce type de disposition existe pour que les étudiants ne fassent pas d'impasse au cours de l'année.

Cependant, cette disposition reste à la main des universités elles-mêmes et ce travail montre que sa mise en place est très hétérogène, les notes pouvant aller de 4/20 à 8/20.

Deux facultés, Besançon et Toulouse, ne disposent d'aucune note éliminatoire.

Pour continuer sur le sujet de la validation des acquis, une autre source de grande hétérogénéité entre les composantes réside dans les tolérances de passage en année supérieure malgré le non-respect d'un ou plusieurs critères nécessaires à la validation d'une année.

Je pense qu'il est important d'avoir des règles strictes et clairement identifiées afin d'assurer une bonne formation des futurs pharmaciens. Cependant je crois aussi qu'il faut parfois faire preuve de bon sens, et éviter aux étudiants un redoublement souvent inutile à cause de l'application trop stricte des règles établies, ce qui est bien trop souvent un effet secondaire néfaste de ce genre de dispositions, que l'on pourrait appeler des effets de seuil.

Par exemple pour Lyon, une fois la deuxième session passée, plus aucun mécanisme de recours n'est possible pour passer en année supérieure si tous les critères demandés ne sont pas respectés. Or, bien trop souvent, des étudiants doivent redoubler pour une seule note éliminatoire alors même que la deuxième session leur a permis d'obtenir la moyenne nécessaire à l'accession au niveau supérieur.

Pour pallier à cet effet non désiré, certaines facultés ont mis en place des dispositifs de tolérance afin de ne pas freiner outre mesure la progression des étudiants. Par exemple, à la faculté d'Amiens, l'étudiant est autorisé à entrer en année supérieure avec une seule note en dessous de la note seuil. A Strasbourg, l'étudiant peut passer à l'année suivante s'il a obtenu au moins 56 ECTS mais devra valider les UE problématiques l'année suivante. Pour Nantes, l'étudiant peut accéder à l'année supérieure s'il a validé au moins 70% des UE, avec obligation de valider les UE restantes avant la fin de l'année suivante.

On s'aperçoit que pour un même problème, les composantes apportent des solutions radicalement différentes, ce qui souligne un manque de coordination au niveau national des MCC.

Un autre point source de grande disparité suivant les composantes de pharmacie, est l'année de début de la spécialisation. Officiellement celle-ci débute au deuxième semestre de DFASP1 mais on assiste à une sorte de course à la spécialisation au plus tôt. Certaines facultés proposent des UE « filiarisées » dès le DFGSP3, comme à Lille par exemple. Là où cela devient plus gênant, c'est que ces UE ont le plus souvent un nombre limité de places, comme pour la faculté de Tours, où l'UE internat est limitée à 25 places, dès lors, l'équité des étudiants désirant passer le concours de l'internat est mise à mal. De plus, il m'est avis qu'une spécialisation trop précoce est dangereuse, nous devons nous battre pour conserver l'unicité de notre diplôme et ces dispositions ne vont pas dans ce sens.

Malgré toutes ces disparités non négligeables, on peut dégager une structure majoritaire des études de pharmacie qui est la suivante :

Tableau 13 Structure majoritaire des MCC

Synthèse	
Validation UE	10/20
Validation semestre	10/20
Compensation semestrielle	OUI
Nombre de sessions	2
Note éliminatoire	7/20
Volume horaire	300h par semestre
ECTS	30 par semestre
Année de la Spécialisation	4
Entretien sélectif pour l'orientation	NON
Volume horaire de la spécialisation	140h
Année de passage du CSP	4
Année de passage de la PPFH	4

Avec une répartition des stages comme suit :

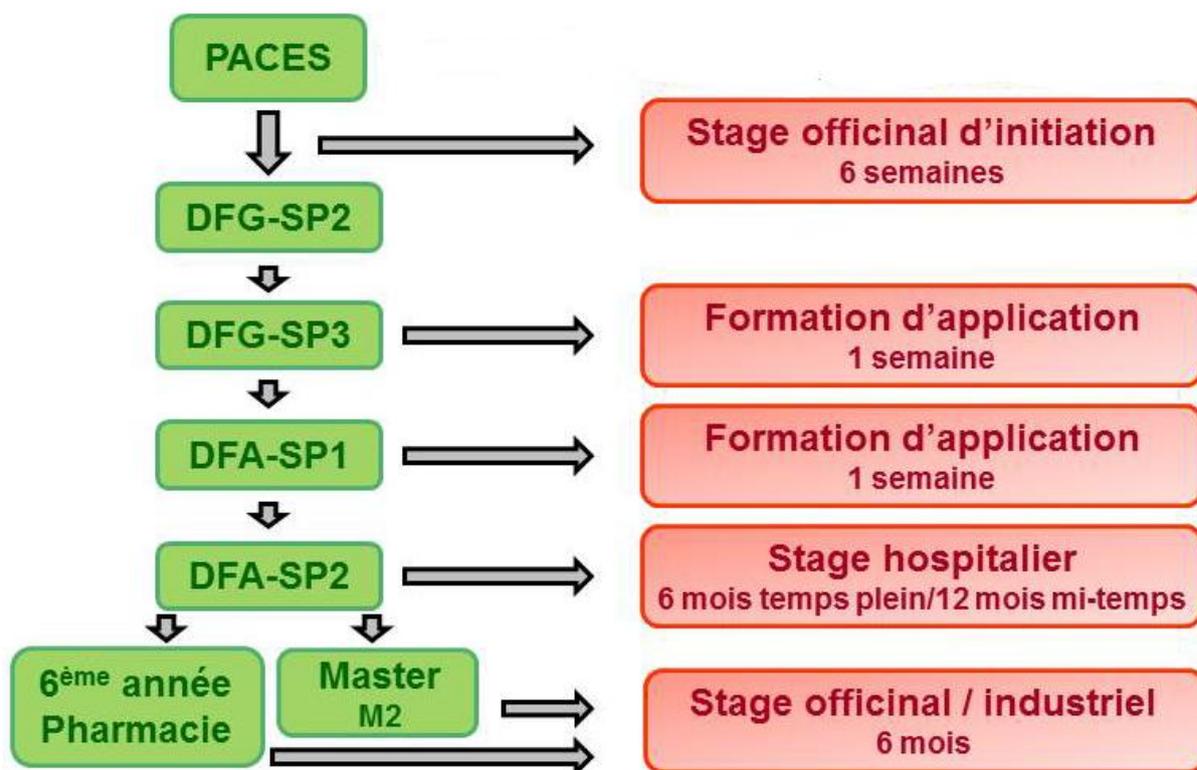


Figure 12 Répartition des stages dans les études pharmaceutiques

Dans la plupart des cas, tous les enseignements sont considérés comme obligatoires, cependant, pour des raisons évidentes de logistique, seules les ED et TP font l'objet d'un contrôle de présence avec des sanctions prévues en cas d'absence non justifiée.

Point tout à fait surprenant, certaines facultés mettent en place un contingentement pour l'accès aux différentes filières du deuxième semestre de DFASP1. Cette disposition n'est précisée à aucun moment dans les textes régissant nos études et selon moi, une fois le concours de première année passé, les étudiants doivent avoir la possibilité de choisir une orientation librement parmi le catalogue proposé. Le plus souvent, cette sélection concerne la filière industrie, où certaines facultés comme Marseille ou Paris XI font passer des entretiens sélectifs pour accéder à la spécialisation. Je crois que ces entretiens sont bénéfiques pour l'étudiant, cependant, le jury devrait proposer un avis sur l'orientation potentielle de l'étudiant mais ne devrait en aucun cas être décisionnaire.

Le plus souvent, ces étudiants se voient obligés de changer de faculté s'ils veulent poursuivre dans cette voie. Cela atteste franchement d'un manque de solidarité entre composante ; on peut apparenter cette pratique comme une envie de se séparer des éléments

jugés les moins compétents en les obligeant à rejoindre des facultés qui ne pratiquent pas de tri.

Concernant le contenu des MCC, ce travail permet de s'apercevoir que dans la majorité des cas, la sixième année n'est pas suffisamment détaillée. La dernière année ne faisant pas partie d'une licence ou d'un master, ses MCC n'ont pas l'obligation d'être validées en CEVU. Généralement, cela entraîne une moins grande rigueur dans sa rédaction. Même si cela permet une plus grande souplesse pour le déroulement de l'année, je crois que ce manque de transparence peut être assez négatif pour l'étudiant.

Pour finir, afin de coller un peu plus à la philosophie du protocole de Bologne, il conviendrait de généraliser la validation d'ECTS par les stages prévus dans le cursus. Dans la philosophie de Bologne, chaque façon d'acquérir des connaissances doit être récompensée par une validation d'acquis. Le plus souvent, seul le stage Hospitalo-universitaire fait l'objet d'une capitalisation de 30 ECTS. Certaines facultés adossent les stages d'application à des UE et la note de stage compte dans la moyenne générale ; d'autres font valider directement des ECTS par la note de stage ; ce principe, à mon sens, va pleinement dans la direction que veut prendre le processus de Bologne.

De plus, il serait préférable de développer le contrôle continu pour les épreuves théoriques. En général, les notes de contrôle continu ne concernent que les rapports de TP.

12. Conclusion

En conclusion, ce travail nous permet de constater que la mise en place du système LMD dans les facultés de pharmacie se déroule comme prévu, avec une abrogation totale de l'arrêté du 17 juillet 1987 pour la rentrée 2015.

De manière globale, les modifications demandées par les différents arrêtés sont respectées, et hormis quelques largesses retrouvées épisodiquement, la trame principale fixée au niveau ministériel est suivie.

La réforme de nos études de pharmacie a pour but d'orienter la formation vers une pratique plus clinique de la pharmacie pour une modernisation de notre profession et une plus grande concordance des acquis avec les attentes des patients et des professionnels du secteur.

S'intégrer dans le système licence/master/doctorat, c'est suivre les directives du processus de Bologne en valorisant tous les types d'enseignements et en particulier les stages présents dans notre cursus, très importants pour avoir une formation la plus professionnalisante possible. Cette évolution est possible en conservant notre spécificité de futur professionnel de santé, avec par exemple la possibilité d'instaurer une note seuil afin d'empêcher les étudiants de procéder à un calcul de sélection des matières.

Pour ma part, même si tout n'est pas parfait, je crois que les différentes composantes de pharmacie jouent assez bien le jeu afin d'atteindre ces objectifs.

Cependant, c'est au niveau de la marge de manœuvre laissée aux conseils de composantes que l'on trouve de nombreuses hétérogénéités. Les exemples les plus frappants sont les volumes horaires ou les conditions de validation des acquis.

Ce constat montre l'importance du travail effectué dans les commissions de pédagogie et les conseils de composantes qui sont les organes majeurs dans la création et la révision des MCC.

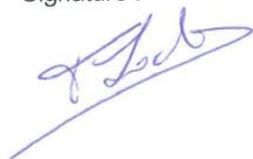
Cette comparaison démontre le manque criant d'un travail de réflexion commun entre les différentes facultés. A l'heure actuelle, il est légitime de se demander si avec de telles disparités, le contenu des études pharmaceutiques est équivalent quelle que soit la faculté.

Pour pallier à cela, on pourrait imaginer la création d'un rassemblement des différents présidents des commissions de pédagogie à l'image de la conférence des doyens afin

d'échanger sur ces problématiques, et de partager des retours d'expériences afin d'harmoniser nos formations.

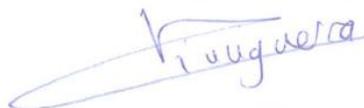
Le Président de la thèse,
Nom : Pr. François LOCHER

Signature :



Vu et permis d'imprimer, Lyon, le **19 NOV. 2014**
Vu, la Directrice de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et
Biologiques, Faculté de Pharmacie

Pour le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,



Professeure C. VINCIGUERRA

13. Liens web des MCC

Faculté de pharmacie d'Amiens. Parcours pharmacie (L1 à L3).

[http://www.u-picardie.fr/catalogue-
formations/co/Catalogue_UPJV/co/L_Sante_Pharmacie.html](http://www.u-picardie.fr/catalogue-
formations/co/Catalogue_UPJV/co/L_Sante_Pharmacie.html) (consulté le 08/06/2014)

Faculté de pharmacie d'Angers. Offre de formation.

[http://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/ufr-sciences-
pharmaceutiques-ingenierie-sante/offre-de-formation-1/pharmacie.html](http://www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/ufr-sciences-
pharmaceutiques-ingenierie-sante/offre-de-formation-1/pharmacie.html) (consulté le
10/06/2014)

Faculté de pharmacie de Besançon. Livret de l'étudiant.

[http://www.univ-
fcomte.fr/index.php?id=itemmenu_article_18576_17047_102_1&itemracine=17477](http://www.univ-
fcomte.fr/index.php?id=itemmenu_article_18576_17047_102_1&itemracine=17477)
(consulté le 28/08/2014)

Faculté de pharmacie de Bordeaux. Informations à destination des étudiants.

<http://www.pharmacie.u-bordeaux2.fr/index.php/scolarite> (consulté le 23/05/2014)

Faculté de pharmacie de Caen. Formation initiale.

<http://ufrpharmacie.unicaen.fr/formation-initiale/> (consulté le 23/05/2014)

Faculté de pharmacie de Clermont. Les contrôles des connaissances 2013/2014.

<http://pharmacie.u-clermont1.fr/telechargement.html> (consulté le 24/05/2014)

Faculté de pharmacie de Dijon. Les études pharmaceutiques.

<http://pharmacie.u-bourgogne.fr/formation/les-etudes-pharmaceutiques.html> (consulté
le 04/09/2014)

Faculté de pharmacie de Grenoble. Pharm@tice Grenoble.

<http://www-sante.ujf-grenoble.fr/SANTE/cms/sites/pharma/portail/site/index.php>
(consulté le 25/05/2014)

Faculté de pharmacie de Lille. Les formations.

<http://pharmacie.univ-lille2.fr/scolarite/les-formations.html> (consulté le 05/06/2014)

Faculté de pharmacie de Limoges. Année universitaire en cours.

<http://www.pharmacie.unilim.fr/index.php/vie-etudiante/annee-universitaire-en-cours>
(consulté le 06/06/2014)

Faculté de pharmacie de Lyon. Protocole de contrôle des connaissances.

<http://ispb.univ-lyon1.fr/formation/protocole-de-contrôle-des-connaissances/> (consulté le 02/07/2014)

Faculté de pharmacie de Marseille. Espace étudiants.

<http://www.pharmacie.univ-mrs.fr/Etudiants-Pharmacie-de-Marseille.php> (consulté le 09/07/2014)

Faculté de pharmacie de Montpellier. Offre de formation.

http://www.univ-montp1.fr/l_universite/ufr_et_instituts/ufr_pharmacie/formations
(consulté le 12/07/2014)

Faculté de pharmacie de Nancy. Etudes pharmaceutiques.

<http://pharma.univ-lorraine.fr/content/dipl%C3%B4me-detat-de-docteur-en-pharmacie>
(consulté le 12/07/2014)

Faculté de pharmacie de Nantes. Le contenu des programmes.

http://www.pharmacie.univ-nantes.fr/46486979/0/fiche_pagelibre/&RH=1319537091402 (consulté le 13/07/2014)

Faculté de pharmacie de Paris Descartes. Formation initiale.

<http://www.pharmacie.univ-paris5.fr/spip.php?rubrique78> (consulté le 13/07/2014)

Faculté de pharmacie de Paris Sud. Cours des études pharmaceutiques.

http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/les_ formations/cours-des-etudes-pharmaceutiques/page_2eme_annee_de_pharmacie.html (consulté le 24/05/2014)

Faculté de pharmacie de Poitiers. Présentation des études de pharmacie.
<http://medphar.univ-poitiers.fr/formation/pharmacie/> (consulté le 13/07/2014)

Faculté de pharmacie de Reims. Parcours.
<http://www.univ-reims.fr/formation/ufr-instituts-et-ecoles/ufr-de-pharmacie/parcours,8351,15959.html?> (consulté le 04/09/2014)

Faculté de pharmacie de Rennes. Modalités des contrôles de connaissances 2013/2014
<http://www.pharma.univ-rennes1.fr/themes/Enseignement/Modalit%C3%A9s+et+contr%C3%B4le+des+connaissances/> (consulté le 15/07/2014)

Faculté de pharmacie de Rouen. Programme et emploi du temps.
<http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/etudiant-en-pharmacie-278839.kjsp?RH=1378211998997&RF=1378212276213> (consulté le 15/07/2014)

Faculté de pharmacie de Strasbourg. Offre de formation.
<http://pharmacie.unistra.fr/etudes-et-scolarite/offre-de-formation/>
(consulté le 15/07/2014)

Faculté de pharmacie de Toulouse. Cours (Parcours des études)
<http://www.pharmacie.ups-tlse.fr/etudes/2pharmacie.php> (consulté le 16/07/2014)

Faculté de pharmacie de Tours. Téléchargements.
<http://pharma.univ-tours.fr/infos-pratiques/telechargements-70854.kjsp?RH=1201006820372> (consulté le 17/07/2014)

14. **Bibliographie**

- (1) Agence Europe-Education. Déclaration conjointe des quatre ministres de l'enseignement supérieur en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Unis. Paris Sorbonne, le 25 Mai 1998. <http://www.europe-education-formation.fr/docs/Declaration-de-la-Sorbonne%28FR%29.pdf> (consulté le 04/01/2014)
- (2) Pédagogie universitaire. Enseigner et apprendre en enseignement supérieur. <http://pedagogieuniversitaire.wordpress.com/2009/06/29/le-processus-de-bologne-jusquen-2020/> (consulté le 04/01/2014)
- (3) Agence Europe-Education. Déclaration commune des ministres européens de l'éducation. Bologne, le 19 Juin 1999. <http://www.europe-education-formation.fr/docs/Declaration-de-Bologne-%28FR%29.pdf> (consulté le 04/01/2014)
- (4) Agence Europe-Education. Communiqué des ministres de l'enseignement supérieurs. Prague, le 19 Mai 2001. <http://www.europe-education-formation.fr/docs/Communique-de-Prague-%28FR%29.pdf> (consulté le 04/01/2014)
- (5) Agence Europe-Education. Communiqué des ministres en charge de l'enseignement supérieur. Berlin, le 19 septembre 2003. <http://www.europe-education-formation.fr/docs/Communique-de-Berlin-%28FR%29.pdf> (consulté le 04/01/2014)
- (6) European University Association. Communiqué de la conférence des ministres européens en charge de l'enseignement supérieur. Londres, les 17 et 18 Mai 2007. http://www.eua.be/fileadmin/user_upload/files/Publications/London_Communique_Final_FR.pdf (consulté le 04/01/2014)
- (7) Communiqué of the conference of European ministers responsible for higher education. Louvain la Neuve, les 28 et 29 Avril 2009. http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/conference/documents/Leuven_Louvain-la-Neuve_Communicu%C3%A9_April_2009.pdf (consulté le 04/01/2014)

(8) Budapest-Vienna declaration on the European higher education area. Le 12 Mars 2010.

http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/2010_conference/documents/Budapest-Vienna_Declaration.pdf (consulté le 04/01/2014)

(9) Conseil de l'Europe. Qu'est-ce que le processus de Bologne ?

http://www.coe.int/t/dg4/highereducation/ehea2010/bolognapedestrians_fr.asp
(consulté le 05/01/2014)

(10) Assemblée générale de l'ANEPPF. Assemblée générale de Lyon, 18 au 20 février 2011. Atelier de formation processus de Bologne.

(11) European commission. Education and training.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/ects/guide_fr.pdf (consulté le 05/01/2014)

(12) Rapport de l'IGAS. Evaluation de l'impact du dispositif LMD sur les formations et le statut des professions paramédicales.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000641/0000.pdf> (consulté le 08/01/2014)

(13) Weekend de formation GAELIS. WEF Rhône-Alpes ; 23 au 25 mars 2012 ; Tence. Atelier de formation ECTS/LMD.

(14) Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Installation de la commission pédagogique nationale des études de santé.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53888/installation-de-la-commission-pedagogique-nationale-des-etudes-de-sante.html> (consulté le 15/01/2014)

(15) Université d'Aix-Marseille. Catalogue des formations.

<http://formations.univ-amu.fr/> (consulté le 18/01/2014)

(16) Assemblée générale de l'ANEPPF. Assemblée générale de Lyon, 18 au 20 février 2011. Atelier de formation LMD/ECTS ; le cursus de pharmacie.

(17) Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé. JORF n°0266 du 17 novembre 2009 page 19838 texte n° 14.

(18) Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. JORF n°0087 du 13 avril 2011 page 6512 ; texte n° 33.

(19) Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie. JORF n°0098 du 26 avril 2013 page 7278; texte n° 20.

(20) Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence. Version consolidée au 01 septembre 2012.

(21) Article L613-1 du code de l'éducation

(22) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie d'Amiens.

(23) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie d'Angers.

(24) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Besançon.

(25) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Bordeaux.

(26) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Caen.

(27) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Clermont.

(28) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Dijon.

(29) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Grenoble.

(30) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Lille.

(31) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Limoges.

(32) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Lyon.

(33) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Marseille.

(34) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Montpellier.

(35) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Nancy.

(36) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Nantes.

(37) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Paris Descartes.

(38) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Paris Sud.

(39) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Poitiers.

(40) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Reims.

(41) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Rennes.

(42) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Rouen.

(43) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Strasbourg.

(44) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Toulouse.

(45) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 de la faculté de pharmacie de Tours.

(46) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université d'Amiens.

(47) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Besançon.

(48) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Bordeaux.

(49) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Brest.

(50) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Clermont.

(51) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Corse.

(52) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Dijon.

(53) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Guyane.

(54) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Nice.

(55) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Nouvelle Calédonie.

(56) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Marseille.

(57) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Paris VII.

(58) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Paris XI.

(59) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Paris XII.

(60) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Paris XIII.

(61) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Poitiers.

(62) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Polynésie Française.

(63) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de La Réunion.

(64) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Rouen.

(65) Modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 PACES à l'université de Versailles.

L'ISPB - Faculté de Pharmacie de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions sont considérées comme propres à leurs auteurs.

BERNONVILLE Brice

Comparaison des modalités de contrôle des connaissances 2013/2014 des différentes facultés de pharmacie de France.

Th. D. Pharm., Lyon 1, 2014, 160 p.

RESUME

Le régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie est régi par plusieurs arrêtés visant à remplacer progressivement celui du 17 juillet 1987 qui sera entièrement abrogé à la rentrée 2015.

Depuis 2009, l'organisation des études fait l'objet d'une importante réforme en vue d'adapter les études de santé aux standards européens en intégrant pleinement le système licence, master, doctorat.

Ainsi, à la rentrée 2010, l'ancien premier cycle des études pharmaceutiques a laissé place à la première année commune des études de santé et une structure en trois cycles : Le DFGSP puis le DFASP et enfin le troisième cycle court ou long selon si l'étudiant désire ou non compléter sa formation par un internat.

Ce travail compare les modalités de contrôles des connaissances 2013/2014 des facultés de pharmacie françaises afin de se rendre compte si les modifications induites par ces arrêtés ont été implémentées dans chacune des 24 facultés concernées.

Si de manière globale, les modifications demandées par les différents arrêtés sont respectées, cette comparaison démontre le manque criant d'un travail de réflexion commun entre les différentes facultés en ce qui concerne la marge de manœuvre laissée à la discrétion des conseils de composante. En effet, on dénombre de nombreuses différences entre les facultés de pharmacie. Les exemples les plus marquants sont les volumes horaires ou les conditions de validation des acquis.

MOTS CLES

Modalités de contrôle des connaissances
Législation
LMD
Etudes pharmaceutiques

JURY

M. LOCHER François, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Mme WALCHSHOFER Nadia, Professeur des universités

M. VOLCKMANN Jacques, Docteur en Pharmacie

M. GUILLOT Jean-Christophe, Docteur en Pharmacie

DATE DE SOUTENANCE

Mercredi 17 décembre 2014

ADRESSE DE L'AUTEUR

8, Chemin de Ponson - 07200 Aubenas